



ÉTAT DE LA JEUNESSE DANS LES ÉTATS MEMBRES DE L'OCI 2020

Améliorer la participation économique des jeunes



ÉTAT DE LA JEUNESSE DANS LES ÉTATS MEMBRES DE L'OCI 2020

Améliorer la participation économique des jeunes



© Mars 2020 | Centre de recherches statistiques, économiques et sociales et de formation pour les pays islamiques (SESRIC)

Kudüs Cad. No: 9, Diplomatik Site, 06450 Oran, Ankara - Turquie

Téléphone +90-312-468 6172

Internet www.sesric.org

E-mail pubs@sesric.org

Le matériel présenté dans cette publication est protégé par les droits d'auteur. Les auteurs accordent la permission de visionner, copier, télécharger et imprimer les données fournies par ce rapport tant que ces matériaux ne seront réutilisés, sous aucune condition, à des fins commerciales. Pour obtenir l'autorisation de copier ou réimprimer toute partie de ce document, veuillez adresser votre demande, en fournissant tous les renseignements nécessaires, au Département des publications du SESRIC.

Toutes les demandes relatives aux droits et licences doivent être adressées au Département des publications du SESRIC à l'adresse susmentionnée.

La responsabilité ultime concernant le contenu, les opinions, les interprétations et les conditions exprimées ici incombe aux auteurs et ne peut en aucun cas être considérée comme reflétant les points de vue du SESRIC, de ses États membres, de ses partenaires ou de l'OCI.

ISBN: 978-975-6427-98-9

La conception de la couverture a été faite par M. Savaş Pehlivan, Département des publications, SESRIC.

La traduction de ce Rapport a été faite par M. Denis Rmouch et Mme Najah Elyahyaoui, Département des publications, SESRIC.

Pour plus d'informations, veuillez contacter le Département des recherches, SESRIC au courriel suivant: research@sesric.org

TABLE DES MATIÈRES

ACRONYMES.....	vi
PRÉFACE.....	viii
AVANT-PROPOS.....	xii
REMERCIEMENTS.....	xiv
RÉSUMÉ ANALYTIQUE	1
CHAPITRE 1 - Introduction.....	5
CHAPITRE 2 - Éducation et développement des compétences	7
2.1 Tendances en matière d'éducation des jeunes	7
2.1.1 Taux d'alphabétisation des jeunes	7
2.1.2 Participation à l'éducation	9
2.2 Ressources éducatives, conditions d'enseignement et résultats d'apprentissage.....	11
2.2.1 Dépenses publiques pour l'éducation	11
2.2.2 Ratios étudiants - enseignants.....	12
2.2.3 Mobilité internationale des étudiants.....	15
2.3 Conclusions.....	18
CHAPITRE 3 - Emploi et entrepreneuriat	20
3.1 Participation des jeunes au marché du travail	20
3.2 Chômage des jeunes.....	22
3.3 Employabilité des jeunes	25
3.4 Jeunesse et entrepreneuriat	26
3.5 Politiques de sécurité sociale sur la jeunesse	28
3.6 Défis économiques et migration des jeunes	29
3.7 Conclusions	30



CHAPITRE 4 - Santé et bien-être.....32

4.1 Espérance de vie à la naissance	32
4.2 Causes de décès	33
4.3 Facteurs de risque.....	34
4.4 Dépendances et addictions	35
4.1.1 Alcool	36
4.1.2 Drogues.....	37
4.1.3 Tabac.....	37
4.1.4 Technologie	39
4.5 Santé reproductive	39
4.5.1 Âge au premier mariage	39
4.5.2 Mariage d'enfants	40
4.5.3 Taux de fécondité des adolescents	41
4.5.4 VIH/SIDA	43
4.6 Santé mentale	44
4.6.1 État de politiques en matière de santé mentale, de ressources humaines et de services	45
4.6.2 Santé mentale des jeunes et les suicide	46
4.6.3 Santé mentale des jeunes et conflits	47
4.7 Conclusions	47

CHAPITRE 5 - Participation sociale 49

5.1 Participation politique, civique et volontaire des jeunes	49
5.2 Jeunesse, famille et culture	51
5.3 Jeunesse et technologie	52
5.4 Participation et violence juvéniles	54
5.5 Participation sociale et migration	54
5.6 Conclusions	56

CHAPITRE 6 - Inactivité économique chez les jeunes59

6.1 Taux d'inactivité des jeunes	60
6.2 Jeunes sans emploi qui ne suivent ni étude ni formation (NEET)	61
6.3 Comprendre les causes profondes de la faible participation économique des jeunes	62
6.3.1 défis de l'éducation et de développement des compétences auxquels font face les jeunes	63



6.3.2 Défis économiques qui affectent les jeunes.....	63
6.3.3 problèmes sanitaires et de bien-être auxquels les jeunes font face.....	65
6.3.4 Défis de la participation sociale qui touchent les jeunes.....	65
Chapitre 7 - Histoires de réussite des États membres de l'OCI	67
7.1 Programme d'entrepreneuriat pour les jeunes Bumiputeras (TUBE) de la Malaisie.	67
7.2 Projet d'autonomisation des jeunes (PAJ) de la Gambie	68
7.3 Projet d'autonomisation des jeunes au Koweït	69
CHAPITRE 8 - Recommandations politiques sur le renforcement de la participation économique des jeunes	72
ANNEXES.....	76
RÉFÉRENCES	81



ACRONYMES

APM	Âge au premier mariage
TFA	Taux de fécondité des adolescents
SIDA	Syndrome d'immunodéficience acquise
BTI	Transformation de la Bertelsmann Stiftung
EFCTP	Enseignement et formation commerciaux, techniques et professionnels
MT	Maladies Transmissibles
AESAL	Asie de l'Est et du Sud et Amérique latine
TBS	Taux brut de scolarisation
VIH	Virus de l'immunodéficience humaine
ICYF	Forum de la jeunesse de la Conférence islamique
ICYSM	Conférence islamique des ministres de la Jeunesse et des Sports
ILO	Organisation internationale du travail
TPPA	Taux de participation à la population active
MoSYA	Ministère d'État chargé des affaires de la Jeunesse
MPME	Micro, petites et moyennes entreprises
MNT	Maladies non transmissibles
NEET	Sans emploi ne suivant ni étude ni formation
NTCs	Collèges nationaux d'enseignants
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OCI	Organisation de la coopération islamique
OIC-SHPA	Programme d'action stratégique de santé
TME	Taux de mobilité vers l'étranger
TSPT	Trouble de stress post-traumatique
SESRIC	Centre de recherches statistiques, économiques et sociales et de formation pour les pays islamiques
ASS	Afrique subsaharienne
TUBE	Programme d'entrepreneuriat des jeunes de Bumiputera
NU	Organisation des Nations Unies
UNDP	Programme des Nations Unies pour le développement
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture



UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance
UPE	Éducation primaire universelle
EFP	Enseignement et formation professionnels
OMS	Organisation mondiale de la Santé
PAJ	Projet d'autonomisation des jeunes



PRÉFACE

La population mondiale est jeune : 42% de cette population est âgée de moins de 25 ans, et une grande partie de cette jeune population vit dans les États membres de l'OCI. Les États membres de l'OCI représentent un quart de la population mondiale des jeunes et, selon les Perspectives démographiques mondiales de l'ONU, les États membres de l'OCI devraient compter plus d'un tiers de la population mondiale des jeunes. Le sort de ce potentiel démographique est d'autant plus important qu'il coïncide avec l'apogée de la révolution technologique. Par conséquent, les jeunes du millénaire sont la génération la plus connectée mondialement et la plus touchée par les tendances culturelles mondialisées. En raison de ces tendances, les jeunes ont un mode de pensée totalement différent, et les approches traditionnelles ne sont peut-être pas adaptées à leurs besoins.

Pour relever ces défis, les gouvernements, les institutions concernées et les autres parties prenantes doivent avoir une image claire de la situation des jeunes dans nos États membres sur le plan de l'éducation et du développement des compétences, de l'emploi, de l'esprit d'entreprise, de la santé et de la participation sociale, qui sont tous abordés dans la première partie de ce rapport. Après un diagnostic sans complaisance de cette situation, la deuxième partie du rapport souligne qu'il est primordial de proposer des politiques visant à renforcer la participation économique des jeunes tout au long des processus décisionnels dans nos États membres.

Ce rapport, préparé par le Centre de recherches statistiques, économiques et sociales et de formation pour les pays islamiques (SESRI) en collaboration avec le Forum de la jeunesse de la coopération islamique et sous la supervision du Secrétariat général de l'OCI, examine les contraintes persistantes ainsi que les défis et les opportunités. Il souligne également que la priorité doit être accordée au renforcement du rôle de la jeunesse dans tous les domaines du développement social et économique, non seulement dans l'intérêt des jeunes eux-mêmes, mais aussi pour favoriser un sentiment de communauté dans nos États membres.

Toutefois, les interventions politiques requises diffèrent d'une zone géographique et économique à une autre. C'est la raison pour laquelle le rapport donne un aperçu du rôle que les jeunes, en tant que principaux moteurs de la croissance inclusive et du développement durable dans les États membres de l'OCI, indépendamment de l'hétérogénéité de leurs



expériences de vie, de leurs antécédents culturels, de leur éducation, de leur groupe social et de leur statut économique, devraient jouer dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie de l'OCI pour la jeunesse, en réponse à l'intérêt croissant manifesté à cet égard.

Je suis fermement convaincu que ce rapport contribuera à relever les défis auxquels notre jeunesse est confrontée et à sensibiliser les décideurs politiques aux niveaux national et international. Je profite de cette occasion pour exprimer ma gratitude à toutes les parties prenantes qui ont participé à l'élaboration de ce rapport dans l'intérêt d'un avenir radieux pour notre jeunesse.

Yousef A. Al Othaimen
Secrétaire général
Organisation de la coopération islamique



AVANT-PROPOS

Actuellement, les États membres de l'OCI abritent plus de 338 millions de jeunes âgés de 15 à 24 ans, soit 17,9 % de leur population totale. Ainsi, les États membres de l'OCI accueillent 28% du total des jeunes du monde, et ce chiffre devrait atteindre 30,7% d'ici 2030. Le rapport "État de la jeunesse dans les États membres de l'OCI 2020: améliorer la participation économique des jeunes" cherche à trouver des réponses à des questions telles que : qui sont ces jeunes dans les États membres de l'OCI? Quels sont leurs visions, leurs espoirs et leurs rêves? Quels sont les efforts de leurs pays pour les aider à construire un avenir meilleur à l'âge adulte afin qu'ils deviennent des citoyens actifs qui s'investissent dans leur société en trouvant leur place sur le marché du travail? Dans l'ensemble, le rapport présente un aperçu détaillé de la jeunesse de l'OCI tout en soulignant les principaux défis et en proposant des mesures pour les surmonter.

En général, les principales conclusions du rapport indiquent un progrès notable en ce qui concerne la situation des jeunes dans les États membres de l'OCI. En moyenne, au niveau des groupes de pays de l'OCI, des progrès ont été enregistrés dans le domaine de l'économie, l'éducation, la santé et la participation sociale. Beaucoup d'États membres de l'OCI ont mis en pratique des politiques, des programmes et des initiatives visant à améliorer le statut général des jeunes dans leur pays. Fait tout aussi important, le rapport indique que de nombreux États membres ont pris des mesures concrètes pour mettre en œuvre la stratégie de l'OCI pour la jeunesse adoptée à Bakou en 2018.

Toutefois, malgré les progrès réalisés au niveau de la moyenne des groupes de pays de l'OCI, le rapport souligne que de nombreux États membres de l'OCI ont encore besoin de faire des progrès significatifs pour combler l'écart avec les pays développés et atteindre les moyennes mondiales sur de nombreux indicateurs. Des problèmes tels que la faible participation économique, le chômage, l'inactivité des jeunes et leur participation politique et sociale limitée, combinés aux conflits, aux migrations et aux déplacements, constituent de sérieux obstacles à la contribution productive des jeunes au développement des États membres de l'OCI. Le rapport souligne également la prévalence des disparités entre les sexes dans un certain nombre d'indicateurs socio-économiques liés à la jeunesse. Dans de nombreux États membres de l'OCI, les jeunes femmes continuent d'être à la traîne par rapport aux hommes



dans de nombreux indicateurs importants, y compris, mais sans s'y limiter, la participation au marché du travail, le niveau d'éducation, la santé et le bien-être.

Une compréhension approfondie de l'état contemporain de la jeunesse est un facteur crucial qui peut aider les États membres de l'OCI à mettre en place des stratégies et des politiques de développement efficaces et durables, qui tirent parti de l'exploitation effective de l'énorme potentiel que leur population jeune représente. C'est grâce à une compréhension globale de leurs besoins, capacités et défis que des solutions appropriées peuvent être formulées et mises en œuvre pour les jeunes. Je pense que ce rapport sera un excellent outil pour comprendre les espoirs et les rêves des jeunes dans les États membres de l'OCI et pour élaborer des politiques et des programmes visant à répondre à leurs besoins économiques et sociaux.

Nebil DABUR
Directeur général
SESRIC



AVANT-PROPOS

Au début, ce rapport s'est donné le mandat crucial de rendre compte de l'état des jeunes dans le monde islamique. Ses conclusions sont essentielles pour évaluer les progrès et mettre en lumière le paysage politique dynamique et multidimensionnel qui influe directement sur les défis et opportunités que les jeunes représentent pour les États membres de l'OCI.

Avec plus de 1.75 milliards de jeunes dans le monde, dont environ les deux tiers résident dans les États membres de l'OCI, une étude globale est essentielle pour aborder et déterminer le potentiel que les jeunes peuvent offrir pour le développement, la croissance et l'innovation. Ceci ne sera possible qu'en identifiant les défis et les inhibiteurs qui entravent leur épanouissement personnel et leur capacité à devenir des moteurs de progrès et d'excellence.

À cette fin, l'ICYF se voue à servir les jeunes du monde islamique dans la région de l'OCI et au-delà. Nous estimons qu'il est primordial d'améliorer la compréhension sur les jeunes musulmans ainsi que se résoudre aux changements économiques et culturels issus de la mondialisation qui les touchent.

Aujourd'hui, les jeunes continuent d'affronter plusieurs variantes des mêmes pressions, tendances et restrictions socioéconomiques qui limitent leur potentiel, ainsi qu'un manque d'opportunités et d'engagement, qui sans lesquels le développement durable et l'autonomisation des jeunes seront difficiles à atteindre.

Face à des vastes phénomènes tels que la migration, le chômage chronique et les conflits, les jeunes courent plus de risque que jamais. En ce sens, ils peuvent être considérés comme la plus grande ressource inexploitée de la région comme ils peuvent représenter un risque pour la stabilité et la croissance dans les cas de radicalisme, la privation du droit de vote ou l'absence de moyens d'expression et de croissance.

La voie à suivre nécessite de répondre aux questions relatives au rôle des jeunes dans la gouvernance et le développement, la facilité d'accès aux opportunités, le potentiel dans la société civile, la qualité de vie et d'éducation et le droit fondamental des jeunes à mener une



vie digne, ayant un but et un sens. Dans ce contexte, et sur la base des possibilités constructives que le présent rapport souligne, il est nécessaire de formuler des programmes et stratégies réalisables pour que cette vision devienne réalité.

Ceci est particulièrement nécessaire dans les États membres de l'OCI qui connaissent une des plus fortes concentrations de jeunes dans le monde, lui offrant des avantages inexploités en matière d'industrie, d'innovation et de croissance.

En se penchant sur les perspectives et le potentiel des jeunes, il faut non seulement aborder les vues exprimées dans le présent rapport mais également autonomiser les jeunes pour résoudre les futures questions stratégiques. Pour y parvenir durablement, nous ne pouvons pas négliger la nécessité de leur transmettre les valeurs islamiques de la solidarité, la coopération, l'innovation, le devoir civique, l'excellence et la prévoyance.

Nous espérons que le présent rapport et ses éditions futures continueront de servir de moyen de clairvoyance et de prévoyance de la situation des jeunes dans les États membres de l'OCI dans le but d'atteindre le développement et la croissance et de mettre en lumière tout ce que nos États membres sont capables de faire vers un monde meilleur pour l'humanité.

Taha AYHAN
Président
ICYF



REMERCIEMENTS

Une équipe de recherche principale au SESRIC, dirigée par Cem Tintin et composée de Kaan Namli, Ayse Sena Köşger et Tazeen Qureshi, a préparé le rapport. La recherche a été menée sous la supervision générale de Mazhar Hussain, directeur du département de la Recherche, et sous la direction de S.E. M. Nebil Dabur, Directeur général du SESRIC.

Le chapitre 2 sur l'éducation et le développement des compétences et le chapitre 4 sur la santé et le bien-être sont préparés par Ayse Sena Köşger. Tazeen Qureshi a préparé le chapitre 3 sur l'emploi et l'entrepreneuriat. Le chapitre 5 sur la participation sociale et le chapitre 6 sur l'inactivité économique des jeunes sont préparés par Kaan Namli. Le chapitre 1 qui comprend l'introduction, le chapitre 7 sur les exemples de réussites des États membres de l'OCI dans la lutte contre les principales causes profondes et l'amélioration de la participation économique des jeunes, et le chapitre 8 sur les recommandations politiques relatives à l'amélioration de la participation économique des jeunes sont préparés par Cem Tintin. Mme. Tazeen Qureshi a également contribué à la visualisation des données et à la mise en forme du rapport.

Amel Ouchenane, chercheuse principale au Forum de la jeunesse pour la coopération islamique (ICYF) a contribué au rapport en soumettant des expériences de réussite et en fournissant des commentaires sur les grandes lignes du rapport ainsi que sur l'enquête sur la jeunesse de l'OCI 2019 sous la supervision générale de S.E. M. Taha Ayhan, président du Forum de la jeunesse pour la coopération islamique (ICYF).

L'équipe de recherche du SESRIC présente sa gratitude au Secrétariat général de l'Organisation de la coopération islamique (OCI) et au Forum de la jeunesse de la coopération islamique (ICYF) pour avoir facilité la préparation et la circulation de l'Enquête sur la jeunesse de l'OCI 2019. L'équipe de recherche remercie également les points focaux de 22 États membres de l'OCI qui ont répondu à l'Enquête sur la jeunesse de l'OCI 2019, qui a enrichi les discussions et les recommandations politiques du rapport.



RÉSUMÉ ANALYTIQUE

Les jeunes de 15 à 24 ans constituent un large segment de la population dans les États membres de l'OCI. Même si les États membres de l'OCI ont fait des progrès notables pour améliorer l'état de leur jeunesse, beaucoup d'entre eux ne sont pas en mesure de réaliser le plein potentiel de leur jeune population. À des degrés divers, les jeunes des États membres de l'OCI sont confrontés à un certain nombre de défis allant de l'inactivité économique et de la participation sociale limitée aux préoccupations en matière de santé et de bien-être, d'éducation et de développement des compétences. Ces défis majeurs auxquels la jeunesse est confrontée limitent non seulement le développement constructif et sain des jeunes eux-mêmes, mais aussi le développement et la croissance durables des États membres de l'OCI.

C'est dans ce contexte que le rapport de *l'État de la jeunesse dans les États membres de l'OCI 2020 : améliorer la participation économique des jeunes* est préparé. Dans la première partie, le rapport examine la situation de la jeunesse dans les États membres de l'OCI dans quatre domaines clés : Le développement de l'éducation et des compétences ; l'emploi et l'entrepreneuriat ; la santé et le bien-être ; et la participation sociale. La deuxième partie du rapport se concentre sur la faible participation économique des jeunes pour en découvrir les causes profondes et fournir des recommandations politiques afin d'améliorer la situation des jeunes dans les États membres de l'OCI.

PARTIE I: ÉTAT DE LA JEUNESSE DANS LES ÉTATS MEMBRES DE L'OCI

Éducation et développement des compétences

Les États membres de l'OCI ont fait des progrès significatifs dans le domaine de l'éducation et du développement des compétences. Cependant, 17,7% des jeunes des États membres de l'OCI ne savaient ni lire ni écrire en 2018. Par conséquent, de nombreux jeunes ne sont pas en mesure de trouver un emploi décent. Le taux de chômage élevé chez les jeunes dans les États membres de l'OCI a des conséquences négatives sur le développement économique, l'inclusion sociale, la cohésion et la participation. Le niveau d'éducation des jeunes est influencé par de nombreux facteurs dans les États membres de l'OCI. L'instabilité économique, la pauvreté, les conflits et les guerres, ainsi que la participation sociale limitée et les problèmes liés à l'égalité des sexes, entravent la poursuite et l'achèvement des études des jeunes. Des politiques efficaces pour améliorer et développer une éducation de qualité pour les jeunes sont nécessaires pour parvenir à un développement durable dans les États membres de l'OCI.



L'emploi et l'entrepreneuriat

Les conditions du marché du travail dans de nombreux États membres de l'OCI ne sont pas très prometteuses pour les jeunes. Un taux de chômage élevé, une faible participation à la population active et un engagement limité des jeunes dans l'entrepreneuriat constituent un ensemble de défis pour les jeunes dans les États membres de l'OCI. En 2019, la moyenne de l'OCI pour le chômage des jeunes était de 13,9 %, ce qui dépasse la moyenne mondiale de 11,8 %. En termes de participation des jeunes au marché du travail, la moyenne des États membres de l'OCI (38,7 %) est restée largement en-dessous de la moyenne mondiale de 41,4 % en 2019. En outre, lorsque les données sont classées par sexe, un écart important apparaît entre les États membres de l'OCI en termes de taux de chômage et de participation à la vie active des hommes et des femmes. L'écosystème global de l'entrepreneuriat chez les jeunes n'est pas très favorable dans de nombreux États membres de l'OCI. Ces problèmes sont dus, entre autres, à l'accès limité au financement et à la prévalence de l'économie informelle. Le chômage et le manque de salaires décents sont parmi les principaux déterminants de la migration des jeunes qui entravent le développement socio-économique des États membres de l'OCI. À cet égard, les États membres de l'OCI doivent s'attaquer aux causes profondes du chômage élevé chez les jeunes et au faible taux d'activité de la population active, et éliminer les écarts existants entre les sexes. En outre, des politiques visant à améliorer l'écosystème de l'entrepreneuriat des jeunes doivent être développées.

Santé et bien-être

La santé et le bien-être constituent une mesure importante du développement et du progrès de la société. Les grands problèmes de santé auxquels sont confrontés les jeunes entravent leur capacité productive et constructive par rapport à leur contribution à l'économie et à la société. En termes de santé et de bien-être, les États membres de l'OCI ont connu une amélioration de l'espérance de vie à la naissance (EVN) entre 2000 et 2017, passant de 62,6 ans en 2000 à 68,1 ans en 2017. Toutefois, la moyenne des États membres de l'OCI était inférieure à la moyenne mondiale de 72,5 ans en 2017. Les dépendances chez les jeunes, notamment l'alcool, le tabac, les drogues et la technologie, constituent un défi pour la santé des jeunes dans un certain nombre d'États membres de l'OCI. La pratique du mariage des enfants existe encore dans certains États membres de l'OCI. Dans un certain nombre d'États membres de l'OCI, les jeunes n'ont qu'une connaissance limitée de la santé génésique, notamment de certaines maladies transmissibles telles que le VIH/SIDA. Améliorer les connaissances sur la santé reproductive, concevoir des politiques efficaces pour prévenir les dépendances chez les jeunes et allouer plus de ressources aux services liés à la santé physique et mentale des jeunes sont parmi les principaux domaines dans lesquels les États membres de l'OCI doivent prendre des mesures supplémentaires.

Participation sociale

La participation sociale de la jeunesse sous ses diverses formes telles que politique, économique et civile est un aspect important du bien-être des jeunes et de leur contribution productive au développement des États membres de l'OCI. En raison de diverses préoccupations culturelles, politiques, économiques et sociales, la participation des jeunes



dans les États membres de l'OCI est inférieure à celle des autres groupes de pays. Entre autres, les instabilités politiques, les conflits en cours, les perspectives traditionnelles d'âgisme et le développement limité des organisations de la société civile sont parmi les principales raisons qui entravent la participation sociale effective des jeunes. Avec la mondialisation et la connectivité technologique, les formes traditionnelles de participation sociale des jeunes sont devenues moins attrayantes. Comme les jeunes passent plus de temps connectés à Internet, les politiques et programmes existants doivent être adaptés pour encourager la participation sociale des jeunes. En outre, les États membres de l'OCI doivent déployer davantage d'efforts pour accroître la participation des jeunes, notamment dans la prise de décision, la vie communautaire et dans les associations bénévoles.

PARTIE II: AMÉLIORER LA PARTICIPATION ÉCONOMIQUE DES JEUNES

L'inactivité économique apparaît lorsque les possibilités offertes aux jeunes sur le marché du travail sont limitées ou que les possibilités existantes ne sont pas assez attrayantes pour eux. Une série de facteurs économiques, sociaux et démographiques peuvent conduire ou contribuer à l'inactivité chez les jeunes. Les bas salaires, le manque d'espoir de trouver des possibilités d'avancement professionnel et les conditions d'emploi peuvent décourager les jeunes de jouer un rôle actif dans l'économie. Les problèmes sociaux entraînant l'inactivité des jeunes peuvent être dus à la discrimination liée au sexe, à l'âge ou au statut. Les normes et pratiques culturelles peuvent également décourager les jeunes d'être économiquement actifs.

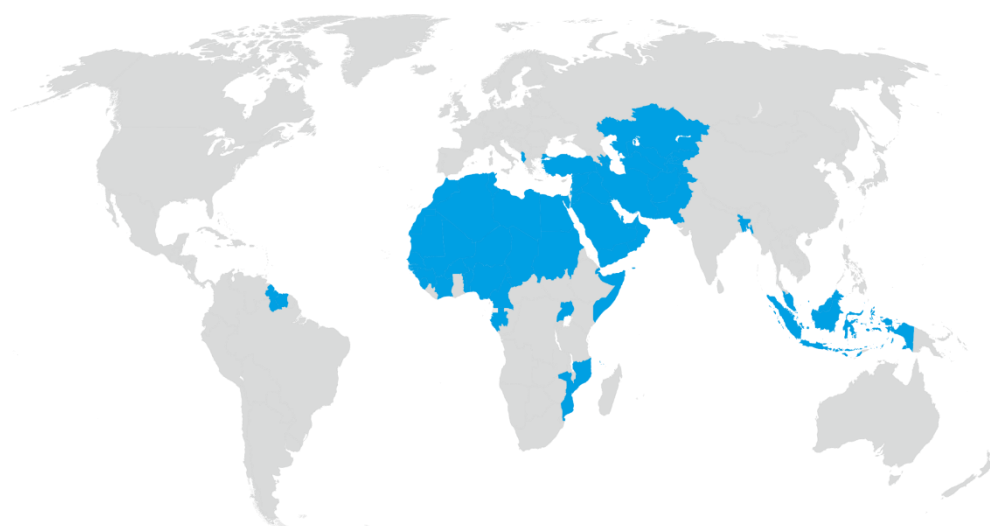
Le taux mondial d'inactivité des jeunes était de 58,6 % en 2019, tandis que 61,3 % des jeunes des États membres de l'OCI, en moyenne, ont choisi de rester hors du marché du travail. Dans les États membres de l'OCI, en moyenne, 24,1% des jeunes étaient sans emploi, ne suivant ni étude ni formation (NEET) en 2019, un pourcentage qui est supérieur à la moyenne mondiale de 21,2%. Pire encore, plus d'un tiers des jeunes femmes (34,5 %) dans les États membres de l'OCI n'avaient ni emploi, ni éducation, ni formation en 2019.

L'inactivité limitée des jeunes dans le secteur économique a de graves implications pour le développement et la croissance des États membres de l'OCI. Il convient donc d'accorder une attention particulière à la manière de renforcer la participation économique des jeunes. Plusieurs facteurs se combinent pour produire une participation ou une inactivité économique limitée chez les jeunes des États membres de l'OCI, notamment l'éducation et le développement des compétences, les défis économiques, la santé et le bien-être, et la participation sociale. Dans ce contexte, les États membres de l'OCI doivent formuler des politiques et des programmes globaux et multisectoriels afin de mieux profiter du potentiel économique de la jeunesse. Comme l'a révélé l'Enquête sur la jeunesse de l'OCI 2019, plusieurs États membres de l'OCI ont déjà élaboré des programmes et des politiques spécifiques pour renforcer la participation économique des jeunes. Certains de ces programmes et politiques se sont même avérés être des réussites ou des meilleures pratiques qui peuvent être utilisées par les autres États membres de l'OCI. En outre, un certain nombre d'États membres de l'OCI ont également commencé à mettre en œuvre la stratégie de l'OCI pour la jeunesse qui pourrait soutenir davantage leurs efforts visant à renforcer la participation économique des jeunes.



Partie I

État de la jeunesse dans les États membres de l'OCI



CHAPITRE 1

Introduction

Les États membres de l'OCI se caractérisent par leur population jeune et dynamique, ce qui constitue une fenêtre d'opportunité pour le développement. Le dynamisme de la jeunesse est non seulement une opportunité pour une croissance économique élevée et un développement durable, mais il agit également comme un catalyseur pour la cohésion sociale et le bien-être. Néanmoins, lorsque les potentiels des jeunes sont négligés et que les services sociaux requis ne pourvoient pas à leur bien-être, il en résulte des implications négatives pour les sociétés et les communautés, telles que l'augmentation du chômage, les troubles civils et la sous-éducation.

Selon les estimations des Nations Unies (ONU) pour 2020, les États membres de l'OCI abritent 338,3 millions de jeunes, ce qui représente une part de 17,9% de la population totale de l'OCI, où la moyenne mondiale a été mesurée à 15,5%.¹ Il est prévu que d'ici 2030, le nombre de jeunes augmentera encore pour atteindre 396,9 millions, soit environ 17,8 % de la population totale de l'OCI. En 2020, la part des États membres de l'OCI dans la population mondiale totale des jeunes était de 28 %. En raison des tendances mondiales en matière de réduction des taux de fertilité, de la pratique des mariages tardifs et de l'augmentation de l'espérance de vie, la part des États membres de l'OCI dans la population mondiale totale des jeunes devrait atteindre 30,7 % d'ici 2030. Pour que les États membres de l'OCI puissent planifier efficacement l'avenir de la jeunesse, il est d'une importance vitale de comprendre les obstacles contemporains qui entravent son développement. À cet égard, les États membres de l'OCI doivent mettre en place dès aujourd'hui des politiques visant à répondre aux besoins croissants de millions de jeunes et à relever les défis auxquels ils sont et seront confrontés à l'avenir pour parvenir à un développement durable.

Dans ce contexte, le présent rapport examine la situation de la jeunesse dans les États membres de l'OCI en vue d'identifier les principaux défis auxquels ils sont confrontés, de comprendre les perspectives qui pourraient aider au développement de la jeunesse et de formuler un ensemble de recommandations politiques au niveau de la coopération nationale

¹ Ce rapport adopte la définition des Nations unies de la tranche d'âge 15-24 ans considérée comme la tranche d'âge commune des jeunes.



et intra-OCI en se concentrant sur les principaux domaines de préoccupation pour le développement durable. L'une des caractéristiques du rapport de 2020 est l'utilisation de données primaires obtenues à partir de l'enquête sur la jeunesse de l'OCI de 2019. 22 États membres de l'OCI ont répondu à cette enquête et ont partagé des informations concernant la situation des jeunes dans cinq domaines principaux : l'emploi et l'entrepreneuriat ; l'éducation et le développement des compétences ; la santé et le bien-être ; la participation sociale ; la stratégie de l'OCI pour la jeunesse et la coopération intra-OCI.

Le rapport se compose de deux parties principales. Outre cette introduction, la partie I comprend quatre chapitres dans les domaines suivants : éducation et développement des compétences ; emploi et entrepreneuriat ; santé et bien-être ; et participation sociale. La partie II du rapport se concentre sur l'amélioration de la participation économique des jeunes sous forme de discussion thématique pour mieux comprendre l'importance de la participation économique des jeunes pour le développement, et pour identifier les facteurs sous-jacents qui entraînent une participation économique relativement faible des jeunes dans les États membres de l'OCI. En outre, la partie II énumère quelques exemples de réussite des États membres de l'OCI dans la lutte contre les principales causes de la faible productivité économique des jeunes et dans l'amélioration de la participation économique des jeunes, et fournit un ensemble de recommandations politiques destinées aux décideurs politiques, tant au niveau national qu'au niveau de la coopération de l'OCI.



CHAPITRE 2

Éducation et développement des compétences

L'éducation pour le développement durable est indispensable pour le changement des valeurs, attitudes et comportements des jeunes. Les avantages de l'investissement dans le capital humain ne sont pas nécessairement liés à l'obtention de taux d'inscription plus élevés. Il est nécessaire d'adopter une approche globale de l'éducation qui tienne également compte de la qualité de l'apprentissage. Il s'agit de veiller à ce que la politique d'éducation offre aux étudiants de bonnes possibilités d'apprentissage pour acquérir les connaissances et compétences essentielles. Dans ce contexte, ce chapitre examine l'état de l'éducation des jeunes dans les États membres de l'OCI. Les indicateurs sélectionnés, à savoir le taux d'alphabétisation des jeunes, le taux de scolarisation dans l'enseignement supérieur, les dépenses publiques en matière d'éducation, le rapport élèves-enseignants et les taux de mobilité des étudiants, sont examinés afin d'identifier les défis qui entravent la qualité de l'éducation des jeunes et proposent des recommandations éventuelles pour les surmonter. Les indicateurs fournissent un aperçu complet et comparatif de la performance des États membres de l'OCI en matière de politiques d'éducation des jeunes ainsi que de leurs résultats.

2.1 Tendances en matière d'éducation des jeunes

Cette sous-section se concentre sur les tendances de l'éducation des jeunes en examinant les taux d'alphabétisation des jeunes et les indicateurs de participation à l'éducation pour évaluer la performance des États membres de l'OCI dans une perspective comparative.

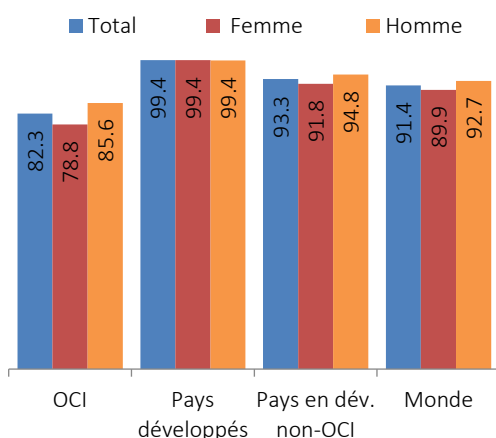
2.1.1 Taux d'alphabétisation des jeunes

Selon les dernières données disponibles, les taux d'alphabétisation des jeunes sont comparativement mieux que les taux d'alphabétisation des adultes dans les États membres de l'OCI. Néanmoins, le taux moyen d'alphabétisation des jeunes dans les États membres de l'OCI reste encore inférieur à la moyenne des pays non membres en développement de l'OCI et à la moyenne mondiale (graphique 2.1). En moyenne, 82,3% des jeunes des États membres de l'OCI sont alphabétisés, ce qui est inférieur à la moyenne mondiale (91,4%) et à la moyenne des pays en développement non membres de l'OCI (93,3%). L'écart entre les taux d'alphabétisation des jeunes hommes (85,6 %) et des femmes (78,8 %) se réduit à 6,8 %, contre 11,9 % dans la population adulte.



Dans la majorité des États membres, les taux d'alphabétisation des jeunes dépassent les 90%. Seuls dix États membres de l'OCI ont un taux d'alphabétisation des jeunes inférieur à 60 %. 23 États membres de l'OCI ont atteint un taux d'alphabétisation des jeunes de 95% ou plus. L'Ouzbékistan, avec un taux d'alphabétisation des jeunes de 100%, est le pays membre de l'OCI le plus performant (graphique 2.2), suivi de l'Azerbaïdjan (99,9%), du Tadjikistan (99,9%), du Kazakhstan (99,9%) et du Turkménistan (99,8%). Le Tchad, avec un taux de 30,8 %, est le pays avec le plus faible taux d'alphabétisation des jeunes au sein de la communauté de l'OCI. Viennent ensuite le Niger (39,8%), la Guinée (46,3%), l'Afghanistan (47,0%) et le Mali (49,4%).

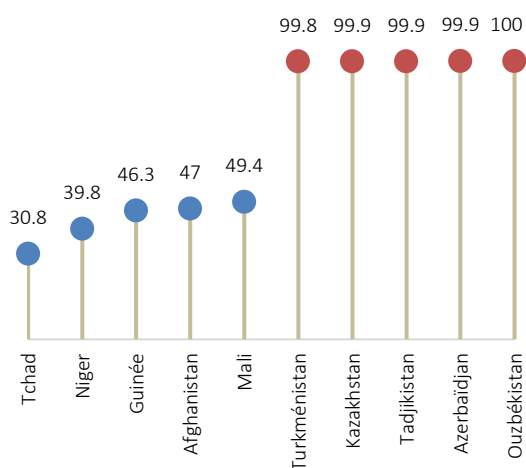
Graphique 2.1: Taux d'alphabétisation des adultes, 2008-18*



Source: Statistiques de l'éducation de la Banque mondiale et UNESCO, Centre de données de l'ISU

* Les moyennes pondérées calculées en utilisant les dernières données disponibles pour chaque groupe au cours de la période 2008-2018.

Graphique 2.2: Taux d'alphabétisation des jeunes les plus élevés et les plus bas (%) dans les États membres de l'OCI



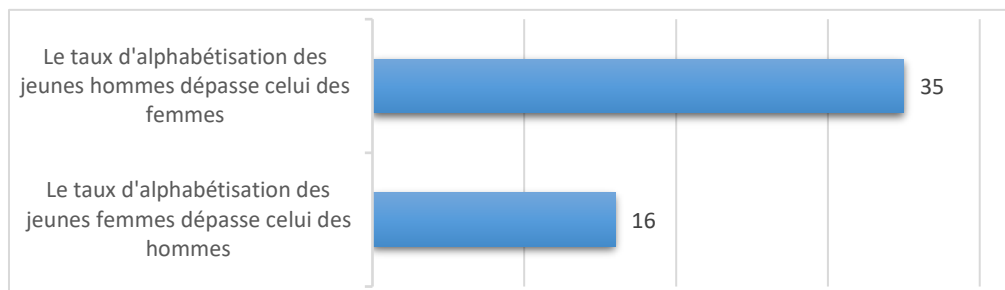
Source: Statistiques de l'éducation de la Banque mondiale et UNESCO, Centre de données de l'ISU

En moyenne, l'écart entre les taux d'alphabétisation des jeunes hommes et des jeunes femmes est persistant dans de nombreux États membres de l'OCI (graphique 2.3). Dans 16 États membres de l'OCI, l'écart est en faveur de la population des jeunes femmes où l'écart entre le taux d'alphabétisation des jeunes hommes et des jeunes femmes est nul ou négatif. Cependant, dans 35 États membres de l'OCI, cet écart est positif, ce qui signifie que le taux d'alphabétisation moyen de la population des jeunes hommes dépasse le taux d'alphabétisation de la population des jeunes femmes. Au niveau de chaque pays, l'écart le plus important est observé en Afghanistan où le taux d'alphabétisation des jeunes hommes est de 61,9 % tandis que celui des jeunes femmes est de 32,1 % sur la période 2008-2018. L'inégalité entre les sexes dans l'éducation est caractérisée, entre autres, par un manque d'accès et de disponibilité d'infrastructures éducatives, de matériel et de programmes de formation tenant compte des différences entre les sexes. Par conséquent, plusieurs États membres de l'OCI doivent non seulement prendre des mesures pour réduire le taux



d'analphabétisme chez les jeunes, mais aussi accroître l'égalité des sexes dans l'accès à l'éducation.

Graphique 2.3: Nombre d'États membres de l'OCI selon l'écart entre les taux d'alphabétisation des jeunes hommes et des jeunes femmes dans les pays de l'OCI, 2008-2018*



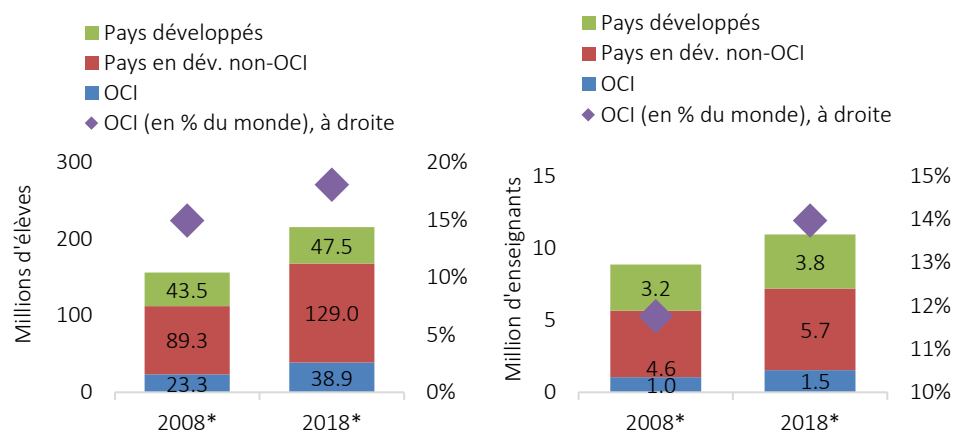
Source: Le SESRIC, l'UNESCO, les Indicateurs de développement mondial (WDI) de la Banque mondiale et les Statistiques de la Banque mondiale relatives à l'éducation.

* Ou au cours des cinq dernières années

2.1.2 Participation à l'éducation

L'enseignement post-secondaire ou supérieur offre aux étudiants la possibilité d'acquérir des connaissances et des compétences avancées soit immédiatement après l'enseignement secondaire, ou plus tard dans leur vie. Puisque l'enseignement supérieur est volontaire, les changements dans le nombre total d'inscriptions au niveau d'enseignement supérieur reflètent les fluctuations dans la perception de la disponibilité et de la valeur de l'enseignement supérieur ainsi que la taille de la population traditionnelle d'âge scolaire tertiaire. La graphique 2.4 montre l'effectif total d'étudiants inscrits et du personnel enseignant dans l'enseignement supérieur. Sur la base des données les plus récentes disponibles pour chaque période, le nombre total d'étudiants de l'enseignement supérieur dans les États membres de l'OCI est passé de 23,3 millions à 38,9 millions entre 2008 et 2018. Une augmentation du nombre de diplômés de l'enseignement supérieur résulte en une main-d'œuvre plus qualifiée et hautement compétente qui contribue de manière proactive au développement économique et à l'avantage concurrentiel des pays.

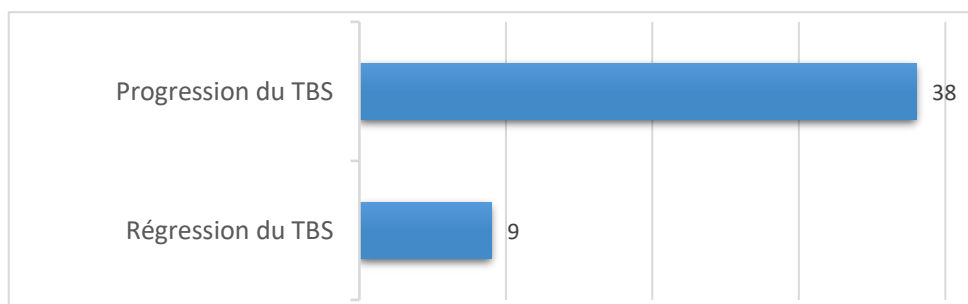
L'augmentation de l'enseignement supérieur est un développement prometteur pour les États membres de l'OCI. De même, le nombre d'enseignants employés dans les établissements d'enseignement supérieur des États membres de l'OCI a augmenté de façon constante au cours de la dernière décennie, pour atteindre 1,5 million en 2018. On observe également que les parts des États membres de l'OCI dans le total mondial des étudiants et du personnel enseignant de l'enseignement supérieur sont en augmentation (graphique 2.4). En 2018, les étudiants de l'enseignement supérieur dans les États membres représentaient 18,1 % de ceux du monde entier, contre 14,9 % en 2008. De même, la part des États membres dans le total du personnel enseignant de l'enseignement supérieur dans le monde est passée de 11,8 % en 2008 à 14 % en 2018.

Graphique 2.4: Effectif total et personnel enseignant dans les établissements d'enseignement supérieur

Source: Le SESRIC, l'UNESCO, les Indicateurs de développement mondial (WDI) de la Banque mondiale et les Statistiques de la Banque mondiale relatives à l'éducation.

* Ou au cours des cinq dernières années

Au niveau de chaque pays, 38 États membres de l'OCI ont réussi à enregistrer une augmentation du taux brut de scolarisation (TBS) dans l'enseignement supérieur sur la période 2008-2018 (graphique 2.5). Seuls 9 sur 47 États membres de l'OCI pour lesquels des données sont disponibles ont enregistré une baisse du TBS au cours de la même période. Parmi les pays membres, la Turquie a connu un succès remarquable car son TBS a plus que doublé, passant de 40,2 % à 103,7 % entre 2008 et 2018. De même, l'Arabie saoudite est parvenue à améliorer son TBS de 30,7 % à 68,9 % au cours de la même période.

Graphique 2.5: Nombre d'États membres de l'OCI en termes de progression ou de régression du TBS dans l'enseignement supérieur, 2008-2018*

Source: Le SESRIC, l'UNESCO, les Indicateurs de développement mondial (WDI) de la Banque mondiale et les Statistiques de la Banque mondiale relatives à l'éducation.

* Ou au cours des cinq dernières années



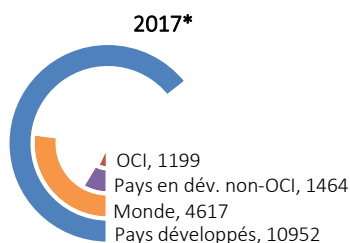
2.2 Ressources éducatives, conditions d'enseignement et résultats d'apprentissage

Les ressources éducatives sont une partie importante de l'éducation de base. L'alphabétisation, la participation ou la progression des jeunes dépendent fortement de la qualité des ressources allouées à l'éducation. À cet égard, cette sous-section se concentre sur les divers indicateurs qui sont liés aux ressources éducatives. La section fournit également une évaluation de la disponibilité des enseignants par étudiant et de la mobilité internationale des étudiants dans les États membres de l'OCI.

2.2.1 Dépenses publiques pour l'éducation

Selon les dernières statistiques disponibles fournies par la Banque mondiale et l'UNESCO, les gouvernements du monde entier ont consacré en moyenne 4,9 % de leur PIB à l'éducation. La situation des États membres de l'OCI n'est pas optimiste car les dépenses publiques moyennes en matière d'éducation ne représentent que 3,9 % de leur PIB, ce qui est comparativement inférieur aux moyennes des pays en développement non membres de l'OCI et des pays développés (SESRI, 2019a). Une évaluation à micro-niveau de la contribution financière des gouvernements au secteur de l'éducation peut être faite en mesurant la quantité dépensée par le gouvernement pour chaque étudiant / élève. Cette approche se concentre directement sur le niveau des dépenses publiques en matière d'éducation, quelle que soit la taille des dépenses du gouvernement.

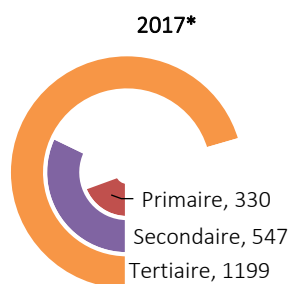
Graphique 2.6: Dépenses des administrations publiques pour l'enseignement supérieur par étudiant



Source: Calculs du personnel de SESRIC basés sur la base de données des IDM de la Banque mondiale.

*Moyennes pondérées pour les données 2017 ou la dernière année disponible après 2008 pour 30 pays de l'OCI, 36 pays développés et 57 pays en développement non membres de l'OCI.

Graphique 2.7: Répartition des dépenses des administrations publiques d'éducation par élève / étudiant, OCI



Source: Calculs du personnel de SESRIC basés sur la base de données des IDM de la Banque mondiale.

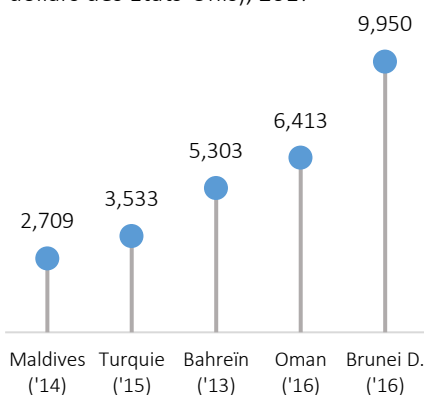
*2017 ou dernière année disponible après 2008

Selon les dernières données, les dépenses publiques pour l'enseignement supérieur par étudiant / élève varient considérablement d'un pays à l'autre (graphique 2.6). L'écart relatif entre les États membres de l'OCI et les pays développés est faible par rapport aux autres

niveaux d'enseignement (primaire et secondaire). Les États membres de l'OCI dépensent en moyenne 1 199 dollars des États-Unis, tandis que les pays développés dépensent environ 10 952 dollars des États-Unis. En d'autres termes, les pays développés dépensent en moyenne environ 9 fois plus au niveau tertiaire par rapport à la moyenne des États membres de l'OCI. La moyenne des dépenses par élève dans les États membres de l'OCI est nettement inférieure à la moyenne mondiale de 4 617 dollars des États-Unis en 2017. Le manque d'investissement dans l'enseignement supérieur a des conséquences naturelles sur la jeunesse et ainsi sur le stock de capital humain et de main-d'œuvre qualifiée de ces économies, et des implications négatives sur la croissance et le développement économiques.

Au niveau de l'OCI, la répartition des dépenses gouvernementales en matière d'éducation par étudiant varie selon le niveau scolaire. En moyenne, les États membres de l'OCI dépensent des montants plus élevés pour les étudiants du niveau tertiaire (1 199 dollars), et des montants moins élevés pour les étudiants du niveau primaire (330 dollars) (graphique 2.7). Cependant, les pays développés dépensent un montant presque égal pour les étudiants à tous les niveaux scolaires. Il est important de souligner qu'il existe également des divergences régionales entre les États membres de l'OCI. Ceux qui se trouvent dans la région subsaharienne ont des taux plus faibles de dépenses publiques pour l'éducation. Le

Graphique 2.8: Principaux États membres de l'OCI selon les dépenses publiques allouées à l'enseignement supérieur par élève / étudiant (en dollars des États-Unis), 2017*



Source: Banque Mondiale, base de données des IMD

*2017 ou dernière année disponible après 2008.

financement du secteur privé-public est tout aussi important. Alors que de plus en plus de pays dans le monde établissent des ponts entre leurs dépenses publiques en matière d'éducation et le financement du secteur privé, les États membres de l'OCI ont tendance à manquer de cet élément. C'est particulièrement le cas pour l'enseignement supérieur (SESRIC, 2016). Les liens entre le secteur privé et le secteur public dans les États membres de l'OCI en matière d'éducation sont limités et nécessitent une plus grande attention.

Parmi les États membres de l'OCI pour lesquels des données sont disponibles, le Brunei Darussalam enregistre les plus hautes dépenses publiques en matière d'éducation par élève au niveau tertiaire (9 950 dollars), suivi d'Oman (6 413 dollars) et de Bahreïn (5 303 dollars) (graphique 2.8).

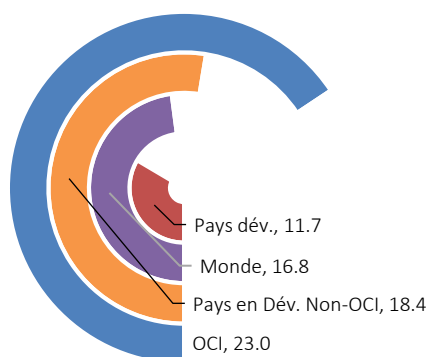
2.2.2 Ratios étudiants - enseignants

Le ratio étudiants-enseignants se réfère au nombre d'étudiants inscrits dans un établissement scolaire par rapport au nombre d'enseignants employés dans cet établissement. Le taux élevé



d'étudiants-enseignants est généralement un indicateur des problèmes de financement des établissements ou des systèmes scolaires. Il y a 39,1 millions d'étudiants de niveau tertiaire dans 43 États membres de l'OCI pour lesquels des données sont disponibles en 2017.

Graphique 2.9: Ratios étudiants-enseignants dans les établissements d'enseignement supérieur, 2017*



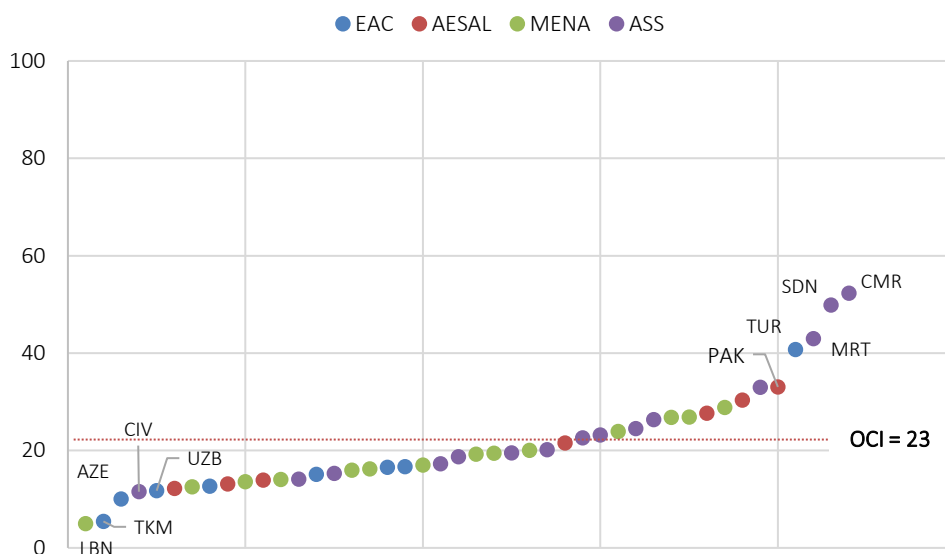
Source: Calculs du personnel du SESRIC, Statistiques en matière d'éducation de la Banque mondiale. Moyennes pondérées pour 43 pays de l'OCI, 34 pays développés et 70 pays en développement non membres de l'OCI en utilisant les données pour 2017 ou la dernière année disponible après 2008. La moyenne mondiale est pour l'année 2017.

Ce nombre est inférieur aux 46,1 millions d'étudiants inscrits dans 37 pays développés. Cependant, le ratio étudiants-enseignants au niveau tertiaire est le plus élevé dans les États membres de l'OCI avec un ratio de 23 (graphique 2.9). Ce ratio est nettement inférieur dans les pays en développement non membres de l'OCI (18,4) et bien inférieur dans les pays développés (11,7), ce qui reflète un plus grand nombre d'académiciens et d'instructeurs par étudiant au niveau tertiaire. Les ratios les plus élevés dans les États membres de l'OCI démontrent que le nombre d'enseignants entrant dans le secteur de l'éducation n'est pas suffisant pour correspondre au taux de croissance des étudiants du niveau tertiaire. Il est indispensable d'améliorer la qualité de l'enseignement en diminuant le nombre moyen d'étudiants par enseignant.

Dans l'ensemble, la performance moyenne des États membres de l'OCI s'est améliorée, mais des progrès significatifs sont encore nécessaires pour rattraper et concurrencer les autres groupes de pays. En termes de ratios étudiants-enseignants, les différents États membres de l'OCI ont fait preuve de grandes disparités sur une grande échelle. D'une part, 5 États membres de l'OCI avaient des ratios étudiants-enseignants inférieurs à la moyenne des pays développés de 11,7 étudiants par enseignant (graphique 2.10). Les États membres de l'OCI tels que le Liban (5,0), le Turkménistan (5,4), l'Azerbaïdjan (10,0), la Côte d'Ivoire (11,5) et l'Ouzbékistan (11,7) avaient le plus faible ratio enseignant-étudiants dans l'enseignement supérieur.

D'autre part, un instructeur enseigne en moyenne 52,3 étudiants de niveau tertiaire au Cameroun, 49,8 étudiants au Soudan et 43 étudiants en Mauritanie. Selon les dernières statistiques disponibles, le Cameroun avait le ratio étudiants-enseignants le plus élevé au monde. Même dans un pays plus développé comme la Turquie, le ratio atteignait 40,7, ce qui reflète un écart important dans le nombre d'instructeurs au niveau de l'enseignement supérieur (graphique 2.10). En ce qui concerne les ratios étudiants-enseignants, les États membres de l'OCI dans leur ensemble font des progrès individuellement, mais en tant que groupe, il est encore nécessaire de formuler des politiques qui serviront à réduire le ratio étudiants-enseignants. Si l'on n'investit pas dans la réduction du ratio enseignant-étudiant, il est difficile et peu probable de parvenir à une éducation de qualité à tous les niveaux.

Graphique 2.10: Pays de l'OCI ayant les ratios étudiants-enseignants les plus élevés et les plus bas dans les établissements d'enseignement supérieur, 2017*



Source: Statistiques de la Banque mondiale en matière d'éducation.

*2017 ou la dernière année disponible après 2008.



Encadré 2.1. Projet de formation des enseignants (TTE) - Ouganda

L'accès à l'éducation a augmenté en Ouganda grâce aux réformes de l'enseignement primaire universel (UPE 1997) et de l'enseignement et la formation post-primaires universels (UPPET 2007). Cela a permis l'expansion des écoles existantes et la création d'un plus grand nombre d'établissements primaires, secondaires et tertiaires. Toutefois, en raison de l'afflux massif d'étudiants/élèves dans les écoles existantes, la baisse de la qualité de l'enseignement suscite une inquiétude croissante. Pour atteindre une haute qualité d'éducation, le gouvernement de l'Ouganda a lancé un projet intitulé Formation des enseignants (Teacher Training Education - TTE). Le projet est conjointement mis en œuvre par le ministère de l'Éducation et des Sports (MES) et l'Enabel, l'Agence belge de développement.

Le projet TTE vise à renforcer les compétences professionnelles des formateurs d'enseignants et des futurs enseignants diplômés des Collèges nationaux d'enseignants (National Teachers' Colleges - NTC) en Ouganda. Le projet comporte trois volets : développement institutionnel (pour renforcer les facultés et les systèmes de gestion) ; infrastructure (pour réhabiliter, agrandir et équiper les installations des facultés) ; et pédagogie (pour améliorer la qualité de l'enseignement et de l'apprentissage dans les facultés et les écoles secondaires partenaires).

La première phase du projet a été lancée en 2011-2016 et s'est concentrée sur l'amélioration de l'environnement d'enseignement et d'apprentissage axé sur la pratique de l'enseignement et la formation commerciale, technique et professionnelle (EFCTP) des enseignants/instructeurs, des tuteurs de santé et des enseignants du secondaire en Ouganda.

Source: Le ministère de l'Éducation et des Sports, République d'Ouganda, 2019

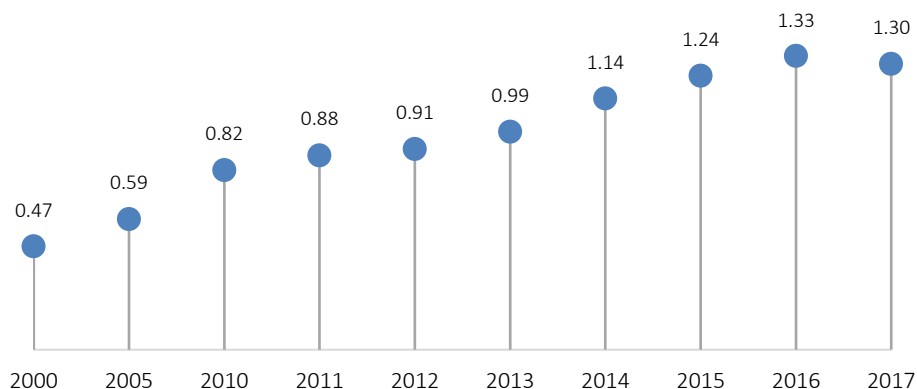
2.2.3 Mobilité internationale des étudiants

Selon la base de données de l'ISU de l'UNESCO, en 2017, plus de 4,5 millions d'étudiants sont allés étudier à l'étranger, contre 2,5 millions en 2005 et 3,3 millions en 2010. Les États membres de l'OCI deviennent des destinations privilégiées pour l'éducation tertiaire en raison des investissements et des réformes importants dans le secteur de l'éducation, ce qui a entraîné une augmentation de la qualité de l'éducation et créé des opportunités pour les étudiants nationaux et internationaux (SESRI, 2019a). Cependant, il y a encore un nombre important de jeunes de l'OCI qui préfèrent étudier à l'étranger. Comme le montre le graphique 2.11, le nombre d'étudiants des États membres de l'OCI qui se rendent à l'étranger pour suivre des études supérieures n'a cessé d'augmenter entre 2000 et 2016. Il a atteint son niveau le plus élevé en 2016 avec 1,33 million d'étudiants, mais il a légèrement diminué pour atteindre 1,30 million en 2017. Les principales raisons de ces augmentations substantielles sont le nombre croissant de jeunes et la croissance économique plus forte dans les États



membres qui ont donné aux étudiants la possibilité de poursuivre leurs études dans des institutions internationales.

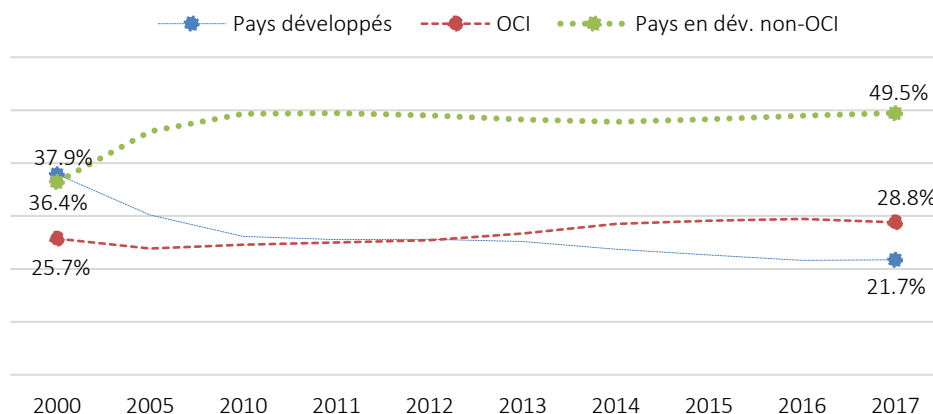
Graphique 2.11: Mobilité des étudiants sortants dans les pays de l'OCI (en millions)



Source: Statistiques de la Banque mondiale en matière d'éducation et base de données de l'ISU UNESCO

En 2000, les États membres de l'OCI comptaient pour 25,7 % de tous les étudiants en mobilité internationale, mais ce taux a légèrement diminué pour atteindre 24,6 % en 2010. Depuis lors, leurs parts ont lentement augmenté pour atteindre 28,8 % en 2017 (graphique 2.12). Les pays en développement non membres de l'OCI, principalement motivés par la Chine, ont vu leur part passer de 36,4 % en 2000 à 49,5 % en 2017. La part de la mobilité internationale des étudiants en provenance des pays développés a considérablement diminué, passant de 37,9 % à 21,7 % au cours de la même période.

Graphique 2.12: Part de la mobilité internationale des étudiants

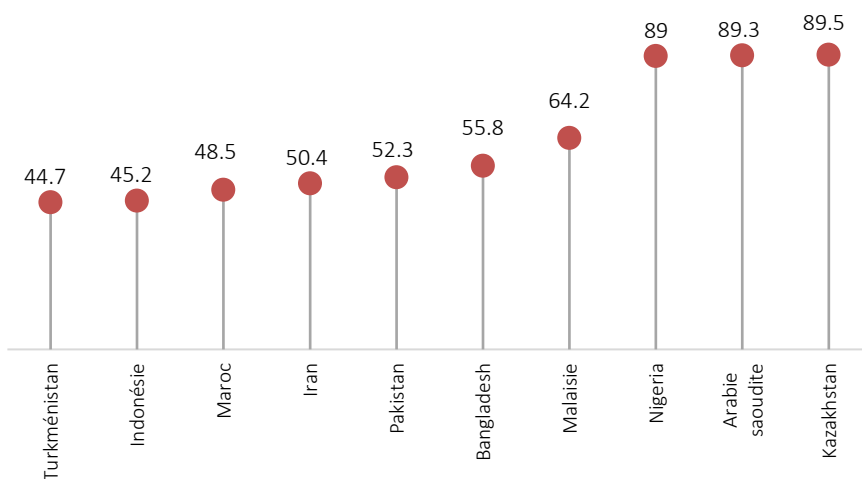


Source: Statistiques de la Banque mondiale en matière d'éducation et base de données de l'ISU UNESCO



Au niveau de chaque pays, le Kazakhstan (89,5 mille), l'Arabie Saoudite (89,3 mille), le Nigeria (89,1 mille), la Malaisie (64,2 mille) et le Bangladesh (55,8 mille) étaient les cinq premiers pays pourvoyeurs d'étudiants au sein du groupe de l'OCI, représentant 30% de tous les étudiants émigrants de l'OCI (graphique 2.13).

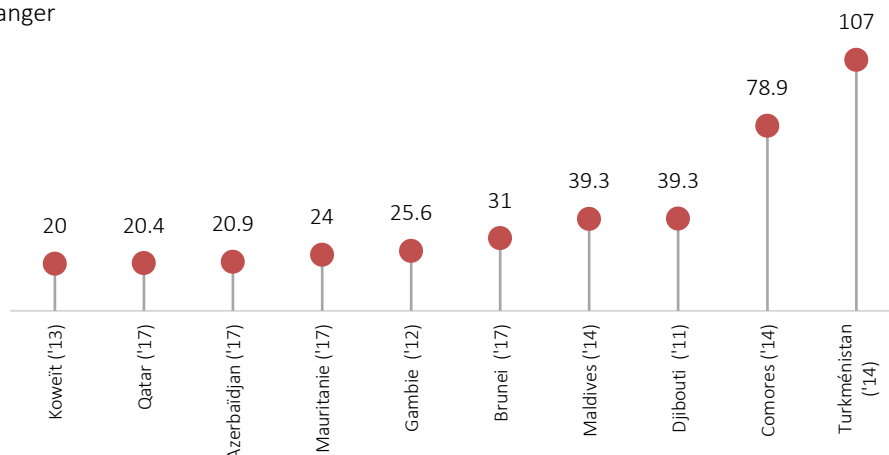
Graphique 2.13: Les premiers pays de l'OCI par mobilité des étudiants nationaux inscrits à l'étranger(milles), 2017



Source: Statistiques de la Banque mondiale en matière d'éducation et base de données de l'ISU UNESCO

Les principales destinations des étudiants des cinq premiers pays et de la majorité des autres États membres de l'OCI étaient des pays disposant de secteurs éducatifs développés, notamment les États-Unis, le Royaume-Uni et l'Europe. La principale augmentation du nombre d'étudiants inscrits à l'étranger dans l'OCI au cours de la période 2010-2017 a été observée au Kazakhstan avec une augmentation de 50 000, suivi de l'Arabie saoudite (47 000) et du Nigeria (37 000).

Le taux de mobilité vers l'étranger (TME) représente la part des étudiants qui étudient à l'étranger par rapport au nombre total d'étudiants inscrits dans le pays. Selon les dernières données disponibles, il existe des observations notables sur le TME dans les États membres de l'OCI. Le Turkménistan, avec un TME de 107, a le taux le plus élevé parmi les États membres de l'OCI, ce qui montre qu'un plus grand nombre d'étudiants de niveau tertiaire étudient à l'étranger qu'à l'intérieur du pays (graphique 2.16). Le taux aux Comores est également très élevé, avec un pourcentage de 78,9. Ce taux est aussi bas que 0,6 en Indonésie et 0,7 en Turquie.

Graphique 2.14: Les principaux pays de l'OCI selon le taux de mobilité des étudiants à l'étranger

Source: Statistiques de la Banque mondiale en matière d'éducation et base de données de l'ISU UNESCO

2.3 Conclusions

Malgré les progrès réalisés par les États membres de l'OCI en matière d'éducation au cours des dernières décennies, 17,7 % des jeunes des États membres de l'OCI sont toujours analphabètes et ne possèdent pas les compétences de base en matière de calcul et de lecture, ce qui réduit leurs chances d'obtenir un emploi décent. Avec beaucoup de jeunes manquant même d'une formation de niveau primaire, la persistance d'un niveau élevé de chômage risque de menacer l'inclusion sociale, la cohésion et la stabilité. De nombreuses raisons expliquent pourquoi les jeunes abandonnent l'école. On peut citer, entre autres, la pauvreté liée aux revenus, les problèmes liés au genre, le handicap, les conflits et la guerre. Les faibles rendements perçus du marché de l'éducation découragent également les gens qui désirent poursuivre leurs études. Pour que les États membres de l'OCI puissent développer avec succès leurs économies et leurs sociétés, l'éducation des jeunes doit être soigneusement planifiée et des politiques efficaces doivent être formulées pour fournir aux jeunes l'éducation de qualité qui peut les préparer à participer de manière productive au marché du travail.

Selon l'enquête sur la jeunesse de l'OCI 2019, parmi les 20 États membres qui ont répondu à l'enquête, 12 pays ont une politique, un programme ou une initiative en ce qui concerne la promotion des programmes d'échange d'étudiants avec des établissements d'enseignement étrangers. Huit États membres de l'OCI ont indiqué dans l'enquête qu'ils n'avaient pas de politique, de programme ou d'initiative pour les échanges d'étudiants. En ce qui concerne la sensibilisation, 18 des 20 États membres de l'OCI ont répondu positivement à l'idée qu'ils disposent de services de sensibilisation pour les jeunes. Il existe également des politiques, des programmes et des initiatives en matière d'enseignement technique et professionnel visant



à préparer les jeunes au marché du travail dans 17 pays sur 20. En utilisant la stratégie de l'OCI pour la jeunesse en tant que cadre, l'échange de ces politiques et pratiques entre les États membres de l'OCI permettrait probablement de renforcer la coopération intra-OCI dans le domaine de l'éducation des jeunes.

En outre, en allouant davantage de ressources financières, en mettant l'accent sur la qualité de l'éducation et en encourageant les jeunes à investir dans de nouvelles compétences, on contribuerait à doter les jeunes des connaissances et des informations nécessaires en fonction des besoins du marché du travail. Enfin, les politiques en matière d'éducation visant à éliminer les obstacles empêchant l'accès à l'éducation des groupes vulnérables de jeunes migrants, de jeunes handicapés et de jeunes femmes doivent être renforcées pour améliorer les résultats de l'éducation des jeunes dans de nombreux États membres de l'OCI.



CHAPITRE 3

L'emploi et l'entrepreneuriat

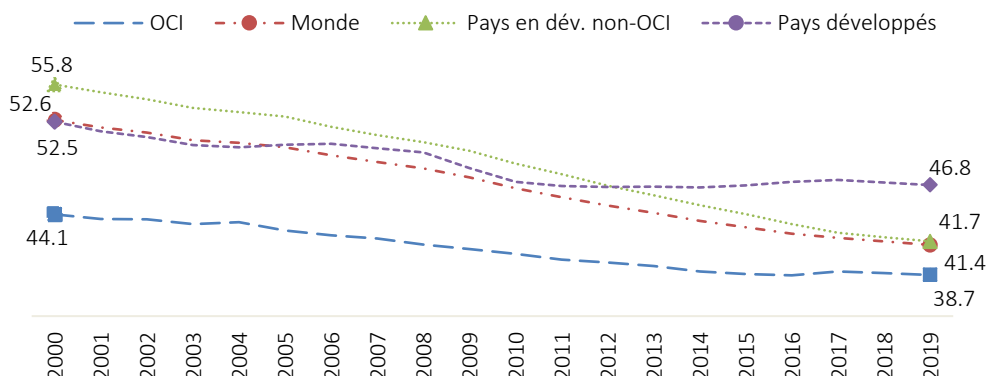
Les jeunes jouent un rôle essentiel dans le cadre du développement économique durable des sociétés. Environ 18 % de la population totale des États membres de l'OCI est composée de jeunes âgés de 15 à 24 ans (en 2020). Une telle proportion de jeunes place de nombreux États membres de l'OCI dans une position unique pour exploiter le potentiel économique des jeunes, ce qui pourrait aider de nombreux États membres de l'OCI à atteindre plusieurs objectifs énoncés dans les ODD. Dans ce contexte, ce chapitre aborde les principaux défis auxquels sont confrontés les jeunes dans le domaine de l'emploi et de l'entrepreneuriat et évalue la performance des États membres de l'OCI sur les principaux indicateurs du marché du travail (par exemple, la participation au marché du travail, le chômage, etc.). Il se termine sur des recommandations politiques sur la manière d'améliorer le bien-être économique des jeunes dans les États membres de l'OCI.

3.1 Participation des jeunes au marché du travail

Le taux d'activité des jeunes reflète la proportion de personnes âgées de 15 à 24 ans qui s'engagent activement dans le marché du travail, soit en travaillant (employés), soit en cherchant un emploi (chômeurs). Il fournit un indicateur de la dimension relative de l'offre de travail disposé à participer à la production des biens et des services. Selon les estimations de l'OIT, plus de 20 % des jeunes dans le monde ne participaient pas activement au marché du travail en 2018 (Gammarano, 2019). Ce résultat est significatif car l'intégration des jeunes au marché du travail, à l'éducation et au développement des compétences est cruciale pour la réalisation d'un environnement socio-économique prospère, durable et équitable au niveau mondial.

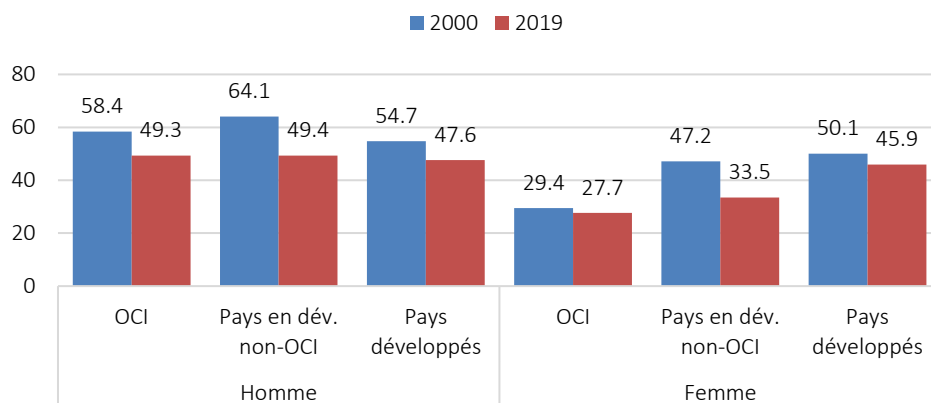
Comme le montre le graphique 3.1, une tendance à la baisse est observée dans les taux de participation des jeunes à la population active (TPPA) dans tous les groupes de pays. À l'échelle mondiale, au cours des deux dernières décennies, le taux de mortalité infantile chez les jeunes est passé de 52 % en 2000 à 41,4 % en 2019. Les États membres de l'OCI ont également connu une baisse du TPPA des jeunes, qui est passé de 44,1 % en 2000 à 38,7 % en 2019. De même, le taux de chômage des jeunes a diminué dans les pays développés, passant de 52,5 % à 46,8 %, et dans les pays en développement non membres de l'OCI, de 55,8 % à 41,7 % au cours de la même période. Cette tendance négative peut être expliquée en partie par la participation croissante des jeunes aux programmes d'enseignement technique et professionnel et par la durée plus longue passée dans les établissements d'enseignement.



Graphique 3.1: Taux de participation des jeunes à la population active (%), 2000-2019

Source: Calculs du personnel du SESRIC basés sur les estimations modélisées des Perspectives de la population mondiale de l'ONU (Édition 2019) et ILOSTAT (Mise à jour des données 2018)

Les données ventilées par sexe révèlent des informations supplémentaires. En moyenne, le TPPA des jeunes parmi la population des femmes a diminué de 29,4% en 2000 à 27,7% en 2019 dans les États membres de l'OCI (graphique 3.2). Pourtant, il reste considérablement inférieur aux moyennes des autres groupes de pays. Le TPPA des jeunes au sein de la population des hommes a également montré une tendance à la baisse dans tous les groupes de pays au cours de la période considérée. En moyenne, ce taux est passé de 58,4 % en 2000 à 49,3 % en 2019 dans les États membres de l'OCI. En 2019, la moyenne du TPPA des jeunes dans la population des hommes (49,3%) des États membres de l'OCI a dépassé la moyenne des pays développés (47,6%).

Graphique 3.2: Taux de participation des jeunes à la population active par sexe (%)

Source: Calculs du personnel du SESRIC basés sur les Perspectives de la population mondiale de l'ONU (Édition 2019) et ILOSTAT (Mise à jour des données 2018)

Les taux de participation des jeunes hommes et femmes sont influencés par des facteurs institutionnels tels que les normes et les préférences (par exemple, la mobilité des jeunes, la valeur du travail des jeunes femmes, la discrimination fondée sur l'âge/l'expérience) ; des facteurs économiques (par exemple, la comparaison des revenus nets avec les avantages du travail non rémunéré) ; et des facteurs sociaux et institutionnels (par exemple, l'âge, le sexe, les compétences professionnelles)(Gammarano, 2019). En outre, lorsque les jeunes participent à la population active, ils peuvent se diriger vers des secteurs relativement moins réglementés comme le secteur agricole ou des services dans certains États membres de l'OCI. Selon les données les plus récentes disponibles dans la base de données ILOSTAT, 36% du travail des jeunes dans le secteur des services se trouve dans les EAU, suivi par le Brunei Darussalam (25%). Dans les économies à forte intensité agricole comme le Pakistan, l'Ouganda, le Mozambique et le Mali, le nombre de jeunes hommes et femmes travaillant dans le secteur agricole dépasse de loin celui des services ou de l'industrie. Par exemple, la part de l'emploi des jeunes dans le secteur agricole a dépassé 35 % au Mozambique.

Un autre facteur qui décourage les jeunes d'être actifs sur le marché du travail est l'écart salarial existant entre les sexes. En termes généraux, l'écart salarial entre les sexes montre les différences et les inégalités de rémunération entre les femmes et les hommes. Plusieurs facteurs interdépendants élargissent l'écart salarial entre les sexes tels que le travail à temps partiel, le travail non rémunéré, les responsabilités familiales, la ségrégation professionnelle, les normes sociales, les préjugés implicites, la discrimination et la faiblesse des institutions du marché du travail. Parmi ces facteurs, la discrimination à l'égard des femmes est le facteur le plus significatif de l'augmentation des écarts salariaux entre les sexes (OIT, 2017). Selon le SESRIC (2018), même lorsque les femmes font le même travail que les hommes ou effectuent un travail de valeur égale, elles ont tendance à être moins bien payées dans de nombreux États membres de l'OCI. Conformément à ces conclusions, dans l'Enquête sur la jeunesse de l'OCI 2019, 18 États membres de l'OCI sur 20 ont considéré l'écart salarial entre les sexes chez les jeunes comme un défi. Les taux élevés de chômage des jeunes (sélectionnés par 14 pays sur 21) et les inégalités économiques existantes (sélectionnées par 11 pays sur 21) sont parmi les principaux facteurs qui entraînent un écart salarial entre les sexes dans les États membres de l'OCI. Six États membres de l'OCI ont mentionné dans l'enquête que la culture, les préjugés et les idées préconçues sont un autre ensemble important de facteurs qui conduisent à l'écart salarial entre les sexes.

3.2 Chômage des jeunes

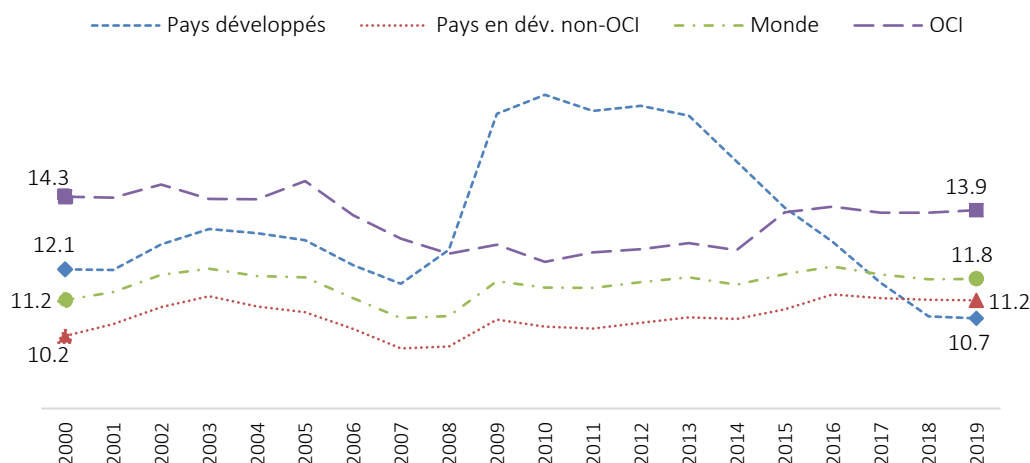
Le chômage des jeunes, sous toutes ses formes, peut entraîner de fortes pressions sur l'économie et la société d'un pays. Elle affecte négativement la productivité du marché du travail, les dépenses publiques et la croissance économique. Le chômage des jeunes est un défi mondial pour le développement économique. Selon l'OIT, "le taux de croissance annuel de l'emploi des jeunes s'est avéré négatif depuis 2008, ce qui signifie que le nombre de jeunes employés dans le monde diminue depuis 2008 et que l'emploi des jeunes se réduit"



(Gammarano, 2019, p. 5). Dans les États membres de l'OCI, le chômage des jeunes a stagné en dessous de 15% entre 2000 et 2019 (graphique 3.3). En 2019, le taux de chômage moyen des jeunes dans les États membres de l'OCI était de 13,9 %, contre 10,7 % dans les pays développés et 11,2 % dans les pays en développement non membres de l'OCI. Au niveau de chaque pays, le Niger (0,4 %) et le Qatar (0,6 %) ont enregistré les taux de chômage des jeunes les plus bas en 2019. Au contraire, le taux de chômage des jeunes le plus élevé a été enregistré en Palestine (45,9%), suivie par la Libye (42%) et la Jordanie (36,6%) la même année.

Plusieurs facteurs peuvent expliquer les taux de chômage élevés observés chez les jeunes

Graphique 3.3: Taux de chômage des jeunes (%), 2000-2019



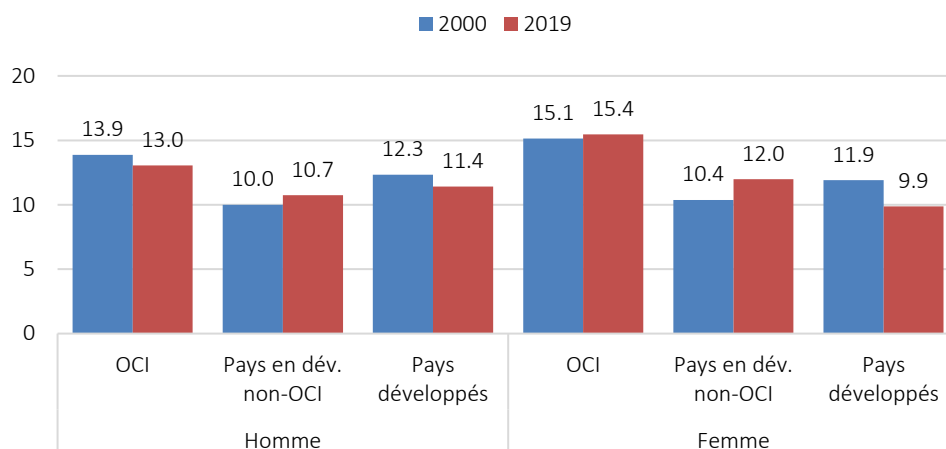
Source: Calculs du personnel du SESRIC basés sur les estimations modélisées d'ILOSTAT (mise à jour des données de 2018)

dans les États membres de l'OCI. Tout d'abord, les jeunes sont plus vulnérables que les adultes lors de périodes économiques défavorables. Ensuite, ils peuvent avoir plus de difficultés à trouver un emploi en raison du manque d'informations sur le marché du travail et d'expérience en matière de recherche d'emploi. Enfin, la part élevée de l'économie informelle dans certains États membres de l'OCI tend à réduire les possibilités d'emploi offertes aux jeunes dans l'économie formelle. D'autres facteurs peuvent être liés aux préjugés contre les jeunes, aux normes socioculturelles, au manque de première expérience et à l'inadéquation des compétences par rapport au marché du travail, entre autres.

Les données sur le chômage des jeunes, lorsqu'elles sont ventilées par sexe, révèlent que le taux de chômage des jeunes femmes dans les États membres de l'OCI est passé de 15,1% en 2000 à 15,4% en 2019 (graphique 3.4). En 2019, il représentait 12 % dans les pays en développement non membres de l'OCI et 9,9 % dans les pays développés. En moyenne, le taux de chômage des hommes parmi les jeunes a diminué de 13,9% en 2000 à 13% en 2019 dans les États membres de l'OCI. Ces chiffres montrent que la population des jeunes femmes

est le groupe le plus défavorisé en termes d'opportunités d'emploi dans de nombreux États membres de l'OCI.

Graphique 3.4: Taux de chômage des jeunes par sexe (%)



Source: Calculs du personnel du SESRIC basés sur ILOSTAT (mise à jour des données de 2018)

Conformément à ces résultats, 17 États membres de l'OCI sur 20 ont déclaré dans l'enquête sur la jeunesse de l'OCI 2019 qu'ils considèrent la discrimination entre l'emploi des jeunes femmes et des jeunes hommes comme un défi dans leurs pays respectifs. Selon l'enquête, l'un des principaux facteurs de discrimination entre l'emploi des jeunes femmes et des jeunes hommes dans les États membres de l'OCI est les possibilités de grossesse, de congé de maternité et de performance professionnelle perçues par les employeurs. 9 pays sur 20 ont indiqué que ces possibilités constituaient un facteur d'impact important ou même le plus déterminant. La culture, les préjugés, les idées préconçues et le manque de mécanismes de protection juridique et réglementaire pour prévenir la discrimination sont également cités parmi les principales raisons qui expliquent l'écart existant entre l'emploi des jeunes femmes et des jeunes hommes dans les États membres de l'OCI.

Non seulement l'obtention d'un emploi pour les jeunes sur le marché est difficile dans les États membres de l'OCI, mais l'environnement entrepreneurial pour les jeunes n'est pas favorable en raison des obstacles allant des barrières institutionnelles et culturelles aux barrières sociales et économiques. La sous-utilisation du potentiel entrepreneurial des jeunes se traduit souvent par des pertes monétaires et non monétaires qui sont préjudiciables au développement global des États membres de l'OCI. Les jeunes entrepreneurs sont souvent affectés par des facteurs tels que les faibles possibilités de développement du capital humain, la concentration sectorielle dans les industries informelles, l'accès limité au financement, les infrastructures inadéquates pour les entreprises, le manque de cadres politiques et juridiques qui encouragent et protègent les jeunes entrepreneurs, et les barrières culturelles,



notamment la discrimination en raison de l'âge et d'autres rôles pour les hommes ou les femmes.

3.3 Employabilité des jeunes

Selon l'OIT, l'employabilité des jeunes fait référence aux "compétences et qualifications transférables qui améliorent la capacité d'une personne à utiliser les possibilités d'éducation et de formation disponibles pour assurer et garder un travail décent, progresser dans l'entreprise et entre les emplois, et faire face à l'évolution des technologies et des conditions du marché du travail" (Brewer, 2013). Ces compétences et qualifications comprennent des aptitudes formelles et informelles telles que l'éducation, le travail d'équipe, la résolution de problèmes, les connaissances technologiques, les compétences en matière de communication, etc.

Pour les employeurs, les compétences employables des jeunes indiquent leur volonté d'être performants sur le lieu de travail, en suivant les progrès technologiques et l'évolution des besoins de l'organisation. Selon Burnett et Jayaram, (2012) a prédit que d'ici 2020, le monde serait confronté à une pénurie de 85 millions de travailleurs hautement qualifiés ou techniquement compétents.

Encadré 3.1.

Selon le document de référence intitulé "Préparer les jeunes à la transition vers le monde du travail" Invalid source specified., le passage réussi des jeunes de la vie scolaire à la vie professionnelle peut être entravé par divers facteurs, tels que les résultats scolaires, les coûts importants liés au processus de recherche d'un emploi, l'accès limité au financement, le manque de confiance et la faiblesse des réseaux personnels et professionnels.

En outre, les femmes sont nettement désavantagées sur le marché du travail en raison de sept grands facteurs : compétences et éducation, capital, réseaux, temps et composition de la famille, choix professionnel, préjugés des employeurs et sécurité.

Il existe également de grandes différences entre les jeunes diplômés de l'enseignement secondaire vivant dans les zones rurales et urbaines, basées sur les réseaux, les barrières géographiques, les coûts de recherche d'emploi et la disponibilité des emplois dans divers secteurs d'activité.

Source: Master Card Foundation, (2019).

Dans les États membres de l'OCI, l'inadéquation entre la formation scolaire (y compris les compétences employables) et les besoins du marché du travail est un défi économique important qui touche les jeunes. Par exemple, sept États membres de l'OCI ont désigné cette disparité comme le plus grand défi économique pour les jeunes, et neuf États membres de



l'OCI l'ont définie comme étant un grand défi économique dans l'Enquête sur la jeunesse de l'OCI 2019. Cette disparité est en partie due à un manque de compétences employables et à un manque d'initiatives de formation et de développement des compétences pour les jeunes. C'est également une conséquence des systèmes d'éducation qui produisent des diplômés dont les qualifications, les connaissances et les compétences sont inadéquates ou obsolètes, ou ne sont pas en phase avec les changements survenus sur le marché du travail.

Étant donné les taux élevés de chômage et d'inactivité des jeunes dans les États membres de l'OCI, l'amélioration de l'employabilité des jeunes par le développement des compétences est cruciale dans un monde de plus en plus globalisé. Les compétences employables sont importantes pour les jeunes qui sont nouveaux sur le marché du travail, les employés existants et les employeurs car elles permettent aux jeunes chercheurs d'emploi et aux entrepreneurs d'améliorer leurs chances de trouver un emploi adéquat, de gagner un salaire décent et de gérer leur future carrière sur des marchés du travail fluctuants.

3.4 Jeunesse et entrepreneuriat

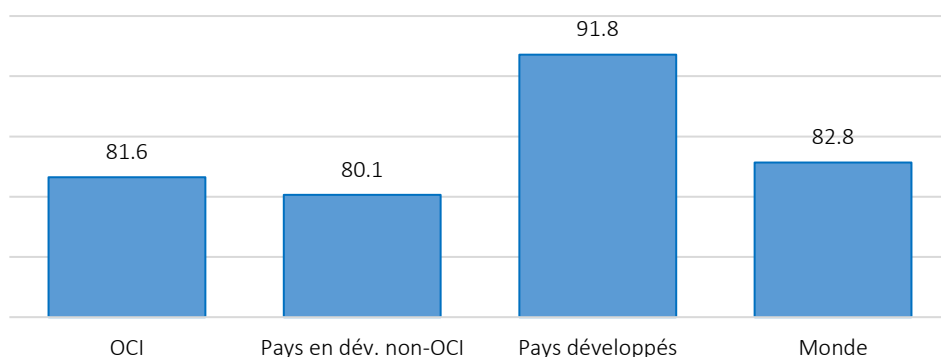
Étant donné les possibilités d'emploi limitées offertes aux jeunes dans de nombreux États membres de l'OCI et dans le monde en développement, l'entrepreneuriat apparaît comme une option viable qui a le potentiel d'activer le pouvoir économique des jeunes en leur permettant de générer un revenu décent, de fournir une auto-motivation et une source de motivation pour l'inclusion économique. Les jeunes sont innovants et créatifs dans la résolution de problèmes et la recherche de solutions (DFID-CSO Youth Working Group, 2010). Kew et al montrent qu'au niveau mondial, les jeunes ont 1,6 fois plus de chances de devenir entrepreneurs que les adultes plus âgés. Les compétences dont disposent les jeunes tendent à les motiver à devenir des entrepreneurs. Une étude récente de Deloitte (2015) renforce cette observation par une enquête menée auprès de 7 800 jeunes de 29 pays et indique que 70 % d'entre eux se voient travailler de manière indépendante pendant un certain temps. L'entrepreneuriat a le potentiel d'offrir à de nombreux jeunes de réelles possibilités et opportunités d'emploi (ONU, 2016). L'entrepreneuriat peut aussi doter les jeunes de compétences précieuses telles que la pensée critique, la prise de décision et le leadership.

Dans de nombreux pays en développement, plusieurs facteurs placent les jeunes entrepreneurs dans une position désavantageuse par rapport aux adultes : ils démarrent leur entreprise avec des niveaux de capital initial plus petits ; ils tendent à opérer à domicile ou dans la rue (manque d'accès à un espace) ; ils ont peu d'informations sur le marché et un réseau d'affaires limité (Kew et al., 2013). La faiblesse des infrastructures, les cadres juridiques et réglementaires défavorables, l'économie informelle et la corruption réduisent également l'impact du développement potentiel des jeunes entrepreneurs dans de nombreux pays en développement (Chigunta, 2002). À cet égard, le contexte du pays ainsi que l'écosystème entrepreneurial existant sont importants et pourraient influencer l'impact des jeunes entrepreneurs sur le développement durable.



Un écosystème entrepreneurial et commercial bien développé encourage et facilite l'esprit d'entreprise chez les jeunes. L'indice Doing Business de la Banque mondiale a été développé pour mesurer les réglementations ayant un impact direct sur les entreprises dans dix dimensions principales, allant du commerce à l'électricité. Sur une échelle de 0 (pire) à 100 (meilleur), les États membres de l'OCI ont obtenu, en moyenne, un score de 81,6, alors que le score des pays développés a été mesuré à 91,8 en 2018 (graphique 3.5). En d'autres termes, il est, en moyenne, plus difficile de faire des affaires dans les États membres de l'OCI que dans les pays développés. Certaines sous-régions de l'OCI, telles que les régions de l'ASS et de l'AESAL, ont obtenu des scores inférieurs à la moyenne mondiale de 82,8, ce qui reflète les principaux défis en matière d'infrastructure, de finances et de réglementation. Selon le SESRIC (2018), des disparités de genre existent en faveur des hommes entrepreneurs où les femmes entrepreneurs ont tendance à surmonter des procédures supplémentaires par rapport à leurs homologues hommes.

Graphique 3.5: Indice relatif à la facilité de faire des affaires en 2018



Source: Calculs du personnel de SESRIC basés sur la base de données des Indicateurs du développement dans le monde (WDI) de la banque mondiale.

Dans l'ensemble, les entrepreneurs des États membres de l'OCI sont en moyenne confrontés à un environnement relativement moins favorable pour démarrer et faire progresser leur entreprise que la moyenne mondiale. Les disparités existantes entre les sexes, la discrimination fondée sur l'âge et l'expérience limitée sur les marchés rendent la vie des jeunes entrepreneurs plus difficile en raison des obstacles à l'accès au crédit et au financement ainsi que les procédures d'enregistrement compliquées dans un bon nombre d'États membres de l'OCI.

Encadré 3.2. Plate-forme "Young Business Hub" - (Plate-forme pour les jeunes entreprises)

La plateforme Young Business Hub (YBH) est une initiative conjointe du Forum de la jeunesse de la coopération islamique (ICYF) qui vise à soutenir la culture des nouvelles entreprises et des PME en vue de créer des opportunités d'emploi pour les jeunes dans la région de l'OCI. Les individus et les équipes des États membres de l'OCI ont enregistré leurs nouvelles entreprises pour avoir la possibilité de présenter leurs initiatives et d'obtenir un mentorat et un soutien financier. Dans le cadre du YBH, le Sommet de l'investissement en matière d'entrepreneuriat du Young Business Hub a été organisé par l'ICYF en coopération avec le Bureau de promotion des investissements et de la technologie de l'Organisation des Nations unies pour le développement industriel au Bahreïn (ONUDI ITPO), en partenariat avec l'Union des chambres arabes. Au cours du Sommet de l'investissement en matière d'entrepreneuriat du Young Business Hub, 54 nouvelles entreprises de 26 différents États membres de l'OCI ont eu l'occasion de rencontrer les investisseurs et de présenter leurs projets.

Source: www.youngbusinesshub.org

3.5 Politiques de sécurité sociale sur la jeunesse

Selon la Banque mondiale (2001), la protection sociale fait référence aux "politiques et programmes conçus pour réduire la pauvreté et la vulnérabilité en promouvant des marchés du travail efficaces, en diminuant l'exposition des personnes aux risques et en renforçant leur capacité à faire face aux risques économiques et sociaux tels que le chômage, l'exclusion, la maladie, l'invalidité et la vieillesse". Dans le monde, seulement 29 % des personnes bénéficient d'une sécurité sociale - y compris une gamme complète de prestations pour les enfants, les familles et les personnes âgées (Ortiz, 2017). Pour les jeunes, la sécurité et la protection sociales revêtent une importance particulière car ils ont trois fois plus de chances d'être au chômage que les adultes (OIT, 2017). Les jeunes sont surreprésentés dans les secteurs d'emploi vulnérables, tels que le secteur informel. Leur transition de la jeunesse à l'âge adulte est également marquée par les défis liés à leur départ du foyer et l'achèvement des études, à l'accès à la formation professionnelle ou à la formation permanente. Par conséquent, les jeunes sont exceptionnellement vulnérables aux risques qui peuvent être atténués par des programmes de sécurité sociale efficaces.

Dans les États membres de l'OCI, la pauvreté multidimensionnelle est un défi économique majeur qui menace les jeunes. Selon l'enquête sur la jeunesse de l'OCI 2019, sept États membres de l'OCI ont identifié la pauvreté comme étant le défi le plus alarmant et neuf États membres de l'OCI l'ont identifié comme étant un grand défi économique affectant les jeunes. Outre les taux de chômage élevés et les faibles taux de transition, la protection sociale est essentielle pour l'accès des jeunes à l'emploi, la réduction de la pauvreté, l'accès à l'éducation et au développement des compétences, etc. Par exemple, les programmes d'aide sociale tels que ceux qui fournissent des allocations ou des indemnités et des bourses aux étudiants de l'enseignement secondaire et supérieur peuvent contribuer à améliorer l'accès des jeunes aux



services en matière d'éducation et donc à favoriser leurs possibilités d'emploi à l'avenir. Les programmes d'aide sociale en matière de santé ciblant les ménages pauvres peuvent améliorer l'accès des jeunes à des soins de santé abordables. Les programmes relatifs au marché du travail peuvent également faciliter l'accès des jeunes à des programmes de développement des compétences et de recherche d'emploi destinés à améliorer leur employabilité dans le secteur formel (Domingo-Palacpac, 2016). Enfin, l'extension des allocations de chômage aux jeunes peut également améliorer leur sécurité de revenus (ONU DAES, 2018) en permettant aux jeunes d'utiliser leur temps pour développer leurs compétences personnelles et professionnelles.

3.6 Défis économiques et migration des jeunes

Les raisons économiques telles que le chômage ou le manque de salaires décents figurent parmi les principaux déterminants de la migration des jeunes. La migration des jeunes a également un impact sur le développement économique. À cet égard, il existe une relation réciproque entre la migration et le développement. Selon Taran (2018), plus de 90 % des migrations qui ont lieu de nos jours - quelle qu'en soit la raison - sont étroitement liées à l'emploi et à l'activité économique. L'OIT (2018) rapporte que sur les 277 millions de personnes vivant en dehors de leur pays natal ou d'origine, près de 60% (164 millions) étaient des travailleurs migrants en 2017.

Dans la même perspective, environ 27 millions de jeunes ont émigré de leur pays d'origine à la recherche de meilleures opportunités économiques en 2013, ce qui représente environ 12 % de l'ensemble des migrants (DAES de l'ONU, 2018). Les chiffres des Nations unies révèlent que la part de jeunes dans l'ensemble des migrants est la plus élevée dans les pays les moins développés, ce qui met en évidence l'attrait économique de la migration pour les jeunes, venant des économies les moins développées et à la recherche d'opportunités de travail qui leur permettront de subvenir à leurs besoins et à ceux de leur famille dans leur pays d'origine.

L'enquête sur la jeunesse de l'OCI 2019 révèle que les trois principaux facteurs économiques qui motivent les jeunes à émigrer de leur pays d'origine sont le problème du chômage (17 États membres de l'OCI sur 20), les meilleures opportunités d'emploi disponibles à l'étranger (17 États membres de l'OCI sur 20) et les systèmes de sécurité sociale sous-développés dans leurs pays d'origine (12 États membres de l'OCI sur 20). Selon l'enquête, d'autres facteurs économiques tels que l'existence d'une économie informelle, l'inadéquation des compétences sur le marché du travail et la discrimination due à l'âge jouent un rôle dans la motivation des jeunes à migrer de l'aspect économique. Parmi les pays en développement, notamment de nombreux États membres de l'OCI, l'OIT (2019) constate que la plus forte propension à la migration des jeunes est observée en Afrique subsaharienne, où 43 % des jeunes migrants ont déclaré qu'ils quitteraient leur pays pour émigrer à l'étranger. La propension à migrer est amplifiée par le manque de ressources financières et l'instabilité politique.

Les jeunes migrants sont confrontés à plusieurs défis dans leur pays de destination, tels que l'isolement, l'exclusion, la discrimination et l'insécurité. En particulier, la question de la "fuite



des cerveaux" (perte de jeunes qualifiés et éduqués) a un impact durable sur l'économie et le développement du pays. Dans ce contexte, les pays d'origine et d'accueil doivent élaborer des politiques efficaces pour relever les défis posés par la migration des jeunes. On s'attend à ce que la migration des jeunes continue à augmenter au niveau mondial (Taran, 2018). Par conséquent, les États membres de l'OCI devraient également connaître une augmentation de la migration des jeunes - quel que soit leur statut tant comme pays d'accueil que pays d'origine ou de transit.

Dans ce contexte, il est crucial que les États membres de l'OCI soient conscients des défis et des opportunités associés à la migration des jeunes afin d'en atténuer les impacts en temps utile sur le front économique. La majorité des États membres de l'OCI ayant répondu (13 sur 20) ont déclaré qu'ils avaient déjà conçu des politiques, programmes ou initiatives spécifiques pour faire face à la migration des jeunes dans leurs pays respectifs (Enquête sur la jeunesse de l'OCI, 2019). À cet égard, il est également recommandé aux autres États membres de l'OCI d'élaborer des politiques et des programmes en vue d'intégrer efficacement les jeunes migrants dans leur économie et de limiter la fuite des cerveaux des jeunes en leur offrant un éventail diversifié de possibilités économiques dans leur pays d'origine.

3.7 Conclusions

Les conditions du marché du travail pour la jeunesse dans plusieurs États membres de l'OCI ne sont pas exceptionnellement prometteuses, où le chômage élevé, la faible participation à la population active et les compétences entrepreneuriales sous-utilisées constituent une série de défis pour les jeunes. Les défis actuels et futurs sur l'emploi des jeunes et l'écosystème de l'entrepreneuriat dans un certain nombre d'États membres de l'OCI nécessitent une série d'actions complètes pour y faire face. La plupart des États membres de l'OCI ont réalisé l'importance de la jeunesse pour leur développement. Selon l'enquête sur la jeunesse de l'OCI 2019, la majorité des États membres de l'OCI ayant répondu ont déclaré qu'ils avaient des politiques, programmes ou initiatives spécifiques conçus pour améliorer la situation économique globale des jeunes et renforcer leur participation économique.

Selon l'enquête, 19 sur 22 États membres de l'OCI utilisent certaines politiques pour encourager l'emploi des jeunes, 20 sur 22 ont des programmes spécifiques de formation technique et professionnelle pour les jeunes, 12 sur 21 développent des politiques/initiatives pour réduire le nombre de jeunes qui sont sans emploi ne suivant ni étude, ni formation (NEET), et six sur 22 mettent en œuvre des politiques et des programmes pour améliorer la situation des jeunes en matière de sécurité sociale.

Plusieurs États membres de l'OCI ont plusieurs bonnes pratiques et réussites en matière d'emploi des jeunes et de promotion de l'esprit d'entreprise chez les jeunes. Les documents stratégiques adoptés tels que la Stratégie de l'OCI pour la jeunesse, la Stratégie du marché du travail de l'OCI et le Programme d'action de l'OCI pour 2025 comprennent également un ensemble de recommandations politiques concrètes pour améliorer l'emploi chez les jeunes. Par conséquent, il est important de renforcer la coopération intra-OCI dans ce domaine important.



Les causes du chômage des jeunes peuvent varier entre les États membres de l'OCI. Néanmoins, la création insuffisante d'emplois et l'inadéquation des compétences semblent être parmi les causes fondamentales les plus courantes. Il convient donc de donner la priorité aux politiques visant à promouvoir la création d'emplois et à améliorer l'adéquation des compétences. En outre, l'amélioration de la qualité des institutions du marché du travail peut faciliter la transition des jeunes vers de meilleurs emplois. Pour atténuer de façon effective les défis économiques auxquels sont confrontés certains groupes vulnérables tels que les jeunes femmes et les jeunes migrants, les États membres de l'OCI doivent établir des lois, des politiques et des pratiques pour faire face à la discrimination qui se manifeste sur le marché du travail.



CHAPITRE 4

Santé et bien-être

La santé est le principal moteur de progrès socioéconomique qui favorise le développement humain et réduit la pauvreté. En outre, une jeune personne en bonne santé peut apporter une contribution importante au développement économique car elle a une plus longue espérance de vie et a tendance à rester plus productive tout au long de sa vie. À cet égard, il existe un lien direct entre l'amélioration de la santé et du bien-être des jeunes et la réalisation du développement durable. L'objectif 3 du développement durable fait notamment référence à la santé et au bien-être et vise à assurer une vie saine et à promouvoir le bien-être de tous à tout âge. Dans ce contexte, cette section évalue l'état de santé et du bien-être des jeunes dans les États membres de l'OCI, fournit un large éventail d'analyses comparatives et identifie certaines questions majeures qui nécessitent une attention immédiate tant au niveau national qu'au niveau de la coopération intra-OCI pour améliorer les services de santé dans les États membres de l'OCI.

4.1 Espérance de vie à la naissance

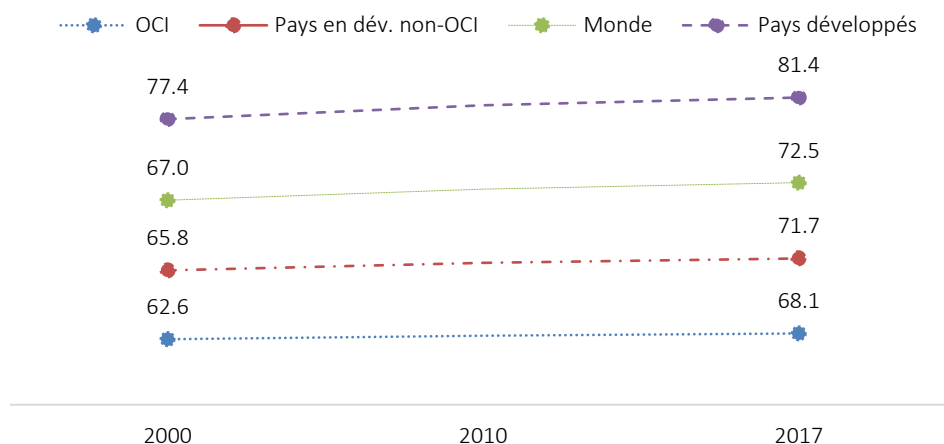
L'espérance de vie à la naissance (EVN) est un indicateur important de la situation générale de santé des personnes qui vivent dans un pays et la qualité des services de soins de santé qu'ils reçoivent. Elle désigne le nombre moyen d'années de l'espérance de vie d'un nouveau-né si la santé et les conditions de vie au moment de la naissance demeuraient les mêmes. L'état de pauvreté et de sous-alimentation, l'accès à l'eau potable et à l'assainissement, la disponibilité des services de soins de santé primaires et la couverture vaccinale sont les facteurs qui touchent directement l'EVN. L'espérance de vie limitée met en évidence le manque de services de santé ou leur mauvaise qualité qui ne correspond pas aux normes mondiales. Cet indicateur est important pour les jeunes car leurs projets d'éducation, leurs perspectives de carrière, leurs rêves de vie et même leurs projets de retraite en dépendent.

Le graphique 4.1 montre les taux d'espérance de vie entre 2000 et 2017 à travers le monde. En moyenne, les États membres de l'OCI, en tant que groupe, ont connu une amélioration de l'espérance de vie à la naissance (EVN) passant de 62,6 ans en 2000 à 68,1 ans en 2017. Au cours de la même période, l'EVN a augmenté de 65,8 à 71,7 dans les pays en développement non membres de l'OCI. Durant cette période, la moyenne mondiale de l'EVN est passé de 67 à 72,5. L'EVN moyenne dans les pays développés a atteint 81,4, ce qui a représenté l'EVN la



plus élevée parmi tous les groupes en 2017. Malgré les améliorations majeures en matière de l'EVN, les États membres de l'OCI restent à la traîne par rapport aux moyennes des pays développés et en développement non membres de l'OCI ainsi qu'à la moyenne mondiale.

Graphique 4.1: Espérance de vie à la naissance (2000-2017)



Source: Calculs du personnel de SESRIC basés sur la base de données des Indicateurs du développement dans le monde (WDI) de la banque mondiale.

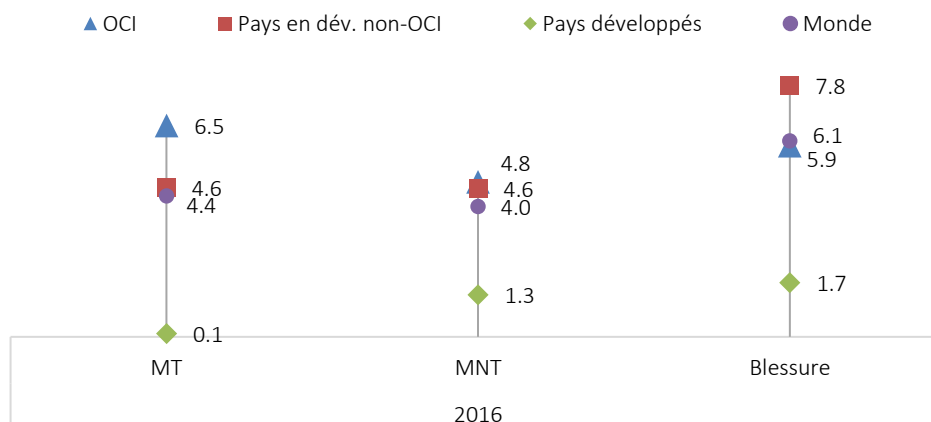
4.2 Causes de décès

Les causes de décès chez les jeunes peuvent être influencées notamment par le niveau de développement d'un pays donné. Au fur et à mesure que les pays se développent, ils peuvent investir davantage dans la lutte contre les maladies transmissibles (MT) qui pourraient être facilement prévenues, par conséquent, leurs habitants, y compris les jeunes, ne meurent généralement pas de ces maladies. Les pays plus développés ont tendance à souffrir davantage de maladies non transmissibles (MNT) telles que le diabète, l'obésité et l'inactivité physique qui menacent leur jeune population (SESRIC, 2019b).

La graphique 4.2 présente les causes de décès des jeunes dans les différents groupes de pays en 2016. Selon les dernières estimations, les blessures sont la cause du décès principale chez les jeunes dans le monde entier. En 2016, 6,1 % de tous les décès de jeunes dans le monde pouvaient être attribués à des blessures, tandis que les MT ont causé 4,4 % de tous les décès des jeunes. Au niveau mondial, en moyenne, les maladies non transmissibles sont le facteur de décès le moins important, avec 4 % de tous les jeunes qui perdent la vie à cause de maladies non transmissibles. Dans les États membres de l'OCI, les blessures ont causé 5,9 % de tous les décès de jeunes au cours de la même année. Les MT ont contribué de 6,5 % à la mortalité chez les jeunes en 2016 alors que les MNT étaient responsables de 4,8 % de tous les décès dans les États membres de l'OCI. Il devient évident que les MT, en moyenne, semblent

être la principale cause de décès qui constitue une menace pour la santé et le bien-être des jeunes dans les États membres de l'OCI.

Graphique 4.2: Principales causes de décès (âgés de 15 à 29 ans) (% du total des décès) (2016)



Source: Calculs du personnel du SESRIC basés sur le référentiel de données de l'Organisation mondiale de la santé

4.3 Facteurs de risque

La sous-alimentation, le manque d'activité physique et l'obésité sont les facteurs de risque qui affectent les jeunes le plus souvent. Cependant, ces facteurs sont évitables et les décideurs politiques des États membres de l'OCI doivent donc concevoir des politiques visant à les éliminer. La stratégie de l'OCI pour la jeunesse met en évidence ces facteurs de risque et propose des options politiques pour diminuer les impacts négatifs de ces facteurs sur la santé des jeunes. Malgré de notables progrès au cours des deux dernières décennies, des millions de jeunes dans les États membres de l'OCI doivent encore faire face à la sous-alimentation et la malnutrition en raison de la pauvreté, l'accès limité à l'alimentation et aux sources de protéines ainsi que le manque de connaissances en matières de la nutrition par les parents. Les dernières évaluations montrent qu'environ 31 % d'enfants de moins de cinq ans dans les États membres de l'OCI souffrait d'un retard de croissance en 2010-2018 comparés à 27% dans les autres pays en développement et dans le monde (SESRIC, 2019b).

D'autre part, le surpoids et l'obésité infantiles sont en augmentation dans le monde entier, en particulier dans les pays en développement, y compris un certain nombre d'États membres de l'OCI, et se poursuivent généralement durant la jeunesse et l'âge adulte. L'obésité entraîne des effets métaboliques néfastes sur la tension artérielle, le cholestérol, les triglycérides et la résistance à l'insuline. Dans les États membres de l'OCI, en moyenne, parmi la population de



18 ans et plus, la prévalence de l'obésité est passée de 15,2% en 2010 à 17,5% en 2016 (SESRIC, 2019b). De plus, une activité physique insuffisante a un impact négatif sur le bien-être de la population adulte et jeune. Dans les États membres de l'OCI, en moyenne, la prévalence d'une activité physique insuffisante parmi la population de 18 ans et plus était de 28,8%, ce qui dépassait la moyenne mondiale de 28,2% (SESRIC, 2019b). Les raisons courantes de l'inactivité physique dans les zones urbaines sont la violence, la circulation à haute densité, la faible qualité de l'air, la pollution et le manque de parcs, de trottoirs et d'installations sportives et récréatives.

Encadré.4.1: Un avenir sain commence avec une jeunesse en bonne santé – Turquie

En 2014, le ministère de la Jeunesse et des sports de la république de la Turquie, en collaboration avec le ministère de la Santé, a lancé un projet intitulé 'Un avenir sain commence avec une jeunesse en bonne santé'. Dans le cadre de ce projet, plus de 300 000 étudiants universitaires de 350 dortoirs relevant du ministère de la jeunesse et des sports ont volontairement passé une consultation médicale sur les yeux, les dents et la peau. L'objectif du projet est d'améliorer la santé et le bien-être des jeunes. Tout aussi important, l'augmentation du dépistage, de l'alphabétisation en matière de santé et de la demande de services de santé figuraient également parmi les objectifs de ce projet.

Dans le cadre de ce projet, 18 000 étudiants logeant dans ces dortoirs ont reçu des informations sur les maladies des yeux, de la peau et des dents et ont subi un examen de santé. Selon les résultats du dépistage, dans les cas où un traitement est nécessaire, les jeunes étaient avisés de se rendre aux institutions de santé compétentes. En outre, des informations connexes sur la nutrition, l'activité physique et l'hygiène ont été fournies dans le cadre de services de conseil.

Les études pilotes ont débuté dans neuf villes de Turquie, à savoir Ankara, Istanbul, Diyarbakır, Erzurum, Trabzon, Antalya, Izmir, Balıkesir et Tekirdağ. Suite aux études sanitaires pilotes, le projet a été mis en œuvre dans d'autres villes de Turquie.

Source: Ministère de la Santé de la république de la Turquie, 2014

4.4 Dépendances et addictions

La consommation nocive de substances chez les jeunes est influencée par des facteurs externes. Selon l'ONU (2018b), ces facteurs peuvent être classés en trois catégories : personnels, micro et macro. Les facteurs au niveau personnel comprennent les développements comportementaux, mentaux et neurologiques ainsi que les variations génétiques résultant d'influences sociales. Les facteurs au niveau micro se composent du fonctionnement des parents et de la famille, des écoles et de l'influence des pairs. Au niveau macro, l'environnement socio-économique et physique peut rendre les jeunes vulnérables à la consommation de substances.



Les facteurs qui mènent à la consommation de substances chez les jeunes varient d'un individu à l'autre, et tous les jeunes n'ont pas le même niveau de vulnérabilité à la consommation de substances. Un seul facteur n'est pas suffisant pour entraîner la consommation de substances et, dans de nombreux cas, ces influences changent au fil du temps. Cependant, les problèmes de santé mentale et comportementale précoces, la pauvreté, le manque d'opportunités, l'isolement, le manque d'implication et de soutien social des parents, l'influence négative des pairs et les écoles mal équipées sont plus fréquents chez les jeunes qui développent des problèmes de consommation de substances.

Les dépendances et les addictions ont de multiples effets directs sur les jeunes. La probabilité de chômage, de problèmes de santé physique, de relations sociales dysfonctionnelles, de tendances suicidaires, de maladies mentales et d'une espérance de vie encore plus faible est accrue par la consommation de substances à l'adolescence. Dans les cas les plus graves, l'utilisation nocive de drogues peut conduire à un cycle dans lequel la dégradation du statut socio-économique et l'incapacité à développer des relations alimentent la consommation de substances.

4.1.1 Alcool

L'alcool est un facteur de risque pour plusieurs maladies qui touchent des millions de personnes dans le monde. Dans le monde, 3 millions de décès par an résultent de la consommation nocive d'alcool, ce qui s'élève à 5,3 % de tous les décès, selon les estimations de l'OMS. À part ses conséquences sur la santé, la consommation d'alcool entraîne des pertes sociales et économiques importantes pour les individus et la société. Cependant, il y a peu de données sur la consommation d'alcool chez les jeunes dans les États membres de l'OCI où seulement 26,1 % des États membres de l'OCI disposent d'enquêtes nationales sur la consommation d'alcool chez les jeunes comparativement à 67 % dans les pays non membres de l'OCI, et 100 % dans les pays développés (SESRI, 2016). On présume que le taux de consommation d'alcool chez les jeunes dans les États membres de l'OCI est faible par rapport aux autres groupes de pays en raison du fait que la consommation d'alcool est considérée comme une déviation par rapport aux enseignements de l'islam. La consommation d'alcool est aussi généralement associée à une stigmatisation sociale défavorable dans de nombreux États membres de l'OCI.

Bien qu'il existe peu de données sur la consommation d'alcool chez les jeunes dans les États membres de l'OCI, certaines informations sur les programmes de traitement de la consommation d'alcool sont disponibles. Selon l'OMS, 5 États membres de l'OCI (Égypte, Jordanie, Kazakhstan, Qatar et Arabie saoudite) sur 46 disposaient de programmes de traitement pour les enfants et les adolescents souffrant de troubles liés à la consommation d'alcool en 2014.



4.1.2 Drogues

Les enquêtes sur la consommation de drogue au sein de la population générale montrent que l'ampleur de la consommation de drogue, chez les jeunes, reste supérieure à celle des personnes plus âgées. En outre, la plupart des recherches suggèrent que l'adolescence précoce (12-14 ans) jusqu'à tardive (15-17 ans) est une période de risque critique pour l'initiation à la consommation de drogues et que la consommation de drogues peut atteindre un pic chez les jeunes de 18 à 25 ans. (ONU, 2018b). La consommation de drogues varie d'un pays à l'autre et dépend des circonstances sociales et économiques. Néanmoins, les jeunes vivant dans des conditions extrêmes ont tendance à consommer de la drogue pour faire face à leur situation difficile (ONU, 2018b). De plus, en raison de la pauvreté et du manque d'opportunités sociales et économiques, les jeunes s'engagent dans la culture, la production et le trafic de drogues.

Pour des raisons religieuses et sociales, l'utilisation de drogues illicites par les jeunes dans les États membres de l'OCI est limitée en comparaison avec de nombreux autres pays en développement et pays développés. Malgré cela, les États membres de l'OCI doivent prêter attention à l'utilisation de drogues chez les jeunes. La plupart de ces pays accueillent une grande population de jeunes qui sont confrontés à divers défis dans leur vie quotidienne. Cela pourrait potentiellement augmenter le nombre d'utilisation de drogues. Cette préoccupation n'est pas déplacée puisque le cas de tramadol en Égypte et à Gaza et l'affaire de Bonzai en Turquie en sont des preuves (Fawzui, 2011). Selon l'OMS, 5 États membres de l'OCI (Égypte, Jordanie, Kazakhstan, Qatar et Arabie saoudite) sur 46 disposaient de programmes de traitement pour les enfants et les adolescents souffrant de troubles liés à la consommation de drogues en 2014.

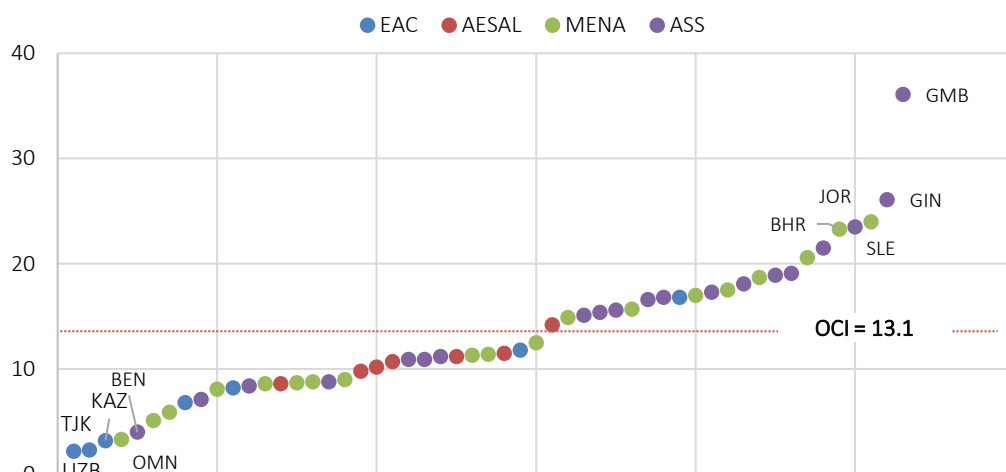
4.1.3 Tabac

L'OMS indique que le tabac tue jusqu'à la moitié de ses consommateurs. La fumée du tabac contient plus de 4 000 produits chimiques, dont au moins 250 sont nocifs et plus de 50 causent le cancer. On estime que le tabac tue plus de 8 millions de personnes chaque année (SESRI, 2019b). Outre les décès, la consommation de tabac présente d'autres désavantages. Comme les consommateurs de tabac meurent prématurément, leurs familles sont privées de revenus, le coût des soins de santé augmente et cela fera obstacle au développement économique. En outre, le tabac peut également être mortel pour les non-fumeurs : la fumée de tabac secondaire contribue aux maladies cardiaques, au cancer et à d'autres maladies.

En moyenne, en 2017, la consommation de produits du tabac chez les jeunes dans les États membres de l'OCI était de 13,1 %, ce qui est inférieur à la moyenne mondiale de 16,7 % (graphique 4.3). Parmi les produits du tabac utilisés, la consommation actuelle de cigarettes chez les jeunes des États membres de l'OCI était en moyenne de 7,4%, ce qui est également inférieur à la moyenne mondiale de 10,4% en 2017 (graphique 4.4).



Graphique 4.3: L'utilisation actuelle de tabac chez les jeunes dans les pays de l'OCI, 2017*

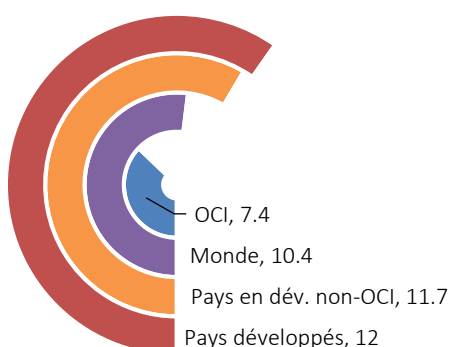


Source: Référentiel de données de l'Organisation mondiale de la Santé

*Données les plus récentes disponibles

La consommation de produits du tabac chez les jeunes n'est pas homogène parmi les États membres de l'OCI comme le montre le Graphique 4.3. Parmi les 53 États membres de l'OCI pour lesquels des données sont disponibles, la Gambie a le taux de tabagisme le plus élevé chez les jeunes (36,1%), suivie de la Guinée (26,1%), de la Jordanie (24%), de la Sierra Leone (23,5%) et de Bahreïn (23,3%). Le plus faible taux de consommation de tabac chez les jeunes est enregistré en Ouzbékistan (2,2%), suivi du Tadjikistan (2,3%), du Kazakhstan (3,2%), d'Oman (3,3%) et du Bénin (4%).

Graphique 4.4: L'utilisation de tabac chez les jeunes, 2017



Source: Calculs du personnel du SESRIC basés sur le référentiel de données de l'Organisation mondiale de la santé



4.1.4 Technologie

Alors que les nouveaux outils technologiques (internet, smartphones, tablettes) offrent aux jeunes des possibilités d'apprentissage, de communication, de divertissement et de développement des compétences, ils peuvent également conduire à une dépendance à la technologie qui est cette impulsion habituelle à s'engager dans l'utilisation de la technologie au lieu d'aborder les problèmes de la vie (Young et de Abreu, 2010). L'utilisation excessive des outils technologiques modernes peut conduire à la dépendance qui ressemble au comportement associé à la consommation de drogue et d'alcool (Byun et al., 2008).

Dans un certain nombre d'États membres de l'OCI, plusieurs études existent quant à la dépendance des jeunes sur la technologie. Othman et Lee (2017) ont constaté que l'addiction à la technologie/à Internet chez les jeunes Malaisiens a tendance à les rendre dépressifs. Eleni et al. (2013) ont montré que la prévalence d'une éventuelle dépendance à Internet était de 14% chez les adolescents en Turquie en utilisant un ensemble de données au niveau des villes. Ils ont également indiqué que la dépendance à internet est liée à un niveau élevé de solitude. Une autre étude a révélé que 40 % des jeunes vivant dans les EAU sont dépendants à leur utilisation de la technologie et passent presque 10 heures par jour sur les réseaux sociaux et d'autres médias (Hashem et Smith, 2010). Dans cet esprit, Mellouli et al. (2018) ont également montré qu'un faible contrôle de l'accès à Internet est très répandu parmi les étudiants en Tunisie.

Le défi que constituent ces outils technologiques pour les États membres de l'OCI est de s'assurer que les jeunes les utilisent de façon responsable et productive. Ceci ne peut être réalisé qu'au moyen d'un partenariat efficace entre les établissements scolaires, les parents et les jeunes qui résultera en des habitudes saines vis-à-vis de la technologie.

4.5 Santé reproductive

La santé reproductive des jeunes est essentielle pour leur état de santé physique et mentale. Le manque de connaissances appropriées sur la santé reproductive entraîne des conséquences importantes telles que le mariage précoce ou les maladies sexuellement transmissibles chez les jeunes. Dans ce contexte, l'examen des principaux indicateurs sur la santé reproductive fournirait des indications supplémentaires sur la manière d'améliorer le bien-être des jeunes dans les États membres de l'OCI.

4.5.1 Âge au premier mariage

L'âge lors du premier mariage (APM) diffère selon les pays en raison de la culture, le niveau de développement socio-économique, les coutumes locales ainsi que le climat, qui affecte le développement de l'adolescent. L'APM a tendance à augmenter avec la hausse de l'urbanisation, de l'industrialisation, et du taux de scolarisation. L'APM a de graves répercussions sur la vie des jeunes femmes. Les mariages précoces peuvent conduire à des problèmes de santé pour les hommes et les femmes qui ne sont pas prêts pour le mariage,



tant mentalement que physiquement. Les couples malsains forment des familles et une société malsaines. À la lumière des statistiques les plus récentes, le SESRIC (2018) a montré que les États membres de l'OCI ont un AFM relativement plus faible pour la population féminine (23,1) par rapport à la moyenne mondiale (24,9). En outre, l'écart d'âge entre les couples au premier mariage est élevé (4,5 ans) dans les États membres de l'OCI, alors que l'écart moyen mondial est de 3,7 ans. Un écart d'âge plus important entre les couples peut entraîner des problèmes tels qu'une cohésion réduite qui peut potentiellement réduire le bonheur et le bien-être des individus.

4.5.2 Mariage d'enfants

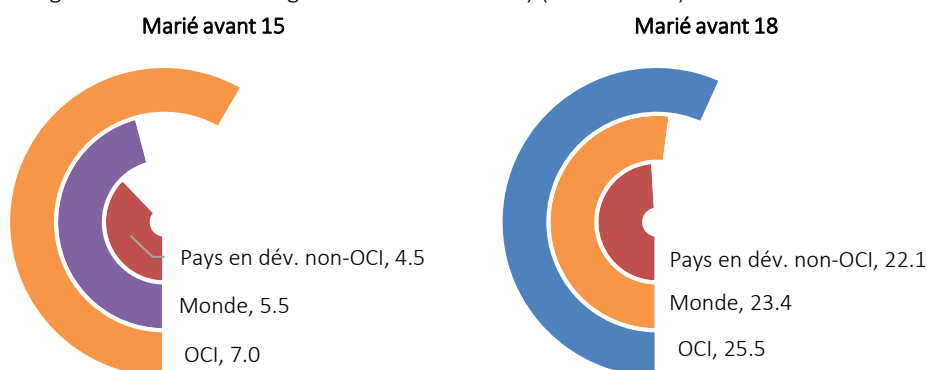
Le mariage d'enfants désigne tout mariage officiel ou toute union non officialisée avant l'âge de 18 ans. Cette pratique est répandue dans de nombreuses régions du monde. Il y a plusieurs facteurs économiques, structurels et sociaux qui contribuent au mariage des enfants. La pauvreté, la protection des filles, l'honneur de la famille, payer une dot plus basse, le manque de possibilités d'éducation, le sens de la tradition et de l'obligation sociale, et garantir la stabilité pendant les périodes instables sont les principaux facteurs à l'origine du mariage précoce (UNICEF, 2001 et 2008).

Le mariage d'enfants met particulièrement en danger la santé et le bien-être des filles. Le plus souvent, le mariage est suivi de grossesse, même si les filles ne sont pas physiquement ou mentalement préparées. Dans le pire des cas, la grossesse et les complications à l'accouchement à un âge précoce risquent de causer la mort chez les adolescentes âgées de 15 à 19 ans. En outre, en raison de la lourde charge des responsabilités des ménages, les filles sont obligées d'abandonner l'école.

Le graphique 4.5 montre la prévalence du mariage d'enfants (tant pour les mariages avant 15 et 18 ans) dans les groupes de pays entre 2010 et 2017. Les États membres de l'OCI ont la plus forte prévalence de mariages d'enfants dans les deux groupes, où 7% de tous les mariages sont célébrés avant l'âge de 15 ans et 25,5% de tous les mariages sont célébrés avant l'âge de 18 ans. La moyenne mondiale de la prévalence des mariages avant 15 ans est de 5,5% et pour les mariages avant 18 ans, la moyenne est de 23,4%. Le mariage d'enfant est moins fréquent dans les pays en développement non membres de l'OCI par rapport aux États membres de l'OCI, avec une moyenne de 4,5% et de 22,1%, respectivement, pour les mariages avant 15 et 18 ans.



Graphique 4.5: Mariage d'enfants (% de femmes âgées de 20 à 24 ans dont leurs premiers mariages étaient avant les âges de 15 et de 18 ans) (2010-2017*)



Source: Calculs du personnel du SESRIC basés sur les bases de données mondiales de l'UNICEF 2018, sur la base des EDS, MICS et d'autres enquêtes représentatives au niveau national

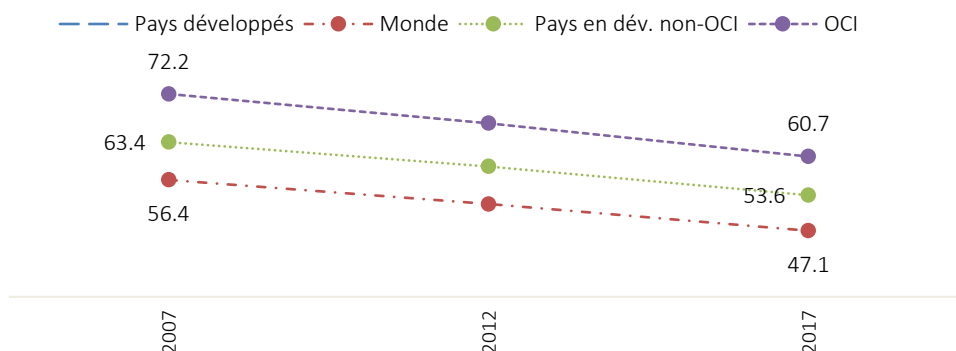
4.5.3 Taux de fécondité des adolescents

La grossesse précoce est un sujet de préoccupation, notamment en raison de ses effets très néfastes sur la santé, et par conséquent sur les perspectives d'éducation et d'emploi des adolescentes. Dans de nombreuses régions du monde en développement, en particulier dans les zones rurales, les filles se marient peu après la puberté et devraient immédiatement commencer à avoir des enfants. En général, les jeunes filles qui tombent enceintes subissent des pressions ou sont contraintes d'abandonner l'école. Des études ont montré qu'il existe une corrélation négative entre le niveau d'éducation et l'âge de l'accouchement. De plus, les jeunes femmes des zones rurales ont une fécondité beaucoup plus élevée que celles des zones urbaines (ONU, 2018a).

Par ailleurs, la maternité précoce peut présenter plusieurs risques en termes de santé. Les bébés dont les mères sont âgées de 20 ou moins seront probablement prématurés, ont un faible poids corporel et risquent de mourir dans la première année de vie. Avoir une mauvaise santé et des complications durant la grossesse et l'accouchement menacent la vie des mères adolescentes (SESRIC, 2017). La grossesse et l'accouchement sont la principale cause de décès chez les adolescentes âgées de 15 à 19 ans dans les pays à faible revenu. En outre, les complications liées à la grossesse et à l'accouchement sont la deuxième cause de décès chez les jeunes filles de 15 à 19 ans dans le monde (OMS, 2014).

Le graphique 4.6 présente le taux de fécondité chez les adolescents (TFA) qui reflète le nombre de naissances vivantes (pour 1000 femmes) âgées de 15 à 19 ans. En moyenne, dans les États membres de l'OCI, ce taux est passé de 72,2 en 2007 à 60,7 en 2017. Pourtant, il reste plus élevé que la moyenne mondiale de 47,1 enregistré en 2017. À cet effet, en

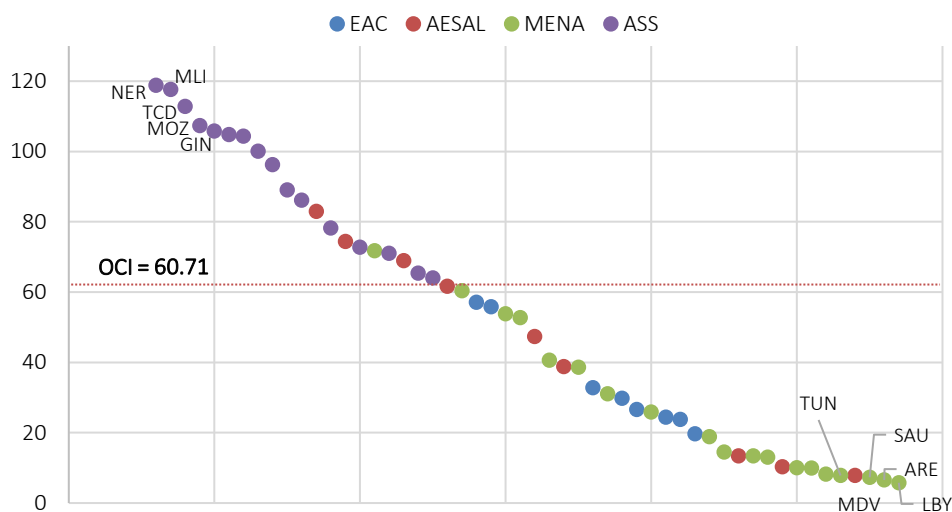
Graphique 4.6: Taux de fertilité chez les adolescents (naissances pour 1000 femmes âgées de 15-19), 2000-2017



Source: Calculs du personnel de SESRIC basés sur la Banque mondiale, statistiques sur l'égalité hommes-femmes

moyenne, les jeunes femmes dans les États membres de l'OCI sont sous une pression relativement plus élevée de fécondité qui les empêche d'investir dans leur auto-développement. Dans les États membres de l'OCI, le TFA varie selon les régions. Parmi les sous-régions de l'OCI, l'Afrique subsaharienne a les taux de fécondité des adolescents les plus élevés, suivie par l'ESALA, la CEA et le MENA. Au niveau de chaque pays, il existe un énorme écart entre les pays où le taux est le plus élevé et ceux où il est le plus bas. Le Niger a le TFA le plus élevé (186,5), suivi du Mali (169,1), du Tchad (161,1), du Mozambique (148,6) et de la Guinée (135,3). En revanche, parmi les États membres de l'OCI, le TFA le plus faible est observé en Libye (5,8) (graphique 4.7).

Graphique 4.7: Taux de fécondité des adolescentes dans les pays de l'OCI (naissances pour 1 000 femmes âgées de 15-19), 2017



Source: Banque mondiale, statistiques du genre

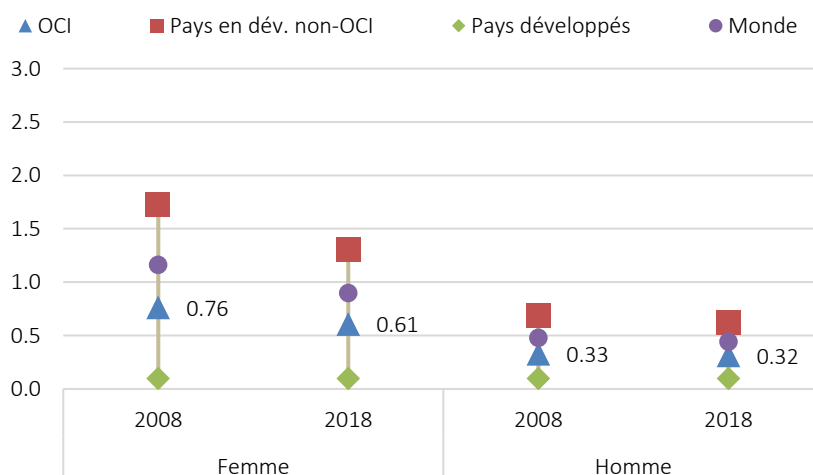


4.5.4 VIH/SIDA

Le virus de l'immunodéficience humaine (VIH) cible le système immunitaire et affaiblit les systèmes de surveillance et de défense contre les infections et certains types de cancer. Le stade le plus avancé de l'infection au VIH est le syndrome d'immunodéficience acquise (SIDA), qui peut prendre de 2 à 15 ans selon les individus. Le Sida se définit par le développement de certains cancers, infections ou autres manifestations cliniques graves (SESRIC, 2019b). Le VIH peut être transmis par l'échange de divers liquides organiques provenant de personnes infectées, tels que le sang, le lait maternel, le sperme et les sécrétions vaginales (SESRIC, 2019b). Selon l'OMS (2019a), 1,7 million de personnes ont été nouvellement infectées par le VIH en 2018 et environ 38 millions de personnes vivent avec le VIH dans le monde.

La prévalence du VIH chez les jeunes (15-24 ans) dans le monde a légèrement diminué pour les deux sexes entre 2008 et 2018 (graphique 4.8). En 2018, le taux de prévalence moyen mondial était de 0,9 % pour les jeunes femmes et de 0,4 % pour les jeunes hommes. Le taux

Graphique 4.8: Prévalence de VIH (% de population âgée entre 15-24) (2008-2018)



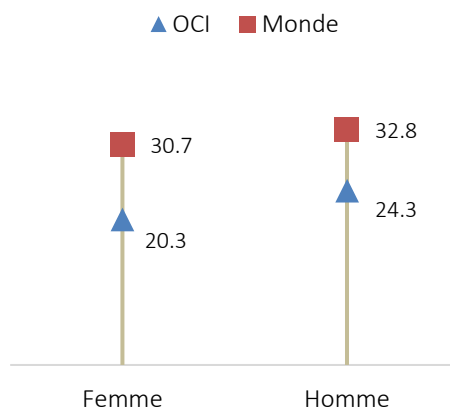
Source: Calculs préparés par SESRIC basés sur la Banque mondiale, statistiques sur la santé, la nutrition et la population.

de prévalence dans les États membres de l'OCI (45 pays pour lesquels des données sont disponibles), en moyenne, est en baisse. Le taux dans l'OCI est passé de 0,76% en 2008 à 0,61% en 2018 pour les jeunes femmes et a légèrement changé pour les jeunes hommes, passant de 0,33% à 0,32%. Dans les sous-régions de l'OCI, la prévalence du VIH était concentrée surtout en Afrique subsaharienne pour tous les groupes d'âge. Parmi les sous-régions de l'OCI, l'Afrique subsaharienne a enregistré les cas de VIH les plus faibles, car 0,1 % seulement de toute la population a été diagnostiqué de VIH (SESRIC, 2019b).

Les populations de jeunes dans plusieurs États membres de l'OCI n'ont pas les connaissances requises en matière de santé génésique et de mesures préventives qui les rendent, à leur tour, vulnérables aux maladies transmissibles, notamment le VIH/sida. Dans les États membres de l'OCI, en moyenne, seuls 20,3 % des jeunes femmes et 4,3 % des jeunes hommes ont une connaissance complète et correcte du VIH (graphique 4.9). Cependant, la moyenne mondiale de la jeune population féminine est de 30,7% et celle de la jeune population masculine est de 32,8%, ce qui est supérieur aux moyennes de l'OCI.

Les jeunes doivent savoir comment se protéger contre l'infection par le VIH et doivent avoir les moyens de le faire. Il est également nécessaire d'améliorer l'accès au dépistage du VIH et aux services de conseil et de renforcer les liens ultérieurs avec les services de traitement du VIH pour les personnes dont le test est positif.

Graphique 4.9: Pourcentage de jeunes (15-24 ans) ayant une connaissance complète et correcte du VIH, 2018*



Source: Calculs du personnel du SESRIC basés sur Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF)

*Données les plus récentes disponibles

4.6 Santé mentale

La santé mentale est essentielle pour le bien-être et le bon comportement des individus. Il s'agit de la capacité à penser, à apprendre et à comprendre ses propres émotions et les réactions des autres. Les facteurs physiques, psychologiques, sociaux, culturels, spirituels et autres facteurs interdépendants jouent un rôle dans la constitution d'un état d'équilibre, qui est essentiel pour la santé mentale. En outre, la santé physique et la santé mentale sont interconnectées.

Les jeunes sont plus à risque de connaître des problèmes de santé mentale pendant le passage de l'enfance à l'âge adulte (Kessler et al., 2005) et ces problèmes de santé mentale impactent négativement sur le développement des jeunes, leur qualité de vie et leur capacité à participer pleinement au développement de leurs communautés (Fisher et de Mello, 2011). La moitié des troubles de santé mentale à l'âge adulte apparaissent dès l'âge de 14 ans, mais la plupart des cas ne sont pas reconnus ni traités, ce qui a des conséquences désastreuses sur la santé mentale tout au long de la vie (OMS, 2018).

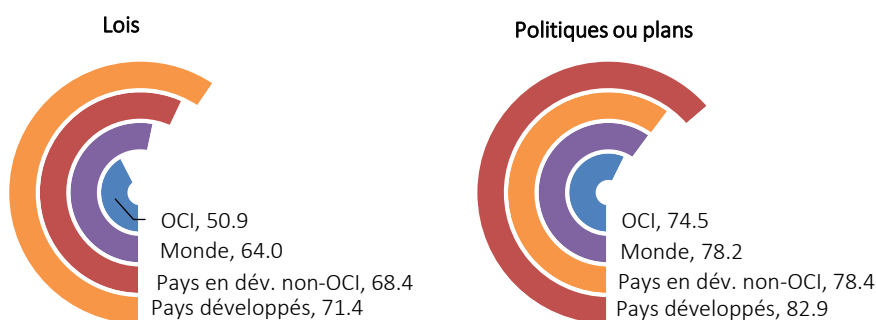
La violence, la pauvreté, l'humiliation et le sentiment d'être dévalorisé peuvent augmenter le risque de développer des problèmes de santé mentale.



4.6.1 État de politiques en matière de santé mentale, de ressources humaines et de services

Un nombre croissant d'États membres de l'OCI élaborent des politiques en matière de santé mentale. Selon l'OMS, en 2017, 50,9 % des États membres de l'OCI disposaient d'une loi autonome pour la santé mentale (graphique 4.10). Ce pourcentage est inférieur à la moyenne mondiale (64 %). Dans le groupe des pays en développement non membres de l'OCI, 68,4 % des pays ont une loi sur la santé mentale et ce pourcentage passe à 71,4 % dans le groupe des pays développés. De même, il existe un plan ou une politique sur la santé mentale dans 74,5% des États membres de l'OCI par rapport à 78,4% dans les pays non membres de l'OCI et 82,9% dans les pays développés (graphique 4.10). Lorsqu'il s'agit spécifiquement de la question de la santé mentale des jeunes, les résultats de l'enquête sur la jeunesse de l'OCI de 2019 apportent plus d'indications utiles. 14 des 20 États membres de l'OCI qui ont répondu à l'enquête ont indiqué qu'ils disposaient de politiques, programmes ou initiatives spécifiques pour améliorer la santé mentale des jeunes.

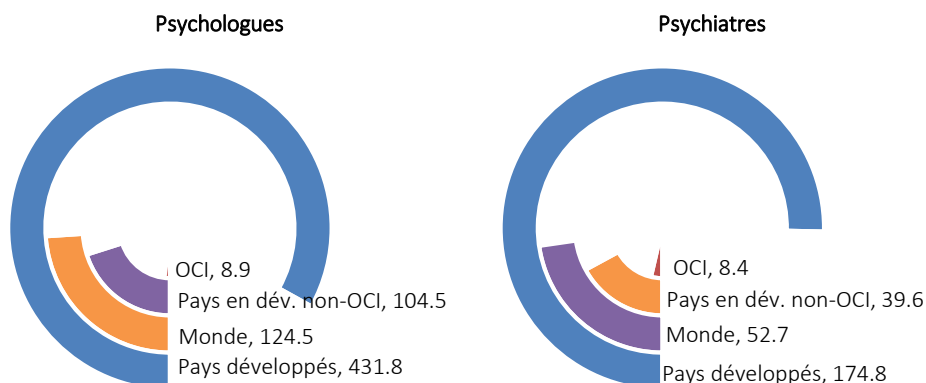
Graphique 4.10: Disponibilité de lois, politiques et plans autonomes en matière de santé mentale, 2017*



Source: Calculs du personnel du SESRIC basés sur le Référentiel de données de l'Organisation mondiale de la santé

*Données les plus récentes disponibles

Le nombre de psychologues et psychiatres travaillant dans le secteur de la santé mentale est indiqué au graphique 4.11 pour la période entre 2013-2017. Le nombre de psychologues (par million d'habitants) était de 8,9 dans les États membres de l'OCI, ce qui est nettement inférieur à la moyenne mondiale de 124,5. Dans le groupe des pays développés, on compte en moyenne 431,8 psychologues par million d'habitants. Pour ce qui est du nombre de psychiatres (par million d'habitants), la moyenne des États de l'OCI (8,4) s'est avéré inférieur que celle des pays non membres de l'OCI (39,6). Comparé à la moyenne mondiale, la moyenne des États de l'OCI est à la traîne tant en matière du nombre de psychologues que de psychiatres. Tous les chiffres présentés par l'OMS et l'Enquête de l'OCI sur les jeunes 2019 révèlent que les États membres de l'OCI ont beaucoup à faire pour améliorer l'état de santé mentale des jeunes en élaborant des politiques et en allouant davantage de ressources.

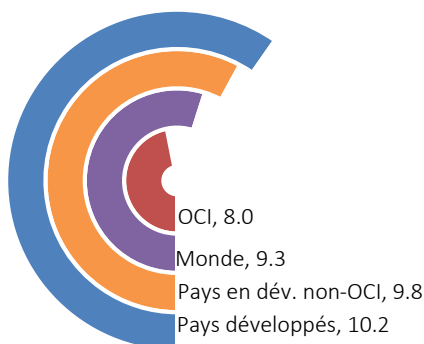
Graphique 4.11: Nombre de personnel de santé mentale (par million d'habitants) (2013-2017*)

Source: Calculs du personnel du SESRIC basés sur le Référentiel de données de l'Organisation mondiale de la santé

4.6.2 Santé mentale des jeunes et les suicide

Chaque année, 800 000 personnes meurent par suicide. Le suicide était la deuxième cause de décès chez les personnes de 15 à 29 ans dans le monde en 2016 (OMS, 2019). Le suicide est courant dans toutes les régions du monde. Pourtant, 79 % des suicides se produisent dans les pays à faibles et moyens revenus. Les troubles mentaux (en particulier la dépression et les troubles liés à la consommation d'alcool) sont la principale cause de suicide, mais les moments de crise conduisent également à des suicides. En outre, la perte, la solitude, la discrimination, la rupture d'une relation, les problèmes financiers, la douleur et la maladie chroniques, la violence, les abus, les conflits ou d'autres urgences humanitaires peuvent également

déclencher un suicide. Le suicide a un impact néfaste sur les familles, les amis, les collègues, les communautés et les sociétés.

Graphique 4.12: Taux brut de suicide (pour 100 000 habitants) (19-25 ans), 2016

Source: Calculs du personnel du SESRIC basés sur le référentiel de données de l'Organisation mondiale de la santé

Le graphique 4.12 présente les taux de suicide bruts pour 100 000 habitants âgés de 19 à 25 ans en 2016. En moyenne, les États membres de l'OCI ont un taux de suicide brut de huit, ce qui est le plus bas parmi tous les groupes de pays. Le taux moyen mondial de suicide est de 9,3. Les pays développés sont ceux qui souffrent le plus des suicides avec un taux de suicide moyen de 10,2.



4.6.3 Santé mentale des jeunes et conflits

La faiblesse des politiques, des ressources humaines et des services en matière de santé mentale dans les États membres de l'OCI laisse les jeunes avec peu de chance pour la réadaptation et l'intégration sociale. Cela conduit à un comportement structurel à risque tels que l'utilisation de substances, les comportements dangereux et la violence (Patel et al., 2007). En conséquence, un pourcentage élevé de jeunes ayant des problèmes de santé mentale finit par commettre des infractions et se retrouve donc en prison (Glaser et al., 2001).

Outre la violence et la criminalité, la guerre et les conflits sont d'autres facteurs qui menacent la santé mentale des jeunes dans les États membres de l'OCI. Betancourt et Khan (2008) ont montré que les guerres et les conflits se caractérisent par la perte de sécurité, l'imprévisibilité et le manque de structure dans la vie quotidienne où les services et les institutions essentiels, tels que les écoles et les hôpitaux, sont souvent endommagés ou détruits délibérément.

L'exposition à la guerre et le conflit reste particulièrement l'un des plus grands facteurs de risque de développer un État de stress post-traumatique (ESPT) et d'autres problèmes de santé mentale chez les adolescents (Fegert et al., 2018; Attanayake et al. 2009). Une exposition aiguë à la violence peut entraîner des maladies mentales chroniques, notamment le syndrome de stress post-traumatique (SSPT). Kadir et al. (2019) montrent également que la violence sexuelle pendant les conflits armés affecte davantage les jeunes en entraînant une augmentation du stress toxique qui affecte leur santé mentale. Dans de nombreux cas, les problèmes de santé mentale chez les enfants et les adultes peuvent persister longtemps après la fin du conflit, par exemple sous la forme de dépression et de problèmes de développement de la santé mentale (Ornert, 2019).

Selon SESRIC (2019), plus de 60% de tous les conflits dans le monde ont lieu dans les États de l'OCI, dont l'écrasante majorité sont des conflits internes. Dans ce contexte, des milliers de jeunes vivant dans plusieurs États membres de l'OCI sont confrontés à une forme de conflit qui affecte leur santé mentale et leur bien-être.

4.7 Conclusions

Les États membres de l'OCI ont enregistré des progrès au fil des ans pour assurer une vie saine et promouvoir le bien-être de leurs populations, y compris les jeunes. En conséquence, l'espérance de vie à la naissance a augmenté alors que les taux de mortalité infantile et maternelle sont en baisse (SESRIC, 2019b). Malgré ces progrès enregistrés dans les principaux indicateurs de santé, les États membres de l'OCI en tant que groupe doivent encore déployer davantage d'efforts pour améliorer la santé et le bien-être des jeunes. Les connaissances limitées sur la santé reproductive, les politiques inefficaces pour prévenir les dépendances chez les jeunes et les ressources insuffisantes aux services liés à la santé physique et mentale des jeunes sont quelques exemples qui démontrent le fait que les États membres de l'OCI doivent prendre des mesures supplémentaires. À cet égard, les documents stratégiques existants au niveau de la coopération de l'OCI, y compris le Programme d'action de l'OCI 2025,



le Programme d'action stratégique de l'OCI pour la santé (OIC-SHPA) 2014-2023 et la Stratégie de l'OCI pour la jeunesse, fournissent des recommandations et des orientations politiques concrètes sur la façon d'améliorer la santé et le bien-être des jeunes en tirant parti des possibilités de la coopération intra-OCI.

En outre, les États membres de l'OCI sont très riches en termes de politiques concernant la santé et le bien-être des jeunes. La grande majorité des États membres de l'OCI ayant répondu ont mentionné qu'ils avaient des politiques, programmes ou initiatives spécifiques conçus pour améliorer la santé mentale des jeunes (14 pays sur 20), la santé physique des jeunes (17 pays sur 20) et la lutte contre les dépendances (13 pays sur 20) (Enquête sur la jeunesse de l'OCI, 2019). 12 sur 19 des États membres de l'OCI ayant répondu ont indiqué qu'ils disposent de certains programmes de renforcement des capacités pour améliorer les connaissances et les capacités des institutions/fonctionnaires publics en matière de santé et de bien-être des jeunes dans leurs pays respectifs. Même 10 des 20 États membres de l'OCI ayant répondu ont indiqué que leurs politiques contiennent plusieurs meilleures pratiques dans le domaine de la santé et du bien-être. Les États membres de l'OCI dont les meilleures pratiques ont été rapportées dans l'Enquête sur la jeunesse de l'OCI 2019 comprennent les Maldives, le Niger, l'Ouganda, la Gambie, la Tunisie, la Jordanie, le Qatar, le Liban, le Burkina Faso et la Turquie. À cet égard, les meilleures pratiques, les exemples de réussite et la riche expérience de divers États membres de l'OCI constituent un grand potentiel pour renforcer la coopération intra-OCI dans ce domaine, notamment par l'échange d'expériences et de meilleures pratiques et l'organisation de programmes conjoints de renforcement des capacités. Afin d'assurer cette coopération efficace, il est important de renforcer la coopération entre les États membres de l'OCI, les institutions concernées de l'OCI et le Secrétariat général de l'OCI.



CHAPITRE 5

Participation sociale

Près de 85 % des jeunes du monde résident actuellement dans des pays en développement, dont un nombre important dans les États membres de l'OCI (Krauss, 2018). Les États membres de l'OCI représentent ensemble les 28 % de la population jeune dans le monde qui atteindra 31 % en 2030. Ils diffèrent dans leur approche et leurs efforts en matière de participation des jeunes. Si certains États membres de l'OCI ont fait des progrès notables dans la mise en œuvre de politiques inclusives pour la participation des jeunes, d'autres ont complètement négligé leurs opinions et leurs points de vue. En raison de diverses questions culturelles, politiques, économiques et sociales, la participation des jeunes dans les États membres de l'OCI est inférieure à celle des autres groupes de pays. Parmi ces raisons, on peut citer les troubles politiques, les conflits, les pratiques traditionnelles et, entre autres, les possibilités limitées d'offrir aux jeunes des plates-formes d'expression et de participation. Dans ce contexte, ce chapitre examine la participation sociale des jeunes dans divers domaines. Il vise à décrire l'état de la jeunesse et à identifier les principaux défis qui entravent la participation productive des jeunes à la famille, à la politique, aux plateformes technologiques et à la vie civique, tout en explorant les conséquences d'une participation limitée des jeunes telles que la migration et la violence.

5.1 Participation politique, civique et volontaire des jeunes

Bien que la moitié de la population mondiale ait moins de 30 ans, les jeunes ne sont pas au centre de la prise de décision dans les plateformes politiques, économiques, sociales et culturelles. Au niveau mondial, moins de 6 % des parlementaires ont moins de 35 ans (PNUD, 2016). La participation électorale des jeunes de 18 à 25 ans continue d'être inférieure à celle des autres groupes d'âge (Ember, 2018). En outre, environ 66 % des pays du monde entier ne consultent pas les jeunes lorsqu'ils prennent des décisions concernant la famille, l'éducation, la vie sociale et politique, entre autres. Bien que les jeunes de nombreux pays développés trouvent davantage de plates-formes pour participer et exprimer leurs opinions et leurs points de vue, la plupart d'entre eux ont tendance à être moins engagés sur le plan politique et sont peu disposés à prendre une part active dans la société. Les pays développés tentent de mettre en œuvre différentes stratégies pour encourager la participation des jeunes dans divers aspects de la vie quotidienne. Par exemple, l'encadré 5.1 souligne les efforts déployés par le réseau régional européen de la jeunesse pour tenter de faire des jeunes des partenaires et des acteurs actifs du présent et de l'avenir.



Au cours des dernières décennies, la conscience politique et civique des jeunes s'est améliorée dans les États membres de l'OCI. Cependant, l'engagement des jeunes dans les processus politiques formels et les mécanismes de prise de décision a été affecté par de nombreux facteurs tels que l'instabilité économique, les conflits, la migration, les soulèvements populaires et les déplacements massifs (SESRI, 2017).

Encadré 5.1: Réseau régional des jeunes de l'Assemblée des régions d'Europe

Afin d'accroître la participation des jeunes dans tous les aspects de la vie mais particulièrement dans la sphère de l'engagement politique et civique, le réseau régional de la jeunesse a préconisé à ses membres signataires de l'Assemblée des régions d'Europe d'agir conformément aux points ci-dessous.

- Les gouvernements régionaux doivent soutenir la création et le développement de plates-formes et d'initiatives pour la jeunesse.
- Les gouvernements régionaux doivent impliquer les plateformes et initiatives de jeunes dans leurs processus décisionnels.
- L'élection des représentants des jeunes doit être transparente, simple et démocratique.
- Les gouvernements régionaux sont encouragés à fournir aux plateformes et initiatives pour la jeunesse les ressources nécessaires et adéquates, telles que des ressources humaines, techniques et financières, indépendamment du cofinancement.
- Les autorités responsables doivent veiller à ce que les initiatives de jeunes aient la possibilité d'informer le public de leur organisation et de leurs activités.
- L'Assemblée des régions d'Europe doivent encourager et soutenir la coopération entre les plateformes de la jeunesse, dans le cadre du réseau régional de la jeunesse.

Source: Déclaration de Strasbourg sur la participation des jeunes, 2012.

Cela a contribué au désengagement et au cynisme d'un nombre croissant de jeunes vis-à-vis des gouvernements et des institutions politiques. Il en va de même pour la participation civique et l'engagement volontaire des jeunes. La culmination d'une faible méfiance à l'égard des structures politiques et de l'instabilité économique, combinée à une participation civique et volontaire limitée, entrave le développement personnel des jeunes ainsi que le développement politique, économique et social des États membres de l'OCI. Selon l'indice de transformation (BTI) 2016 de la Bertelsmann Stiftung, les États membres de l'OCI sont, en moyenne, nettement en retard par rapport aux autres groupes de pays en matière de participation politique. Les États membres de l'OCI en tant que groupe sont notés 4,4 sur 10 en matière de participation politique. Dans la même catégorie, les pays en développement



non membres de l'OCI obtiennent un score de 6,1 alors que la moyenne mondiale est de 5,7 (SESRI, 2017). On peut en déduire que le taux de participation des jeunes dans les États membres de l'OCI, en moyenne, est encore plus faible parce que, d'habitude, la participation des jeunes est inférieure à la moyenne de la société. Quand on leur a interrogés sur les représentants élus dans les assemblées ou sénats nationaux des États membres de l'OCI, 13 pays sur 20 ont répondu positivement à l'idée d'avoir de jeunes représentants. En outre, l'enquête sur la jeunesse de l'OCI 2019 s'est enquis des systèmes de quotas des États membres ; 11 pays sur 20 ont déclaré qu'ils avaient un système de quotas pour les jeunes afin d'encourager leur participation à l'élaboration des politiques.

D'autre part, les États membres de l'OCI ont connu une augmentation progressive de la participation politique, qui est passée de 4,5 en 2006 à 4,6 en 2014. Cependant, en 2016, les États membres de l'OCI ont enregistré leur plus faible taux de participation politique, avec une baisse importante par rapport à la hausse de 4,6 enregistrée en 2014. Dans une perspective à long terme, le taux de participation politique dans les États membres de l'OCI s'est détérioré entre 2006 et 2016 (SESRI, 2017). À cet égard, il est primordial d'aborder la participation politique, civique et volontaire des jeunes dans les États membres de l'OCI. Si ces questions ne sont pas abordées, les États membres de l'OCI seront confrontés à des conséquences importantes telles que la réduction de la productivité économique, la délégitimation de l'État, une gouvernance inefficace et la désintégration sociale.

5.2 Jeunesse, famille et culture

La participation sociale sensible et constructive des jeunes implique des structures familiales saines et un renforcement culturel. Cependant, la participation des jeunes dans les familles et dans les commémorations culturelles est de plus en plus affaiblie par le développement et la diffusion des technologies, qui donnent des images globales du rôle de la participation des jeunes dans la culture et la famille. La participation des jeunes à l'institution familiale et à la culture est un aspect de la participation des jeunes : l'autre est l'effet des parents et des normes culturelles sur la participation des jeunes dans les différents segments de la société. Il est donc important d'examiner le processus de mondialisation et son impact sur la participation des jeunes à la famille et à la culture ainsi que le rôle des familles et des codes culturels qui peuvent nuire à l'intérêt et la volonté des jeunes de y faire partie. Par exemple, une étude menée auprès de 976 jeunes du sud du Pays de Galles a montré que les relations avec les parents et les grands-parents étaient importantes pour la participation des jeunes (Muddiman et al., 2018). En outre, l'étude suggère que la famille est un facteur beaucoup plus important que l'on ne le croit généralement pour développer la propension des jeunes à participer activement à la société (Muddiman et al., 2018).



Un facteur clé à prendre en compte dans la participation des jeunes est la mondialisation. Tant dans le monde que dans les États membres de l'OCI, les jeunes ont été parmi les plus touchés par la mondialisation. Les valeurs, les perspectives et les intérêts des jeunes changent. Toutefois, la nature exacte de ce changement reste encore à comprendre. D'une manière générale, dans les États membres de l'OCI, la compréhension des transformations culturelles, des approches politiques et des tendances sociologiques de la jeunesse émergente est limitée. Historiquement, les pays membres de l'OCI ont été marqués par des sociétés communautaires et familiales où la participation active des jeunes était non seulement nécessaire mais aussi valorisante. L'une des principales conséquences de la mondialisation a été la désintégration des anciens modes de vie et la diffusion de nouvelles valeurs. Par exemple, les jeunes ont été tiraillés entre l'individualisme, le consumérisme et les valeurs axées sur la carrière, et les valeurs traditionnelles du communautarisme, du partage et de la bienveillance. À cet égard, l'effondrement des valeurs dites traditionnelles affecte négativement la participation des jeunes en créant une jeunesse apathique et égocentrique.

Comme mentionné précédemment, il y a aussi l'influence des familles et de la culture sur la participation sociale des jeunes. Le désengagement et la désintégration croissants des familles dans le monde et de plus en plus dans les États membres de l'OCI ont des effets néfastes sur l'intérêt, la capacité et le désir des jeunes de prendre part de manière productive à divers aspects sociaux. Des facteurs comme la violence au sein de la famille ou les normes culturelles traditionnelles strictes peuvent détériorer la participation des jeunes et avoir des conséquences négatives sur les taux de participation des jeunes au niveau national. Par conséquent, les États membres de l'OCI doivent accorder une plus grande attention à l'évolution des valeurs des jeunes et s'intéresser à la manière dont l'institution de la famille et les normes culturelles entravent la participation sociale des jeunes.

5.3 Jeunesse et technologie

La transformation croissante de la participation des jeunes dans les domaines politiques, civiques et volontaires, combinée à la mondialisation, l'évolution des structures familiales et de la culture, s'associe à de nouvelles formes de participation sociale des jeunes par le biais de plateformes numériques. Les jeunes du monde entier et de nombreux États membres de l'OCI se sont engagés activement dans des activités en ligne. Bien que la technologie et sa relation avec la participation des jeunes soient encore un sujet de débat, on ne peut nier que les plateformes numériques et en ligne peuvent avoir un impact négatif ou positif sur la participation des jeunes.



Encadré 5.2: Les jeunes et la technologie - 3 façons dont les jeunes ont changé le monde

- **Participation assistée par robot** - Badia est un robot de messagerie conçu pour réduire le fossé de communication entre les autorités gouvernementales et les citoyens. C'est Montassar, un architecte de 25 ans et professeur d'université en Tunisie, qui l'a développé.
- **RecLen** - Recycling the Smart Way est un projet développé par Khalil, un ingénieur en électricité et en informatique de 23 ans, qui vise à aider les résidents libanais à trier leurs déchets grâce à une plateforme mobile et web. Ce projet aidera à réduire les niveaux élevés de pollution au Liban résultant d'une mauvaise gestion des déchets et inspirera une "pensée verte" au sein de la communauté.
- **Enterprising Solutions** - Hayfa Sdiri, une blogueuse de 19 ans à Tunis, est la fondatrice d'Entr@crush, un nouveau type de plateforme en ligne pour les jeunes tunisiens qui ont des idées d'entreprise, afin de créer des réseaux avec des personnes, des donateurs et des entrepreneurs partageant les mêmes idées. Elle le décrit comme particulièrement utile pour les femmes entrepreneuses qui se trouvent en dehors des grandes villes.

Source: PNUD Jeunesse et technologie, 2018

Les progrès technologiques ont permis aux jeunes de devenir plus conscients, plus diversifiés et capables de s'engager instantanément sur des plateformes numériques avec d'autres jeunes à travers le monde. Ces activités en ligne ont des conséquences hors ligne sur la participation politique et sociale (Boulianne et Theocharis, 2018). Le débat porte sur la qualité et la validité de la participation des jeunes en ligne et sur son impact sur les activités hors ligne. Comme pour les jeunes dans le reste du monde, les jeunes des États membres de l'OCI sont bombardés d'informations en ligne et leur participation prend généralement différentes formes telles que les blogs, la réaction aux nouvelles, l'adhésion aux hashtags et les commentaires sur les messages. L'approche traditionnelle consistant à participer activement à la prise de décision, à la vie de la communauté et à l'engagement en face à face a été remplacée par des engagements occasionnels des jeunes au moyen de leur ordinateur de bureau, leur ordinateur portable ou leur téléphone portable.

Les nouvelles plateformes d'engagement technologique, qui se développent rapidement, ont contribué à augmenter le nombre de jeunes participants en ligne, mais elles ont également contribué à l'apathie et à la diminution du désir de participer au sens traditionnel du terme. Par conséquent, les États membres de l'OCI doivent réaliser l'épée à double tranchant de la technologie. Les mécanismes de l'e-participation peuvent permettre aux jeunes des États membres de l'OCI de participer de plus en plus à diverses formes de la vie politique, civique et sociale de manière efficace et active, s'ils sont correctement orientés. Cependant, il est



également important de noter que les plateformes numériques peuvent contribuer à ce que de plus en plus de jeunes deviennent des participants inactifs. Ainsi, tout en prônant une participation saine des jeunes en ligne, les États membres de l'OCI doivent également prêter attention et prendre en compte certaines conséquences négatives potentielles de la participation des jeunes en ligne.

5.4 Participation et violence juvéniles

Les discussions dans les sous-sections ci-dessus se focalisent sur les différents moyens de participation des jeunes et sur la situation actuelle. Toutefois, la participation limitée des jeunes a également d'autres conséquences sur leur comportement, leurs actions et leur vision du monde. Une participation sociale accrue, par exemple sous la forme d'un engagement politique et d'une participation civique, aide les jeunes à devenir des facilitateurs de développement dans leur société. Cependant, lorsque les possibilités de participation sont limitées ou insuffisantes, les jeunes peuvent se tourner vers différentes formes de violence qui pourraient nuire à leur développement personnel ainsi qu'au développement des sociétés. Dans les cas où les jeunes ont l'impression que les structures politiques et sociales existantes les marginalisent, la violence peut leur donner l'occasion de s'exprimer et d'avoir un impact.

Les jeunes qui sont privés des possibilités de participation peuvent se retrouver dans une situation vulnérable et plus enclins à rejoindre différentes organisations violentes. Un rapport du PNUD pour 2019 souligne l'importance de la jeunesse dans la lutte contre l'extrémisme en préconisant que la participation des jeunes à la prise de décision et à la vie sociale aide de manière proactive les jeunes à devenir des membres productifs de leurs communautés et de leurs sociétés.

Il est également important de mentionner la relation entre la violence et la participation sociale. Les conflits et la violence au sein de la famille, des appareils d'État et des autres fonctionnaires peuvent également conduire à l'apathie et au refus de participation des jeunes. Dans les États membres de l'OCI, où se déroulent plus de 60% des conflits dans le monde, la participation sociale des jeunes est affectée négativement par ces conditions (SESRIC, 2019). Par conséquent, les États membres de l'OCI doivent non seulement accroître la participation sociale des jeunes au sein de leurs pays respectifs pour prévenir la violence des jeunes, mais ils doivent également créer des conditions sûres et saines pour que les jeunes puissent participer.

5.5 Participation sociale et migration

Aujourd'hui, on compte plus de 258 millions de migrants internationaux, dont 11 % ont moins de 24 ans (OIM, 2019). Il existe un certain nombre de motivations pour la migration des jeunes. Les raisons économiques telles que le chômage, de meilleures opportunités professionnelles et des salaires plus élevés sont les motifs les plus courants de la migration des jeunes des États membres de l'OCI. Cependant, la participation sociale, y compris la



productivité économique, mais aussi l'engagement politique, l'engagement communautaire et la participation civique, ont également une incidence sur la décision des jeunes d'émigrer.

Dans ce contexte, trois aspects de la participation sociale et de la migration sont importants. Tout d'abord, les possibilités limitées de participation des jeunes peuvent les obliger à chercher de nouvelles voies dans d'autres pays en raison des restrictions politiques ou sociales dans leur pays d'origine. Deuxièmement, les jeunes sont généralement écartés du débat sur la migration ; ils ne font pas partie du processus décisionnel concernant les politiques et les programmes de migration, tant dans les pays d'origine que dans les pays d'accueil. Enfin, la participation sociale des jeunes qui ont migré est un autre aspect qui doit être pris en compte.

De la même manière que la participation des jeunes sert de variable contre la violence des jeunes, la disponibilité de plateformes pour la participation sociale des jeunes a également une influence sur les tendances migratoires. En raison des nombreux conflits en cours dans un certain nombre d'États membres de l'OCI, les jeunes ne peuvent pas toujours trouver la stabilité et les conditions nécessaires pour mener une vie productive et active. Comme les conflits déclenchent des migrations et des déplacements forcés, les jeunes ne peuvent pas rester à l'abri des conséquences négatives de ces facteurs. Lorsque les jeunes estiment qu'ils ne peuvent pas contribuer ou ne sont pas pris en considération, ils ont recours à chercher de nouvelles opportunités dans d'autres pays. Bien que de nombreux États membres de l'OCI aient fait des progrès notables dans la formulation de politiques de participation des jeunes, il existe encore certains États membres qui disposent de ressources, de débouchés et de politiques limités pour faire participer les jeunes aux divers aspects de la société. Selon l'enquête sur la jeunesse de l'OCI 2019, parmi les 20 États membres ayant répondu à l'enquête, 10 pays ont indiqué que les possibilités de participation politique étaient limitées en tant que facteur social poussant les jeunes à migrer. En outre, 11 pays sur 20 ont indiqué que les possibilités limitées de participation civique motivent également, dans une certaine mesure, la migration des jeunes. Enfin, l'enquête de l'OCI sur la jeunesse indique que six pays classent les conflits et les guerres comme un facteur de motivation à la migration.

En outre, le plus souvent, les politiques de migration ne prennent pas pleinement en considération les besoins des jeunes ; cela est dû au fait que les jeunes ne sont pas impliqués dans les discussions sur les politiques de migration. Dans les États membres de l'OCI où la migration des jeunes a tendance à être plus importante que dans d'autres groupes de pays, il est essentiel d'écouter les jeunes et de planifier les politiques de migration en conséquence. Lors des discussions sur la migration des jeunes, les problèmes d'intégration et d'exclusion sociale surgissent naturellement. Les jeunes émigrent pour avoir de meilleures opportunités mais se retrouvent souvent dans des conditions qui nuisent à leur participation sociale. Ils peuvent être exclus de la participation sociale en raison de barrières linguistiques, de politiques xénophobes ou de tendances sociétales et, entre autres, de discriminations fondées sur l'ethnicité ou la religion. Par conséquent, les États membres de l'OCI doivent élaborer des politiques de participation sociale pour limiter les migrations, qui peuvent leur causer des préjudices économiques et sociaux. Ils doivent également inclure les jeunes dans l'élaboration des politiques afin de comprendre leurs problèmes et défis et leurs motifs de



migration. Enfin, les États membres de l'OCI doivent se coordonner avec les pays d'accueil pour permettre la participation sociale et l'inclusion de leurs populations migrantes dans le pays d'accueil.

5.6 Conclusions

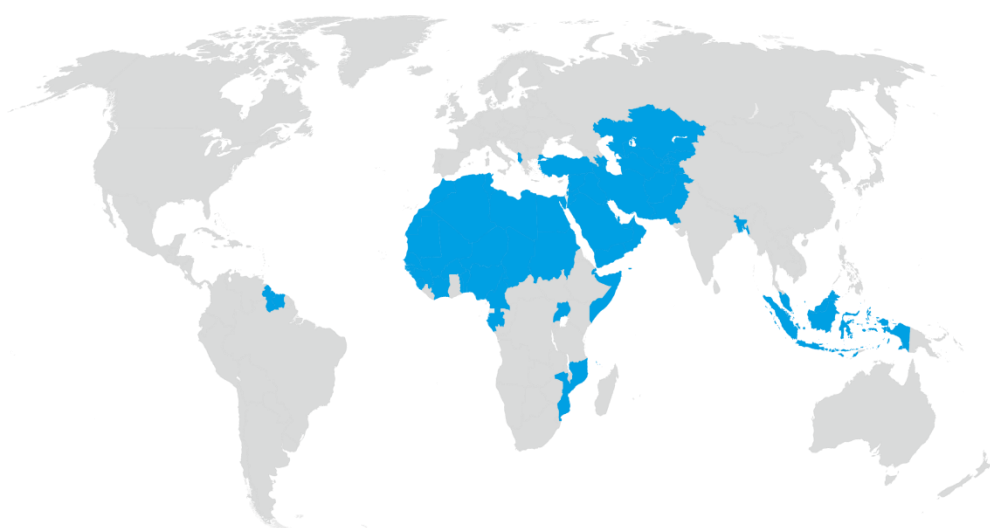
La participation sociale des jeunes dans les États membres de l'OCI est à la traîne par rapport à d'autres groupes de pays. Pour permettre la participation constructive et productive des jeunes dans tous les aspects de la société, les États membres de l'OCI doivent allouer des ressources financières et formuler des politiques pour permettre la participation des jeunes dans les domaines politiques, civiques et le domaine du volontariat. En outre, il faut comprendre l'influence de l'institution familiale et des normes culturelles sur la participation des jeunes. Les politiques visant à maintenir des familles saines et à promouvoir les éléments positifs de la culture renforceront l'intérêt des jeunes et leur désir de participer à la société. Les plateformes technologiques doivent faire l'objet d'une attention particulière car elles peuvent devenir à la fois un don et une malédiction. Les politiques éducatives et les plateformes numériques qui fournissent aux jeunes des informations valables et des moyens de participer doivent être initiées par les États membres de l'OCI. Les conflits, la violence et la migration sont des éléments interdépendants qui sont exacerbés par les limites de la participation sociale. Par conséquent, pour réduire la violence, l'extrémisme, le radicalisme et la migration chez les jeunes, les États membres de l'OCI doivent leur fournir des moyens de participer activement aux processus décisionnels, à la vie communautaire et à la société. Comme l'a relevé l'Enquête sur la jeunesse de l'OCI 2019, de nombreux États membres de l'OCI disposent déjà de telles politiques.

Parmi les 20 États membres qui ont répondu à l'enquête de l'OCI sur la jeunesse de 2019, 15 pays ont une institution gouvernementale dédiée à la jeunesse, 16 pays ont une politique ou une stratégie au niveau national, 17 pays ont une organisation non gouvernementale pour la jeunesse, 9 pays ont une politique ou un programme pour la participation des jeunes au processus de décision politique et 14 pays ont des mécanismes ou des incitations spéciales pour que les jeunes participent à la vie civique. Un autre résultat notable de l'enquête de l'OCI sur la jeunesse qui nécessite une attention particulière est que seuls 5 pays sur 20 ont indiqué qu'ils disposent d'un institut de recherche particulièrement axé sur la jeunesse. Toutefois, lorsqu'on les interroge sur les centres nationaux pour l'intégration et la participation sociales des jeunes, 15 pays sur 20 répondent positivement. Enfin, les résultats de l'enquête de l'OCI sur la jeunesse montrent que 17 pays sur 20 ont des programmes ou des initiatives politiques pour encourager et responsabiliser le volontariat des jeunes. 15 d'entre eux ont des centres de jeunesse désignés pour les jeunes volontaires et 16 d'entre eux ont des campagnes de sensibilisation pour promouvoir le volontariat chez les jeunes. Le partenariat entre les secteurs privé et public a obtenu la réponse la moins positive, puisque seulement sept pays sur 20 ont déclaré disposer d'un tel partenariat pour encourager la participation des jeunes, tandis que 13 d'entre eux n'ont pas de telles politiques ou programmes.



Partie II

Améliorer la participation économique des jeunes



Les jeunes constituent un groupe hétérogène, car leurs expériences de vie, leurs antécédents culturels, leur éducation, leur groupe social et leur statut économique peuvent être très différents selon l'endroit où ils vivent. Par conséquent, leur contribution potentielle au développement socio-économique de leurs sociétés peut varier d'un pays et d'une région à l'autre. Néanmoins, les jeunes hommes et femmes sont les principaux moteurs de la croissance inclusive et du développement durable. Nous aurons une société plus cohésive et plus résistante si nos jeunes sont engagés et responsabilisés

Il est impossible pour eux de jouer un rôle constructif dans le développement sans avoir les moyens économiques. L'autonomisation économique implique à la fois la capacité de réussir et d'avancer financièrement, et le pouvoir de prendre et d'agir sur les décisions économiques (DFID-CSO Youth Working Group, 2010). Pour réussir et progresser sur le plan économique, les jeunes doivent participer aux activités économiques d'un pays. Pour participer à ces activités, ils doivent disposer des compétences et des ressources nécessaires pour être compétitifs sur les marchés et accéder aux institutions économiques (OCDE, 2018). Le fait de ne pas fournir aux jeunes une bonne éducation et les ressources nécessaires à leur santé et à leur bien-être mène généralement à leur exclusion des activités économiques. L'OCDE (2016) montre que l'exclusion des jeunes d'une part du progrès économique a entraîné une augmentation des niveaux d'inégalité des revenus et des taux de pauvreté dans ce groupe dans plusieurs pays de l'OCDE. Lorsque les jeunes sont exclus des possibilités d'emploi et des activités économiques, ils peuvent se tourner vers la violence, l'extrémisme et le crime, car ils se sentent aliénés de la société (SESRIC, 2017 ; ONU, 2016).

La participation économique des jeunes est importante pour toute nation où les jeunes ont un immense potentiel pour générer des revenus, apporter des innovations et favoriser le développement. Les jeunes peuvent participer à des activités économiques de trois manières principales: en tant qu'employé, entrepreneur et stagiaire/apprenti. Dans les trois formes d'engagement dans des activités économiques, l'un des principaux facteurs de motivation est de générer des revenus et des bénéfices pour une entreprise, une institution et/ou pour l'individu. Outre la génération de revenus, d'autres facteurs peuvent également jouer un rôle, tels que le plaisir de travailler, le renforcement de l'estime de soi, le développement de carrière et l'acquisition d'expérience, entre autres, qui pourraient motiver les jeunes à participer activement aux activités économiques.

De nombreuses institutions internationales et régionales ont reconnu l'importance de renforcer la participation économique des jeunes au développement, et ont donc inclus ce domaine dans leurs documents stratégiques tels que la Stratégie de l'ONU pour la jeunesse de 2030, le Plan d'action de la décennie de la jeunesse de l'Union africaine (2009-2018), le Plan d'action de l'OCDE pour la jeunesse, la Stratégie de l'Union européenne pour la jeunesse 2019-2027 et la Stratégie de l'OCI pour la jeunesse.

Dans ce contexte, la Partie II de ce rapport examine l'état de l'inactivité économique et les principales causes fondamentales de la faible participation économique des jeunes dans les États membres de l'OCI. En outre, elle fournit quelques exemples de réussite des États membres de l'OCI. Enfin, la deuxième partie se termine par des recommandations politiques spécifiques sur le renforcement de la participation économique des jeunes.



CHAPITRE 6

Inactivité économique chez les jeunes

Lorsque le chômage des jeunes est persistant et que les possibilités offertes aux jeunes entrepreneurs sont limitées, certains segments de jeunes peuvent préférer rester inactifs. Certains facteurs tels que la maladie et/ou le handicap, le manque d'éducation, l'absence d'emplois appropriés et le refus de travailler peuvent conduire les jeunes à être inactifs. Les facteurs qui influencent la décision des jeunes d'être actifs ou inactifs économiquement dans un pays peuvent être regroupés en facteurs économiques, facteurs sociaux, et facteurs démographiques (SESRI, 2018).

Les niveaux importants de richesse accumulée dans une nation peuvent réduire la participation des jeunes aux activités économiques parce que les personnes les plus riches ont tout simplement moins besoin de travailler pour gagner leur vie. Dans les pays développés, elle peut être l'une des raisons de l'inactivité économique observée chez les jeunes. Le manque d'espoir pour l'avenir et les salaires inférieurs au niveau de subsistance (c'est-à-dire le manque de revenus décents) font partie des principaux facteurs économiques qui pourraient décourager les jeunes d'être économiquement inactifs, que ce soit dans les économies développées ou en développement.

Des facteurs sociaux tels que la discrimination fondée sur l'âge, le sexe, les normes sociales et les préjugés peuvent également décourager les jeunes de participer activement aux activités économiques d'un pays. L'absence de mécanismes de protection et de prévention, y compris de règles et de réglementations sur ces pratiques discriminatoires sur le marché du travail, aurait tendance à augmenter la part inactive de la population jeune. Dans le même temps, certaines normes culturelles et sociales peuvent conduire les jeunes à devenir inactifs. Par exemple, il est difficile pour les jeunes filles dans certains États membres de l'OCI d'être actives en raison de certains préjugés sexistes tels que le fait de considérer le travail en dehors de la maison comme interdit aux femmes ou des préjugés rigides qui poussent les jeunes femmes à l'inactivité. Des normes similaires peuvent également affecter les jeunes hommes. Certaines attentes et normes peuvent forcer les jeunes hommes à se sentir trop pressés et à recourir à nouveau à l'inactivité.

Enfin, les facteurs démographiques influencent effectivement la participation économique des jeunes. Par exemple, l'évolution de la part de la population en âge de travailler ou de l'âge de la retraite peut influencer la participation des jeunes au marché du travail. Un afflux massif

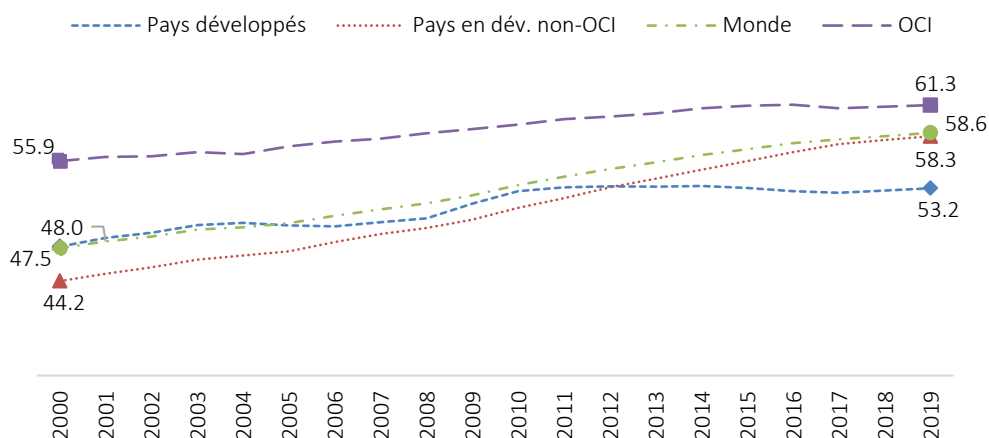


de migrants peut également modifier la dynamique du marché du travail et décourager les jeunes d'être économiquement actifs, car les niveaux de salaire ont tendance à baisser en raison d'une augmentation de l'offre de main-d'œuvre.

6.1 Taux d'inactivité des jeunes

Le taux d'inactivité est une mesure de la proportion de la population jeune en âge de travailler (âgée entre 15 et 24ans) et qui n'est pas engagée activement dans le marché du travail, soit en travaillant ou en cherchant un emploi. Le taux de jeunes inactifs a augmenté progressivement entre 2000 et 2019 dans tous les groupes de pays (figure 6.1). Le taux mondial d'inactivité des jeunes était de 58,6 % en 2019, tandis que 61,3 % des jeunes des États membres de l'OCI, en moyenne, ont choisi de rester hors du marché du travail. Dans les pays développés et les pays en développement non-membres de l'OCI, ce taux est de 53,4% et de 58,6%, respectivement.

Graphique 6.1: Taux d'inactivité des jeunes (%), 2000-2019

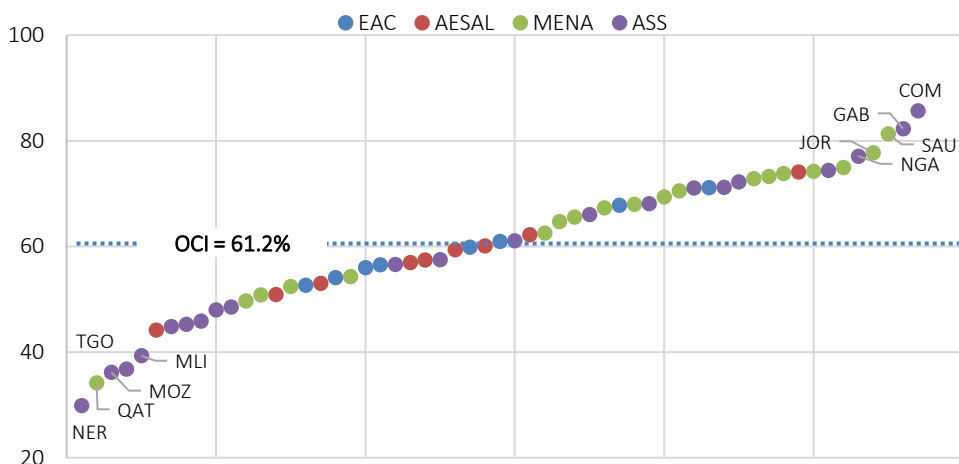


Source: Calculs du personnel du SESRIC basés sur les estimations modélisées des Perspectives de la population mondiale de l'ONU (Édition 2019) et ILOSTAT (Mise à jour des données 2018)

Au niveau de chaque pays, les taux d'inactivité des jeunes étaient les plus faibles dans les États membres de l'OCI suivants : Niger (29,8%), Qatar (34,2%), Mozambique (36,1%) et Mali (36,7%) (graphique 6.2). En revanche, la plus forte proportion de jeunes inactifs se trouvait aux Comores (85,6 %), au Gabon (82,2 %), en Arabie saoudite (81,3 %) et en Jordanie (77,7 %). Ces pays peuvent avoir connu une augmentation des taux d'inactivité des jeunes pour diverses raisons, telles que le taux élevé de scolarisation des jeunes, les normes culturelles et le refus de participer au marché du travail, ainsi qu'un afflux de jeunes migrants.



Graphique 6.2: Le taux d'inactivité des jeunes dans les pays membres de l'OCI (%), 2019



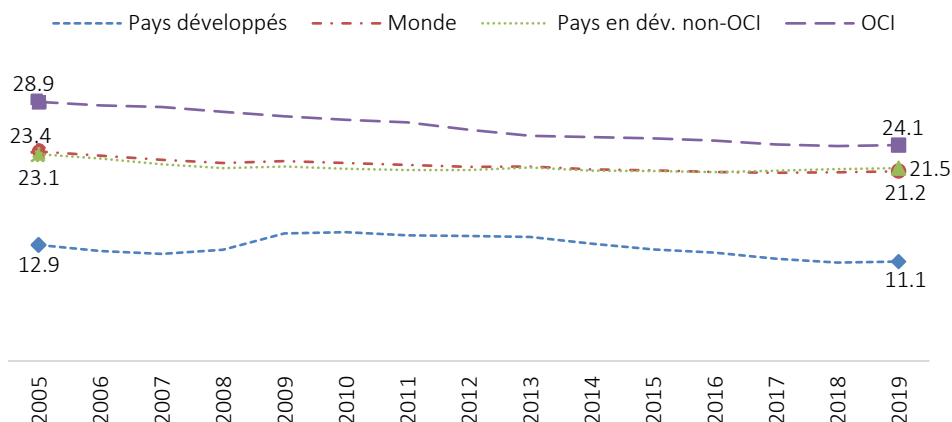
6.2 Jeunes sans emploi qui ne suivent ni étude ni formation (NEET)

Les jeunes sont généralement moins actifs sur le marché du travail et affichent des taux de chômage plus élevés en raison de leur engagement continu dans l'éducation à temps plein. Lorsque les perspectives générales de l'emploi se détériorent au sein d'un marché, les jeunes ont tendance à réagir en réduisant d'avantage leur attachement au marché du travail et en prolongeant leurs études. Cependant, les jeunes sans emploi qui ne suivent ni étude ni formation (NEET) sont particulièrement préoccupants car cela indique des lacunes dans l'accès des jeunes aux marchés du travail, à la formation et à l'éducation. La gravité du NEET des jeunes se reflète dans le Programme pour le développement durable à l'horizon 2030, qui vise à réduire considérablement la proportion des jeunes NEET.

Même si les taux des jeunes en situation de NEET ont diminué dans le monde entier (de 23,4% en 2005 à 21,2% en 2019), le NEET est toujours une source de préoccupation dans les régions en développement, y compris dans de nombreux États membres de l'OCI (graphique 6.3). Dans les États membres de l'OCI, 24,1% des jeunes étaient sans emploi ne suivant ni étude, ni formation (NEET) en 2019, un pourcentage qui est supérieur à celui de tout autre groupe de pays. Il existe également de sérieux écarts dans les taux de NEET entre les jeunes femmes et les jeunes hommes dans tous les groupes de pays. En moyenne, environ 34,5% des jeunes femmes ne sont pas économiquement actives et n'ont pas suivi d'études ou de formation en 2019 dans les États membres de l'OCI (graphique 6.4). En comparaison, seuls 14,2% des jeunes hommes sont confrontés à une situation analogue dans les États membres de l'OCI. Autrement dit, plus d'un tiers des jeunes femmes dans les États membres de l'OCI n'avaient ni emploi, ni éducation, ni formation en 2019.



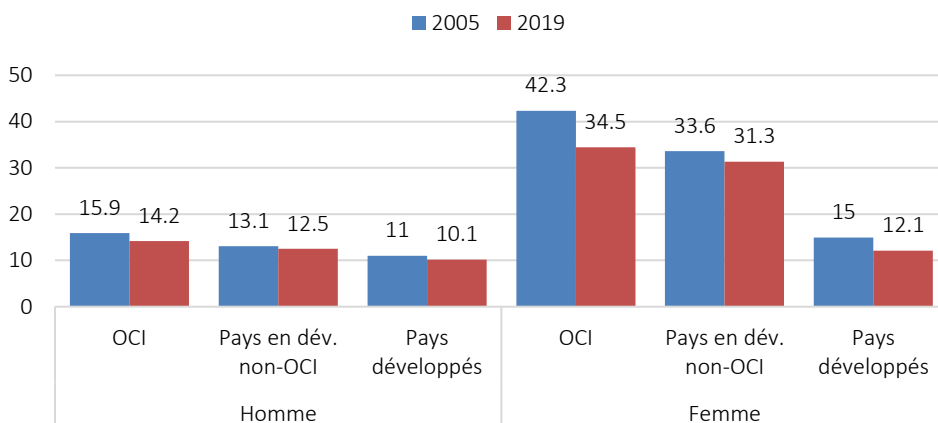
Graphique 6.3: Taux de NEET* chez les jeunes (%), 2005-2020



Source: Calculs du personnel du SESRIC basés sur les Perspectives de la population mondiale de l'ONU (Édition 2019) et ILOSTAT (Mise à jour des données 2018)

*NEET: Ni à l'emploi, ni en enseignement, ni en formation

Graphique 6.4: Taux de NEET chez les jeunes par sexe (%)



Source: Calculs du personnel du SESRIC basés sur les Perspectives de la population mondiale de l'ONU (Édition 2019) et ILOSTAT (Mise à jour des données 2018)

6.3 Comprendre les causes profondes de la faible participation économique des jeunes

De nombreuses causes différentes contribuent à la faible participation économique des jeunes dans les États membres de l'OCI. Il est important de noter qu'une seule cause fondamentale globale n'entraîne pas à elle seule une faible participation économique. Il s'agit plutôt d'une combinaison de plusieurs facteurs qui se conjuguent pour produire une participation ou une inactivité économique limitée chez les jeunes des États membres de



l'OCI. Ces causes profondes peuvent être regroupées en quatre domaines clés : l'éducation et le développement des compétences, les défis économiques, la santé et le bien-être et la participation sociale. Cette sous-section utilise les résultats présentés dans la partie I de ce rapport et l'enquête de l'OCI sur la jeunesse de 2019 pour souligner les principaux défis dans les États membres de l'OCI qui contribuent à la faible participation économique des jeunes.

6.3.1 défis de l'éducation et de développement des compétences auxquels font face les jeunes

Malgré les améliorations, les États membres de l'OCI sont toujours confrontés à des défis qui entravent l'éducation et le développement des compétences de leurs jeunes. Dans de nombreuses parties du monde, y compris dans de nombreuses États membres de l'OCI, les enfants quittent l'école sans avoir acquis les connaissances de base dont ils ont besoin pour mener une vie saine et productive et atteindre des moyens de subsistance durables. Une éducation de mauvaise qualité met en péril le future des milliers d'enfants et de jeunes dans un nombre d'États membres de l'OCI. Avec le manque d'éducation et le manque de compétences requises, il est particulièrement difficile pour les jeunes de trouver un emploi sur le marché du travail. En plus de son impact sur le développement économique et la capacité de production des États membres de l'OCI, le chômage à long termes parmi les jeunes peut entraîner des problèmes sociaux parmi les communautés touchées y compris l'exclusion, la déviance, le radicalisme, l'extrémisme violent et la toxicomanie, entres autres.

Selon l'enquête sur la jeunesse de l'OCI 2019, sur les 20 États membres ayant répondu à l'enquête, 16 d'entre eux ont déclaré que le "décalage entre le développement de l'éducation et des compétences et les besoins du marché du travail" constituait un défi majeur. La coopération limitée entre les universités et le secteur privé et la qualité de l'enseignement supérieur sont les prochains grands défis signalés par les États membres de l'OCI. Les normes d'enseignement et de formation des enseignants ont également été signalées comme un défi essentiel pour les États membres de l'OCI. Bien que l'accréditation et la qualification constituent un grand défi pour l'éducation des jeunes dans les États membres de l'OCI, il a été signalé comme un défi de faible niveau. Les deux principaux défis signalés par les États membres de l'OCI ont trait à la relation entre l'éducation et l'emploi. Le taux élevé de chômage des jeunes dans de nombreux États membres de l'OCI, combiné aux tendances à la hausse de l'enseignement post-secondaire, constitue un défi important pour le développement économique des États membres de l'OCI.

6.3.2 Défis économiques qui affectent les jeunes

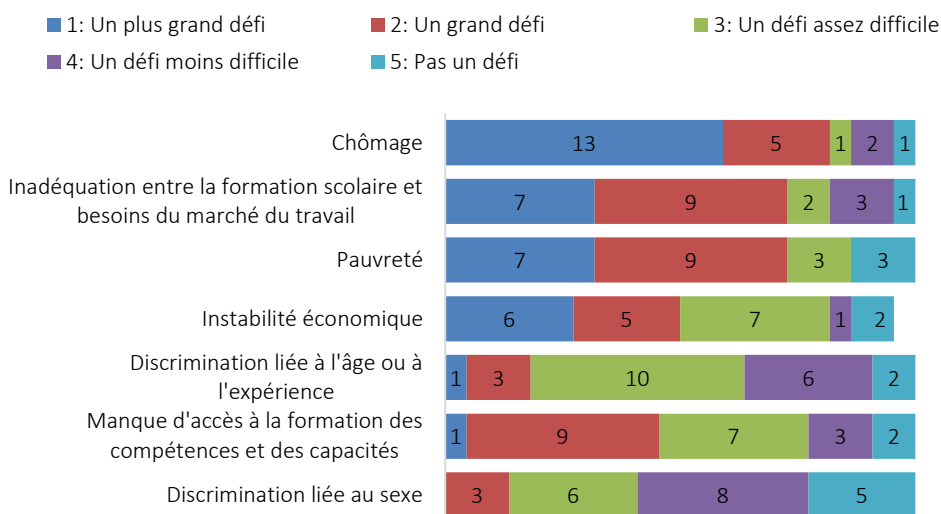
Il existe des obstacles importants à l'exploitation du potentiel des jeunes populations pour la croissance économique, y compris mais sans en exclure d'autres : l'instabilité économique, les conflits, le chômage élevé des jeunes, le manque d'éducation et de compétences professionnelles, l'inaccessibilité aux capitaux et aux marchés, et la pauvreté. La plupart de ces facteurs ont été examinés en détail dans la première partie. Les résultats de l'Enquête sur la jeunesse de l'OCI 2019 fournissent également des preuves supplémentaires sur ces



questions. Dans l'Enquête sur la jeunesse de l'OCI 2019, de nombreux États membres de l'OCI ont également reconnu les principaux défis économiques auxquels les jeunes sont confrontés. Le chômage (13 sur 22), l'inadéquation des compétences (7 sur 22), la pauvreté (7 sur 22) et l'instabilité économique (6 sur 21) ont été mentionnés comme les plus grands défis économiques auxquels les jeunes sont confrontés dans leurs pays respectifs (graphique 6.5).

L'emploi informel sur le marché du travail de certains États membres de l'OCI et de nombreux

Graphique 6.5: Défis économiques affectant les jeunes dans les pays membres de l'OCI



Source: Enquête sur les jeunes de l'OCI 2019

pays en développement est un défi pour les jeunes, car comme ils gagnent moins ; ils ont tendance à être confrontés au harcèlement sexuel, à la violence et aux restrictions de leurs droits. Bien que l'emploi informel présente des risques pour les adultes et les jeunes, ces derniers ont tendance à souffrir davantage du risque de pauvreté et de marginalisation au sein de l'économie informelle, car ils ont une connaissance relativement limitée de leurs droits. Dans ce contexte, l'emploi informel est un facteur économique qui décourage de nombreux jeunes hommes et femmes d'être économiquement actifs sur le marché.

La stratégie de l'OCI pour la jeunesse souligne que l'emploi et l'entrepreneuriat sont deux domaines d'action économique qui nécessitent un effort intersectoriel coordonné pour améliorer le bien-être économique des jeunes. Il est vrai que les défis économiques auxquels les jeunes sont confrontés sont étroitement liés à plusieurs facteurs tels que les politiques d'éducation et de formation, la qualité des infrastructures et l'efficacité de la gouvernance. Par conséquent, pour relever tous ces défis, il faut une approche plus intégrée. À cet égard, la stratégie de l'OCI pour la jeunesse appelle à assurer une coopération efficace avec les divers acteurs internationaux, régionaux et nationaux de différents secteurs ainsi qu'une coopération intra-OCI entre les pays membres.



Certains de ces défis ont déjà reçu des réponses politiques complètes au niveau de l'OCI sous la forme de cadres stratégiques clés visant les jeunes. Par exemple, le programme d'action de l'OCI 2025 Invalid source specified. aborde divers problèmes rencontrés par les jeunes dans les États membres de l'OCI, allant de l'emploi, de l'éducation et de la santé à la migration des jeunes et aux droits de l'homme. De même, la stratégie du marché du travail de l'OCI Invalid source specified. comporte des sections consacrées aux jeunes (objectifs stratégiques 1.3, 1.4, 2.2, 5.1 et 5.3) pour aider à atténuer les effets des difficultés économiques qui ont traditionnellement entraîné des résultats négatifs tels que le chômage et la migration des jeunes.

6.3.3 problèmes sanitaires et de bien-être auxquels les jeunes font face

Fournir des services de santé pour les jeunes est essentiel pour l'avenir d'une société. L'absence de services de santé complets ou l'insuffisance de leur qualité peut affecter la santé physique et mentale des jeunes. Lorsque les jeunes ne sont pas en bonne santé, leur contribution et leur participation économiques restent limitées.

Le SESRIC (2019b) a constaté que la disponibilité limitée des ressources humaines et des travailleurs de la santé ainsi que l'insuffisance des dépenses publiques de santé sont parmi les principaux défis qui réduisent l'efficacité des systèmes de santé dans de nombreux États membres de l'OCI. En plus de certains défis majeurs liés aux systèmes de santé, les États membres de l'OCI ont également certains défis spécifiques qui affectent la santé et le bien-être de leurs jeunes.

L'enquête sur la jeunesse de l'OCI 2019 aide à identifier ces défis qui affectent la santé et le bien-être des jeunes dans les États membres de l'OCI. 20 États membres de l'OCI ont déclaré que l'insuffisance des régimes de sécurité sociale et la toxicomanie sont deux problèmes majeurs qui touchent les jeunes. 4 des 20 États membres de l'OCI ont mentionné ces défis comme étant les plus importants. Trois des 20 États membres de l'OCI perçoivent également la violence et les conflits comme le plus grand défi. Le manque d'accès à des soins de santé de qualité affecte la santé et le bien-être des jeunes en grande partie dans 8 États membres de l'OCI. Par contre, les normes et valeurs culturelles et les relations familiales ont un impact moindre sur la santé et le bien-être des jeunes dans les États membres de l'OCI.

L'ensemble de ces défis affecte les principaux résultats de santé des jeunes en limitant leurs capacités physiques et mentales à faire face aux facteurs de risque pour la santé et en réduisant la probabilité de vivre en tant que membres sains de leurs sociétés respectives dans un certain nombre d'États membres de l'OCI.

6.3.4 Défis de la participation sociale qui touchent les jeunes

La participation sociale des jeunes est importante pour le développement économique, politique et sociétal des États membres de l'OCI. Au cours des dernières décennies, les États membres de l'OCI ont réalisé des progrès notables en matière d'implication des jeunes dans différentes plateformes de participation. Toutefois, en moyenne, la participation sociale des



jeunes dans de nombreux États membres de l'OCI est toujours à la traîne par rapport à d'autres groupes de pays en raison d'un certain nombre de défis. Dans les sociétés où la participation des jeunes reste limitée dans la vie sociale et civique, il est moins probable que les jeunes atteignent et reflètent tout leur potentiel économique.

L'enquête sur la jeunesse de l'OCI 2019 a porté aux défis de la participation sociale des jeunes ; huit États membres sur 20 ont souligné que les raisons économiques constituaient le plus grand défi. En outre, la violence et les conflits ainsi que "l'insuffisance des politiques visant à promouvoir la participation des jeunes" ont été cités par trois États membres comme étant le plus grand défi. Dans la catégorie des plus grands défis, l'apathie des jeunes, les normes et valeurs culturelles et le manque de sensibilisation ont reçu le plus petit nombre de réponses. Cela signifie que le principal défi affectant la participation sociale des jeunes dans les États membres ayant répondu à l'enquête est d'ordre économique.

Un aspect important de la participation est le volontariat. L'enquête sur la jeunesse de l'OCI 2019 a également examiné les principaux défis qui entravent le volontariat des jeunes. Neuf États membres sur vingt ont indiqué que la "affectation budgétaire insuffisante" constituait le plus grand défi. Ce point dépasse de loin tous les autres points dans la catégorie du plus grand défi. Le manque de volonté des jeunes et la capacité institutionnelle limitée ont été mentionnés par deux États membres de l'OCI. Cependant, la capacité institutionnelle limitée a été mentionnée par huit pays sur 20 dans la catégorie du plus grand défi. Cela indique que les limitations budgétaires et institutionnelles influencent négativement la participation des jeunes dans le groupe des pays répondants.

L'enquête sur la jeunesse de l'OCI 2019 révèle qu'un certain nombre d'États membres de l'OCI ont déjà déployé des efforts importants pour relever ces défis. 16 États membres de l'OCI ont mentionné qu'ils avaient une politique ou une stratégie nationale relative à la jeunesse. En outre, 15 États membres de l'OCI sur 20 ont répondu qu'ils disposaient d'institutions gouvernementales particulièrement destinées aux jeunes. Enfin, 17 États membres de l'OCI ont précisé qu'ils ont des ONG qui représentent les jeunes.

Comme l'indique l'enquête sur la jeunesse de l'OCI, la participation sociale et les défis économiques sont indissociables. Des défis tels que les conflits, les migrations, l'apathie des jeunes et la disponibilité limitée de plateformes sociales pour l'expression des opinions contribuent à la faible participation économique des jeunes. Dans le même temps, une faible participation économique augmente la probabilité d'inactivité des jeunes. À cet égard, les politiques qui visent à renforcer la participation économique des jeunes devraient comporter une dimension visant à favoriser la participation sociale des jeunes, car ces deux facteurs se renforcent mutuellement.



CHAPITRE 7

Exemples de réussite des États membres de l'OCI

Le renforcement de la participation économique des jeunes a des effets sociaux et économiques positifs pour les individus, les familles et les sociétés. Reconnaisant l'importance de ce fait, de nombreux États membres de l'OCI ont déployé des efforts et développé plusieurs initiatives pour assurer une participation économique accrue pour les jeunes. Selon l'enquête sur la jeunesse de l'OCI 2019, 15 États membres de l'OCI sur 21 ont déclaré qu'ils avaient de bonnes pratiques dans le domaine de la promotion de l'emploi et de l'entrepreneuriat des jeunes dans leurs pays respectifs.

Ces politiques, pratiques et initiatives contribuent à encourager la participation des jeunes aux activités économiques et à l'environnement entrepreneurial. Ce chapitre présente une sélection d'initiatives de trois États membres de l'OCI situés dans trois régions géographiques de l'OCI (Asie, Afrique et la région arabe) qui ont contribué à relever les défis auxquels sont confrontés les jeunes dans le domaine de la promotion de l'emploi et les ont encouragés à prendre part à des activités économiques. Les cas de réussite sélectionnés reflètent un ensemble diversifié d'initiatives et de politiques réussies existant dans les États membres de l'OCI. Ces initiatives comprennent notamment des programmes visant à faciliter l'accès des jeunes entrepreneurs au financement, à améliorer leurs compétences et leurs connaissances dans le domaine des affaires et à créer davantage de possibilités d'affaires et d'emploi pour les jeunes en assurant une coordination au niveau national.

7.1 Programme d'entrepreneuriat pour les jeunes Bumiputeras (TUBE) de la Malaisie.

Les petites et moyennes entreprises sont l'épine dorsale de l'économie d'un pays, tandis que l'esprit d'entreprise est la panacée à tous les défis de la transformation économique et de l'emploi. Dans ce contexte, l'une des stratégies de développement du pays qui a été privilégiée et mise en avant est le développement de l'esprit d'entreprise chez les jeunes Bumiputeras qui formeront la prochaine génération de dirigeants d'entreprise du pays. Cette stratégie est soutenue par la politique nationale de la jeunesse malaisienne, qui vise à donner aux jeunes les moyens de réaliser leur potentiel par l'entrepreneuriat, l'éducation et la formation professionnelle, ainsi que par le sport et le volontariat ; afin de faciliter la réalisation des initiatives et du programme de la Transformation nationale 2050 (TN50). Le programme TUBE (The Bumiputera Youth Entrepreneurship) mis en œuvre par SME Corp. Malaisie a été



identifiée comme l'un des principaux programmes nationaux d'entrepreneuriat pour la réalisation des objectifs du TN50. TUBE vise à encourager l'esprit d'entreprise chez les jeunes, en permettant un changement de paradigme pour passer du statut de demandeur d'emploi à celui de propriétaire d'entreprise ; et en établissant une résilience chez les jeunes dans la gestion de leurs propres entreprises.

Le programme TUBE est un cours de formation conçu pour préparer les jeunes Bumiputeras à devenir entrepreneurs grâce à la persévérance mentale et à l'endurance physique face à la réalité du monde des affaires. Le programme comprend trois phases de formation.

Depuis son lancement en 2014, le programme TUBE (Bumiputera Youth Entrepreneurship) a produit avec succès 1 436 jeunes entrepreneurs de Bumiputera, dont 1 425 (99,2 %) ont enregistré leur entreprise auprès de la Commission des entreprises de Malaisie (SSM). En outre, le programme a créé 3 862 opportunités d'emploi avec un chiffre d'affaires total cumulé de 38,6 millions RM jusqu'à présent. Compte tenu de ses résultats exceptionnels, à partir de 2017, TUBE a été modernisé et transformé en "Mega TUBE". Cela impliquera une plus grande participation des jeunes et des partenaires stratégiques à l'échelle nationale. Au total, le programme devrait produire plus de 12 000 jeunes entrepreneurs d'ici 2020.

La participation de diverses parties a permis de renforcer les modules de formation, ce qui permettrait aux jeunes entrepreneurs de relever les multiples défis de la future économie numérique dominée par l'utilisation de la technologie, l'innovation et la créativité.²

7.2 Projet d'autonomisation des jeunes (PAJ) de la Gambie

Le Projet d'autonomisation des jeunes (PAJ) de la Gambie s'attaque aux causes économiques profondes de la migration irrégulière en soutenant l'emploi et l'esprit d'entreprise des jeunes. Le PAJ adopte une approche axée sur le marché et vise à renforcer les systèmes, structures et services existants de développement de la jeunesse afin de créer des opportunités d'emploi. Il vise à renforcer les compétences des jeunes sur le marché du travail pour répondre aux demandes du marché. Le projet offre des possibilités aux jeunes qui souhaitent se lancer dans l'agriculture commerciale, les services ou le tourisme. Le PAJ se concentre sur la formation professionnelle, le soutien aux micro et petites entreprises, et à la création de nouveaux emplois dans des secteurs sélectionnés grâce à la valeur ajoutée et aux liens avec le marché.

Le PAJ repose sur cinq piliers principaux : améliorer les compétences grâce à des programmes de formation technique et professionnelle ; promouvoir l'esprit d'entreprise chez les jeunes grâce à des programmes de formation et de soutien aux compétences commerciales ; améliorer la conformité des produits gambiens aux normes internationales et aux exigences

² Vous trouverez plus d'informations à l'adresse suivante:
http://www.smecorp.gov.my/images/SMEAR/Chapter_5_MegaTUBE.pdf



du marché ; améliorer des capacités de production des micro, petites et moyennes entreprises (MPME) et renforcer les liens avec le marché ; et développer l'orientation stratégique et l'appropriation nationale pour une croissance axée sur l'emploi.

Le PAJ a été lancé avec un budget total de 11 millions d'euros et une échéance de 2017-2021. Le projet a débuté en janvier 2017 et a été lancé par l'Union européenne, le Centre du commerce international et le ministère de la Jeunesse et des Sports de la Gambie.

Au troisième trimestre de 2019, 260 663 jeunes gambiens ont bénéficié du PAJ. En outre, 1835 personnes ont été formées et 521 MPME ainsi que 2424 entrepreneurs ont été soutenus dans le cadre du PAJ. La participation de plusieurs parties prenantes, l'engagement d'institutions internationales renommées, le soutien ferme des autorités nationales de la Gambie et l'identification d'indicateurs de performance clés pour suivre les réalisations de PAJ sont les principales causes de cette réussite.³

7.3 Projet d'autonomisation des jeunes au Koweït

Le Projet d'autonomisation des jeunes au Koweït répond aux principaux défis de développement du Koweït et reflète les priorités du gouvernement koweïtien en matière d'autonomisation et de renforcement des capacités de ses jeunes. Comme les jeunes constituent une partie importante de la population, ces données démographiques représentent une énorme opportunité mais comportent également des défis. Encourager tous les jeunes à s'intégrer au marché du travail, les inciter à être actifs dans les activités économiques et répondre à leurs besoins en matière de formation ou de sécurité sociale reste une tâche ardue. Le Projet national pour la jeunesse a été lancé en 2012, afin d'impliquer les jeunes en tant que participants clés dans le développement de la jeunesse. En 2013, Son Altesse l'Émir du Koweït a créé le ministère d'État chargé des affaires de la jeunesse (MEAJ). Avec le soutien technique du PNUD, le MEAJ a préparé le "Cadre national pour l'engagement et l'autonomisation des jeunes", qui a été approuvé par le Conseil des ministres de l'État du Koweït en 2013 et a été adopté par le ministère comme plan stratégique triennal d'autonomisation des jeunes. Ce plan vise à renforcer les capacités, les compétences et les aptitudes des jeunes en répondant à leurs besoins, en favorisant des résultats positifs et en fournissant des initiatives intégrées, coordonnées, ciblées et mesurables nécessaires au développement holistique de tous les jeunes. Le résultat et la vision souhaités sont "envers des jeunes fiers des valeurs authentiques de leur nation, créateurs, initiateurs et partenaires du développement durable de la nation". Le plan repose sur quatre piliers : 1. la compétitivité nationale : en se concentrant sur des priorités telles que l'éducation, l'emploi, la productivité, les compétences et l'esprit d'entreprise; 2. Cohésion sociale : en se concentrant sur des priorités telles que la santé, l'inclusion, le bien-être et les sports ; 3. Leadership et voix : en se

³ Vous trouverez de plus amples informations à l'adresse suivante:
<https://www.yep.gm/about>



concentrant sur des priorités telles que la participation et la démocratisation ; 4. Créativité : en se concentrant sur des priorités telles que l'innovation, le talent, la créativité, la culture et la numérisation.

Un nombre considérable de jeunes Koweïtiens, hommes et femmes, ont bénéficié de divers programmes offerts dans le cadre du projet et sont devenus économiquement actifs sur le marché par la suite. L'un des principaux facteurs de succès du projet d'autonomisation des jeunes au Koweït est son approche holistique et inclusive qui a inclus divers secteurs et parties prenantes au niveau national. En outre, divers acteurs nationaux du Koweït, dont le ministère d'État chargé des affaires de la jeunesse (MoSYA) et l'autorité publique de la jeunesse (APJ), ont travaillé en coopération. Impliquer les partenaires internationaux tels que le PNUD a également contribué à ce succès.⁴

Encadré 7.1: Les efforts de l'OCI et de la stratégie de l'OCI pour la jeunesse

Étant donné le dynamisme et la jeunesse des populations des États membres de l'OCI, les questions relatives à la jeunesse apparaissent comme l'un des principaux domaines prioritaires des décideurs politiques. De nombreux États membres de l'OCI disposent de programmes et de politiques visant à améliorer le bien-être économique et social des jeunes au niveau national. Au niveau de la coopération de l'OCI, il est également important d'avoir un cadre d'orientation commun qui permettrait aux États membres de l'OCI de s'engager avec des mécanismes de soutien par les pairs, en utilisant des outils et des instruments pour répondre aux besoins nationaux de la jeunesse en profitant pleinement des potentiels de la coopération intra-OCI.

La quatrième session de la Conférence islamique des ministres de la Jeunesse et des Sports (CIMJS), tenue du 17 au 19 avril 2018 à Bakou, la République d'Azerbaïdjan a adopté le Document de stratégie de l'OCI pour la jeunesse. De plus, le document a été approuvé par la 45^{ème} Session du Conseil des ministres des Affaires étrangères tenue les 5 et 6 mai 2018 à Dhaka, République populaire du Bangladesh. Cela a marqué une étape importante pour les jeunes vivant dans les États membres de l'OCI, car la stratégie identifie les principaux défis auxquels la jeunesse est confrontée et présente des actions politiques ainsi que des mécanismes permettant de relever ces défis de manière systématique et coordonnée.

Ces objectifs de la stratégie de l'OCI pour la jeunesse couvrent tous les objectifs de développement durable (ODD) et constituent les étapes nécessaires à leur réalisation des ODD, en particulier en ce qui concerne l'objectif 1 (Pas de pauvreté), l'objectif 4 (Éducation de qualité), l'objectif 5 (Égalité des sexes), l'objectif 8 (Travail décent et croissance économique), l'objectif 10 (Réduction des inégalités), l'objectif 16 (Paix et justice) et

⁴ Pour plus d'informations, voir :

<https://www.kw.undp.org/content/dam/kuwait/img/YouthEmpowermentinKuwait/Youth%20Empowerment%20in%20Kuwait%20Fact%20Sheet.pdf>



l'objectif 17 (Partenariat pour la réalisation des objectifs). En outre, les objectifs de la stratégie de l'OCI pour la jeunesse sont également conformes au programme d'action de l'OCI pour 2025 et contribueraient à la mise en œuvre du programme, en particulier en ce qui concerne l'objectif 2.2 (lutte contre le terrorisme, l'extrémisme, l'extrémisme conduisant au terrorisme, la radicalisation, le sectarisme et l'islamophobie) ; Objectif 2.6 (Réduction de la pauvreté) ; objectif 2.9 (Emploi, infrastructure et industrialisation) ; objectif 2.11 (Éducation) ; et objectif 2.13 (Promotion et autonomisation des femmes, le bien-être familial et sécurité sociale).

La stratégie de l'OCI pour la jeunesse met un accent particulier sur l'autonomisation économique des jeunes (OCI, 2018). Sur les 11 domaines prioritaires de la stratégie de l'OCI pour la jeunesse, deux d'entre eux, à savoir "l'emploi des jeunes" et "l'esprit d'entreprise", sont directement liés au renforcement de la participation économique des jeunes dans les États membres de l'OCI. Dans ces deux domaines, huit options politiques majeures et 24 points d'action détaillés ont été répertoriés pour être soumis à l'examen des décideurs politiques dans les États membres de l'OCI. Cela reflète l'importance accordée au thème de l'amélioration de la participation économique des jeunes dans la stratégie de l'OCI pour la jeunesse.

CHAPITRE 8

Recommandations politiques sur le renforcement de la participation

Les conclusions de la partie II révèlent que le renforcement de la participation économique des jeunes est d'une importance capitale pour les États membres de l'OCI pour la réalisation du développement durable. Sans une participation pleine et effective des jeunes aux activités économiques, de nombreux États membres de l'OCI risquent de rester en deçà de leur potentiel. En outre, les jeunes qui ne participent pas à des activités économiques ont tendance à être confrontés à divers défis pour assurer leur bien-être, comme le fait de ne pas bénéficier de programmes de santé publique ou d'allocations de chômage. À cet égard, les recommandations politiques suivantes fourniraient des orientations aux décideurs politiques au niveau de la coopération nationale et de l'OCI sur la manière de renforcer la participation économique des jeunes.

Développer un mécanisme national de coordination : Comme les politiques de la jeunesse ont plusieurs dimensions, il est important d'assurer une coopération intersectorielle au niveau national afin d'identifier les principaux défis auxquels les jeunes sont confrontés sur le front économique et de développer les politiques nécessaires pour y faire face. À cet égard, un mécanisme national de coordination jouerait un rôle clé avec la participation de représentants du ministère de la Jeunesse et des Sports, du ministère de l'Éducation, du ministère du Développement et du ministère des Politiques sociales. Il est tout aussi important qu'un tel mécanisme de coordination implique le secteur privé et les représentants des organisations de la société civile (par exemple, les associations de jeunes). Ainsi, tous les acteurs nationaux pourraient s'asseoir ensemble et discuter ouvertement de la manière de renforcer la participation économique des jeunes afin d'élaborer une feuille de route et des recommandations politiques.

Améliorer le dialogue entre le secteur privé et le secteur public : Ni le secteur privé ni le secteur public ne peuvent à eux seuls relever les défis auxquels les jeunes sont confrontés sur le plan économique. Il est essentiel d'améliorer le dialogue entre le secteur privé et le secteur public afin de comprendre les préoccupations du secteur privé en matière d'emploi des jeunes. À cet égard, les représentants des secteurs privé et public devraient se réunir pour mieux se comprendre et étudier les implications possibles de nouvelles politiques telles que celles visant à accroître l'emploi des jeunes. Dans l'enquête sur la jeunesse de l'OCI 2019, 17 États membres de l'OCI sur 22 ont mentionné que les "politiques visant à améliorer la coopération



entre les secteurs public et privé" sont importantes pour renforcer la participation économique des jeunes.

Envisager des systèmes de quotas d'emploi pour les jeunes : Les systèmes de quotas d'emploi pour les jeunes sont un outil dont les États membres de l'OCI pourraient bénéficier pour réduire le chômage des jeunes. Selon l'enquête sur la jeunesse de l'OCI de 2019, 11 États membres de l'OCI sur 22 ont mentionné que la mise en œuvre d'une forme de "quotas pour l'emploi des jeunes" dans différents secteurs serait une option politique appropriée.

Organiser des campagnes de sensibilisation : Un taux d'inactivité économique élevé chez les jeunes n'est le résultat souhaité pour aucun pays. À cet égard, les campagnes de sensibilisation du public joueraient un rôle essentiel pour accroître les connaissances et l'information des membres de la société sur l'importance du sujet. En outre, ces campagnes aideraient les parents, les membres de la famille, le secteur privé et les dirigeants communautaires à communiquer avec les jeunes économiquement inactifs et les encourageraient à prendre certaines mesures pour leur avenir. Dans l'enquête sur la jeunesse de l'OCI 2019, 13 États membres de l'OCI sur 22 ont indiqué que "l'organisation de campagnes de sensibilisation" pour encourager les jeunes à être économiquement actifs est une option politique viable.

Améliorer l'accès aux capitaux Dans de nombreux pays en développement et dans les États membres de l'OCI, l'accès limité aux capitaux apparaît comme un obstacle majeur qui empêche les jeunes de créer leur entreprise. À cet égard, le fait de prendre des mesures concrètes et de faciliter l'accès au capital, en particulier pour les jeunes hommes et femmes, offre un énorme potentiel pour renforcer leur participation économique. Les instruments disponibles dans la finance islamique et les programmes de microfinance joueraient un rôle positif dans l'amélioration de l'accès des jeunes au crédit et aux capitaux dans de nombreux États membres de l'OCI.

Favoriser un écosystème propice à l'esprit d'entreprise chez les jeunes : Les jeunes entrepreneurs utilisent leur propre temps, travail et idées pour apporter un changement. L'écosystème actuel de l'entrepreneuriat des jeunes peut avoir un rôle déterminant qui soit encouragera ou découragera les jeunes entrepreneurs. De nombreux États membres de l'OCI doivent améliorer leur écosystème pour le rendre plus favorable aux jeunes, par exemple en éliminant les procédures bureaucratiques longues et coûteuses pour enregistrer une société, obtenir de l'électricité ou remplir les formalités douanières. Outre l'élimination de ces obstacles, les États membres de l'OCI pourraient également envisager de fournir certaines incitations financières et non financières pour encourager les jeunes entrepreneurs à revitaliser l'écosystème. Enfin, il est également essentiel de faire face à l'économie informelle qui, dans une économie, crée plusieurs incertitudes et finit par entraver la concurrence.

Promouvoir les stages et les apprentissages : Il est très important d'autonomiser les jeunes et de soutenir le développement de leurs capacités personnelles et leurs estime et confiance en soi. Les stages et les apprentissages contribuent de manière significative au développement



personnel des jeunes et leur permettent d'acquérir une expérience pratique. Dans ce contexte, les États membres de l'OCI doivent promouvoir les stages et les apprentissages en développant le cadre juridique et les règlements relatifs à ces programmes.

Organiser des cours d'éducation ciblés et de programmes d'enseignement et de formation professionnels (EFP): Des cours d'éducation ciblés et des programmes d'enseignement et de formation professionnels (EFP) aideraient les jeunes à se doter de nouvelles compétences ou à s'orienter vers une profession qui est demandée sur le marché du travail. Ces cours et programmes tendent à accroître l'employabilité des jeunes en réduisant la possibilité d'inadéquation des compétences. À cet égard, de tels cours et programmes sont importants qui pourraient aider les États membres de l'OCI à réduire le nombre de jeunes ni dans l'éducation ni dans la formation (NEET), à améliorer l'adéquation des compétences et à favoriser l'emploi des jeunes. L'enquête sur la jeunesse de l'OCI 2019 a révélé que les "programmes d'éducation ciblés pour répondre aux besoins du marché du travail" sont une option politique privilégiée pour 20 États membres de l'OCI sur 22 qui contribuerait à améliorer la situation économique des jeunes. Dans le même ordre d'idées, les programmes "conçus pour développer les compétences des jeunes" sont sélectionnés par la plupart des États membres de l'OCI interrogés (17 sur 22) comme option politique. Néanmoins, chaque pays de l'OCI, en fonction du niveau de développement et de la spécialisation sectorielle, doit développer des programmes PFP adaptés pour répondre aux besoins des jeunes. Par exemple, dans l'enquête de la jeunesse de l'OCI 2019, la plupart des États membres de l'OCI situés en Afrique subsaharienne, y compris la Guinée, le Burkina Faso, le Niger, le Sénégal, le Mali, la Gambie, le Nigeria et la Mauritanie, ont mentionné que les programmes du PFP dans le domaine de "l'agriculture et de l'agrobusiness" sont très importants pour les jeunes. Par conséquent, les cours et les programmes destinés aux jeunes doivent être développés après une étude d'évaluation des besoins afin de répondre plus efficacement aux besoins et aux attentes des jeunes et du marché.

Développer des services de développement des entreprises pour les jeunes entrepreneurs : Les jeunes entrepreneurs ont une connaissance limitée des marchés et sont moins expérimentés dans les opérations commerciales. Dans le processus de décollage, ils ont besoin de conseils professionnels et de mentorat pour surmonter ces difficultés. À cet égard, les États membres de l'OCI doivent développer certains programmes s'adressant spécifiquement aux jeunes entrepreneurs afin de leur permettre, par exemple, d'explorer les compétences, les forces et les faiblesses dont ils ont hérité. Dans l'Enquête sur la jeunesse de l'OCI 2019, des États membres de l'OCI comme la Tunisie, le Nigeria, le Maroc, le Qatar, l'Ouganda et le Niger ont souligné l'importance de programmes spécifiques conçus pour développer les "compétences entrepreneuriales" des jeunes.

Améliorer les programmes d'enseignement sur l'entrepreneuriat : Les programmes d'enseignement existants dans de nombreux États membres de l'OCI doivent être mis à jour afin de souligner l'importance et la valeur de l'entrepreneuriat. En outre, la qualité de l'enseignement des cours disponibles doit être améliorée pour mieux répondre aux besoins de l'écosystème entrepreneurial. Il convient de veiller à ce que tous les jeunes (comme les



jeunes vivant dans des zones rurales, les jeunes femmes et les jeunes handicapés) aient accès aux programmes d'enseignement actualisés.

Renforcer la coopération intra-OCI et mettre en œuvre la stratégie de l'OCI pour la jeunesse :

Les États membres de l'OCI ont pris plusieurs mesures pour renforcer la participation économique des jeunes au niveau national. Ces initiatives et politiques au niveau national constituent un grand potentiel pour la coopération intra-OCI, si elles sont utilisées correctement. Par exemple, les États membres de l'OCI sont riches en termes de meilleures pratiques dans le domaine de la promotion de l'emploi et de l'entrepreneuriat des jeunes. Dans l'enquête sur la jeunesse de l'OCI 2019, l'Azerbaïdjan, le Pakistan, les Maldives, la Turquie, l'Ouganda, la Gambie, la Tunisie, la Mauritanie, le Maroc, la Jordanie, le Qatar, le Liban, le Burkina Faso, le Niger et le Mali ont mentionné qu'ils avaient de telles bonnes pratiques. À cet égard, en bénéficiant du cadre de la stratégie de l'OCI pour la jeunesse, il est important d'échanger et de partager ces meilleures pratiques entre les États membres de l'OCI. Selon l'enquête sur la jeunesse de l'OCI 2019, sur les 18 pays ayant répondu, 11 d'entre eux ont indiqué qu'ils avaient pris des mesures pour la mise en œuvre de la stratégie. En ce qui concerne les onze domaines d'intervention identifiés dans la stratégie de l'OCI pour la jeunesse, les États membres de l'OCI ont principalement pris des mesures dans les domaines de l'entrepreneuriat (11 des 12 pays ayant répondu), suivis par l'emploi des jeunes (10 des 12 pays ayant répondu).

Certains États membres de l'OCI (12 États membres de l'OCI sur 18) n'ont pas encore pris de mesures pour la mise en œuvre de la stratégie parce qu'ils ont besoin de conseils et de soutien pour la mise en œuvre efficace de la stratégie de l'OCI pour la jeunesse. Dans ce contexte, le Secrétariat général de l'OCI et les institutions concernées de l'OCI doivent organiser davantage d'événements d'orientation, de familiarisation et de sensibilisation afin de mieux informer les décideurs politiques et les parties prenantes dans les États membres de l'OCI sur la Stratégie. En termes de modalités, 15 États membres de l'OCI sur 19 ont mentionné que les "ateliers régionaux et sous régionaux pour partager les meilleures pratiques et échanger des points de vue" sont les moyens préférés. Un autre mécanisme très prisé (12 pays sur 19) consiste à "organiser des programmes de formation en vue d'accroître les capacités nationales" sur la stratégie. En bref, les résultats de l'enquête sur la jeunesse de l'OCI 2019 ont montré qu'il existe un élan positif vers la mise en œuvre de la stratégie de l'OCI pour la jeunesse. Néanmoins, des efforts supplémentaires doivent être déployés par les États membres de l'OCI en coopération avec le Secrétariat général de l'OCI et les institutions concernées de l'OCI pour mieux mettre en œuvre la stratégie. Les efforts visant à mettre en œuvre la stratégie de l'OCI pour la jeunesse, qui vont de l'organisation de séances de familiarisation et d'information à la mise en place de programmes de formation et de renforcement des capacités, contribueront à "renforcer la participation économique des jeunes" de plusieurs manières, notamment en les encourageant à poursuivre leurs projets d'entreprise en tant qu'entrepreneurs ou à acquérir de nouvelles compétences pour répondre aux besoins du marché du travail.



ANNEXES

Annexe I : Enquête sur la jeunesse de l'OCI 2019. Questions

Annexe II: Classifications des pays

Annexe III: Classification géographique des États membres de l'OCI



Annexe I: Enquête sur la jeunesse de l'OCI 2019

Enquête sur la jeunesse de l'OCI 2019

Enquête menée par le Centre de recherches statistiques, économiques et sociales et de formation pour les pays islamiques (SESRIC) en collaboration avec le Secrétariat général de l'OCI et le Forum de la jeunesse pour la coopération islamique (ICYF)

Dates des enquêtes : 10 septembre 2019 - 15 novembre 2019

Population cible : 56 États membres de l'OCI

Taux de réponse à l'enquête : 39,3% - 22 États membres de l'OCI

Description de l'enquête :

L'enquête sur la jeunesse de l'OCI a été conçue pour recueillir des informations concernant les différents aspects de la jeunesse dans les États membres de l'OCI. L'enquête sur la jeunesse est utilisée dans le Rapport sur l'état de la jeunesse dans les États membres de l'OCI 2020 pour souligner les forces, les faiblesses et les bons exemples de la jeunesse. L'enquête fournira également l'occasion de suivre les progrès réalisés par les États membres en ce qui concerne leurs politiques envers les jeunes dans leurs pays respectifs et de formuler des recommandations spécifiques et ciblées en fonction des réponses à l'enquête pour améliorer la situation des jeunes dans la région de l'OCI. Les questions du sondage sont disponibles dans les trois langues officielles de l'OCI: <https://www.sesric.org/oic-youth-survey.php>

Domaines thématiques de l'enquête :

- (I) Emploi et Entrepreneuriat
- (II) Éducation et développement des compétences
- (III) Santé et bien-être
- (IV) Participation sociale
- (V) Stratégie de l'OCI pour la jeunesse et coopération intra-OCI

États membres de l'OCI ayant répondu à l'enquête:

Burkina Faso	République du Mali
République fédérale de Nigeria	République du Niger
Royaume hachémite de Jordanie	République du Sénégal
République islamique de la Mauritanie	République de la Sierra Leone
République islamique du Pakistan	République de la Somalie
Royaume du Maroc	République de Gambie
République kirghize	République de Tunisie
République d'Azerbaïdjan	République de Turquie
République de Guinée	République de l'Ouganda
République du Liban	État de Palestine
République de Maldives	État du Qatar



Annexe II: Classifications des pays

États membres de l'OCI (57):

Afghanistan	Gabon	Maldives	Soudan
Albanie	Gambie	Mali	Suriname
Algérie	Guinée	Mauritanie	Syrie*
Azerbaïdjan	Guinée-Bissau	Maroc	Tadjikistan
Bahreïn	Guyana	Mozambique	Togo
Bangladesh	Indonésie	Niger	Tunisie
Bénin	Iran	Nigeria	Turquie
Brunei Darussalam	Irak	Oman	Turkménistan
Burkina Faso	Jordanie	Pakistan	Ouganda
Cameroun	Kazakhstan	Palestine	Émirats arabes unis
Tchad	Koweït	Qatar	Ouzbékistan
Comores	République kirghize	Arabie saoudite	Yémen
Côte d'Ivoire	Liban	Sénégal	
Djibouti	Libye	Sierra Leone	
Égypte	Malaisie	Somalie	

* L'adhésion de la Syrie à l'OCI est actuellement suspendue.

Pays en développement non membre de l'OCI:

Angola	Dominique	Madagascar	São Tomé et Príncipe
Antigua-et-Barbuda	République Dominicaine	Malawi	Serbie
Argentine	Équateur	Îles Marshall	Seychelles
Arménie	Salvador	Îles Maurice	Les îles Salomon
Les Bahamas	Guinée Équatoriale	Mexique	Afrique du Sud
Barbade	Érythrée	Micronésie	Soudan du sud
Biélorussie	Éthiopie	Moldavie	Sri Lanka
Bélize	Fidji	Mongolie	Saint-Kitts-et-Nevis
Bhutan	Géorgie	Monténégro	Sainte Lucie
Bolivie	Ghana	Myanmar	Saint-Vincent-et-les Grenadines
Bosnie et Herzégovine	Grenade	Namibie	Swaziland
Botswana	Guatemala	Nauru	Tanzanie
Brésil	Haïti	Népal	Thaïlande
Bulgarie	Honduras	Nicaragua	Timor-Leste
Burundi	Hongrie	Palaos	Tonga



Cap Vert	Inde	Papouasie Nouvelle Guinée	Trinidad et Tobago
Cambodge	Jamaïque	Paraguay	Tuvalu
République centrafricaine	Kenya	Pérou	Ukraine
Chili	Kiribati	Philippines	Uruguay
Chine	Kosovo	Pologne	Vanuatu
Colombie	Laos	Roumanie	Venezuela
République Démocratique du Congo	Lesotho	Russie	Vietnam
République du Congo	Liberia	Rwanda	Zambie
Costa Rica	Macédoine (ARYM)	Samoa	Zimbabwe
Croatie	Panama		

Pays développés** (39):

Australie	Allemagne	Lituanie	Singapour
Autriche	Grèce	Luxembourg	République slovaque
Belgique	Hong Kong	Macao	Slovénie
Canada	Islande	Malte	Espagne
Chypre	Irlande	Pays-bas	Suède
République Tchèque	Israël	Nouvelle-Zélande	Suisse
Danemark	Italie	Norvège	Taïwan
Estonie	Japon	Portugal	Royaume-Uni
Finlande	Rép. de Corée,	Puerto Rico	États-Unis
France	Lettonie	Saint Marin	

** Basé sur la liste des pays avancés classés par le FMI.



Annexe III: Classification géographique des États membres de l'OCI

Afrique sub-saharienne (21): OCI-ASS

Bénin	Gambie	Nigeria
Burkina Faso	Guinée	Sénégal
Cameroun	Guinée-Bissau	Sierra Leone
Tchad	Mali	Somalie
Comores	Mauritanie	Soudan
Côte d'Ivoire	Mozambique	Togo
Gabon	Niger	Ouganda

Moyen-orient et l'Afrique du nord (19): OCI-MENA

Algérie	Koweït	Arabie saoudite
Bahreïn	Liban	Syrie*
Djibouti	Libye	Tunisie
Égypte	Maroc	Émirats arabes unis
Irak	Oman	Yémen
Iran	Palestine	
Jordanie	Qatar	

* L'adhésion de la Syrie à l'OCI est actuellement suspendue.

Asie de l'est et du sud et Amérique latine (9): OCI-AESAL

Afghanistan	Guyana	Maldives
Bangladesh	Indonésie	Pakistan
Brunei Darussalam	Malaisie	Surinam

Europe et l'Asie centrale (8): OCI-EAC

Albanie	Kirghizstan	Turkménistan
Azerbaïdjan	Tadjikistan	Ouzbékistan
Kazakhstan	Turquie	



RÉFÉRENCES

Africa Commission (2009). Realising the Potential of Africa's Youth, Report of the Africa Commission.

Attanayake, V., McKay, R., Joffres, M., Singh S., Burkle F., and Mills, E. (2009). Prevalence of Mental Disorders Among Children Exposed To War: A Systematic Review Of 7,920 Children. *Medicine, Conflict and Survival*, vol. 25, No. 1, pp. 4–19.

Boulianne, Shelley & Theocharis, Yannis. (2018). Young People, Digital Media, and Engagement: A Meta-Analysis of Research. *Social Science Computer Review*.

Brewer, L. (2013). Enhancing Youth Employability: What? Why? and How?, Geneva: ILO.

Burnett, N., and Jayaram, S. (2012). Skills for employability in Africa and Asia. Washington DC: Results for Development Institute.

Byun S. et al. (2008). *Internet Addiction: Metasynthesis of 1996-2006 Quantitative Research*. Cyber-Psychology & Behavior, 12. Mary Ann Liebert, Inc.

Chigunta, F. (2002), Youth Entrepreneurship: Meeting the Key Policy Challenges, Education Development Center, England.

Clemente, S. (2020). Youth and Technology: 5 ways we're changing the world. PNUD Retrieved 10 January 2020, from <https://www.undp.org/content/undp/en/home/blog/2018/tecnologia-y-juventud-.html>

Deloitte (2015). Mind the Gaps: The 2015, Deloitte Millennial Survey.

DFID-CSO Youth Working Group (2010), Youth Participation in Development: A Guide for Development Agencies and Policy Makers. <https://bit.ly/2FhjTxI>

Domingo-Palacpac, M. (2016). Why Social Protection Matters For the Youth. Retrieved from Asian Development Blog: <https://blogs.adb.org/blog/why-social-protection-matters-youth>

European Commission (2018). The European Union Youth Strategy 2019-2027. Brussels: <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/en/TXT/?uri=CELEX:52018DC0269>.

Fakhoury, T. (2019). Multi-level Governance and Migration Politics in the Arab World: The case of Syria's displacement. *Journal of Ethnic and Migration Studies*, 45(8), 1310-1326.



- Fawzui, M.M. (2011). Some Medicolegal Aspects Concerning Tramadol Abuse: The New Middle East Youth Plague. An Egyptian Overview. *Egypt Journal of Forensic Science*, Vol.1, No.2, pp. 99-102.
- Fegert, J. M., Diehl, C., Leyendecker, B., Hahlweg, K., & Prayon-Blum, V. (2018). Psychosocial problems in traumatized refugee families: overview of risks and some recommendations for support services. *Child and adolescent psychiatry and mental health*, 12(1), 5.
- Fisher, J. R. W. and Cabral de Mello, M. (2011). Using the World Health Organization's 4S-Framework to Strengthen National Strategies, Policies And Services to Address Mental Health Problems in Adolescents in Resource-Constrained Settings. *International Journal of Mental Health Systems*, Vol. 5, No. 23.
- Gammarano, R. (2019). Labour Market Access - A Persistent Challenge For Youth Around The World. Geneva: ILOSTAT.
- Glaser, B., G. Calhoun, C. Bradshaw, J. Bates, and Socherman, R. (2001). Multi-Observer Assessment of Problem Behavior In Adjudicated Youths: Patterns Of Discrepancies. *Journal of Child and Family Behavior Therapy*, vol. 23, No. 2, pp. 33-45.
- Hassan, A. (2020). Technology Adoption for Addressing Precarious Youth Employment Issue. In *Five Generations and Only One Workforce: How Successful Businesses Are Managing a Multigenerational Workforce* (pp. 331-347). IGI Global.
- Haubold, N. (2019). What is good youth participation?. Assembly of European Regions. Retrieved 15 January 2020, from <https://aer.eu/what-is-good-youth-participation/>
- Hashem, M. and Smith S. (2010). Emirati Youth's Level of Addiction to New Information Technology: Opportunities, Challenges/Dangers, And Solutions. *Global Media Journal*, Arabian Edition, Vol. 1, No. 2, pp. 28-48.
- International Labour Organization (2011). Global Wage Report 2010/2011: Wage Policies in Times of Crisis. Geneva: International Labour Office.
- International Labour Organization (ILO) (2018). Labour Migration. Retrieved November 16, 2019, from ILO: https://www.ilo.org/global/about-the-ilo/newsroom/news/WCMS_652106/lang--en/index.htm.
- International Labour Organization (ILO) (2019). World Employment and Social Outlook: Trends 2019. Geneva: ILO.
- Organisation internationale du travail (2017). Global Employment Trends for Youth 2017: Paths to a Better Working Future. Geneva: ILO.
- Kadir, A., Shenoda S, Goldhagen J. (2019), Effects of Armed Conflict on Child Health and Development: A Systematic Review. *PLoS ONE* 14(1): e0210071. <https://doi.org/10.1371/journal.pone.0210071>
- Kessler, R., P. Berglund, O. Demler, R. Jin and Walters, E. E, (2005). Lifetime Prevalence and Age-Of-Onset Distributions of DSM-IV Disorders in the



- National Comorbidity Survey Replication. *Archive of General Psychiatry*, vol. 62, pp. 593-602.
- Kew, J., Herrington, M., Litovsky, Y. and Gale, H. (2013) Generation Entrepreneur? The State of Global Youth Entrepreneurship. Global Entrepreneurship Monitor (GEM), Youth Business International (YBI). <http://www.youthbusiness.org/wp-content/uploads/2013/09/GenerationEntrepreneur.pdf>.
- Kew, J., Herrington, M., Litovsky, Y. and Gale, H. (2013) Generation Entrepreneur? The State of Global Youth Entrepreneurship. Global Entrepreneurship Monitor (GEM), Youth Business International (YBI). <http://www.youthbusiness.org/wp-content/uploads/2013/09/GenerationEntrepreneur.pdf>.
- Master Card Foundation (2019). Preparing Youth for the Transition To Work. Toronto: Master Card Foundation.
- McKinsey Global Institute (2012). Jobs, pay, and skills for 3.5 billion people. Washington DC: McKinsey and Company.
- Mellouli, M., Zammit, N., Limam, M., Elghardallou, M., Mtiraoui, A., Ajmi, T., & Zedini, C. (2018). Prevalence and Predictors of Internet Addiction Among College Students in Sousse, Tunisia. *Journal of Research in Health Sciences*, 18(1).
- OECD (2013). The OECD Action Plan for Youth. Paris. <https://www.oecd.org/els/emp/Youth-Action-Plan.pdf>
- OECD (2018), Youth Stocktaking Report. OECD Publishing, Paris.
- Ornert, A. (2019). Implications of Not Addressing MHPSS Needs in Conflict Situations. K4D Helpdesk Report 582. Brighton, UK: Institute of Development Studies.
- Ortiz, I. (2017). World Social Protection Report 2017/19: Universal Social Protection to Achieve the Sustainable Development Goals. Geneva: ILO.
- Othman, Z., & Lee, C. W. (2017). Internet addiction and depression among college students in Malaysia. *International Medical Journal*, 24(6), 447-450.
- Republic of Turkey Ministry of Health, (2014). Healthy Future with Healthy Youth. Retrieved from <https://www.saglik.gov.tr/TR,3034/saglikli-genclerle-saglikli-gelecege.html>.
- SESRIC (2016), Key Challenges of Youth in OIC Member States. Ankara.
- SESRIC (2018), OIC Women and Development Report, Ankara. <http://www.sesric.org/files/article/646.pdf>
- SESRIC (2018), OIC Women and Development Report, Ankara. <http://www.sesric.org/files/article/646.pdf>
- SESRIC (2019), Achieving Peace and Security in a World of Turmoil: An Arduous Challenge for the OIC. Ankara. <https://www.sesric.org/files/article/659.pdf>



SESRIC (2019a) Education and Scientific Development in OIC Member States. Ankara.

SESRIC (2019b), OIC Health Report 2019. Ankara.

Strasbourg Declaration on Youth Participation- Assembly of European Regions. (2012). Retrieved 9 January 2020, from <https://aer.eu/strasbourg-declaration-on-youth-participation/>

Taran, P. (2018). Migration, Development, Integration, and Human Rights: Global Challenges in the 21st Century. Global Parliamentary Consultation on International Migration and the Global Compact on Migration. Rabat: Inter-Parliamentary Union and the Parliament of the Kingdom of Morocco.

The Ministry of Education and Sports of the Republic of Uganda, (2019). TTEP Overview. Retrieved from <http://www.education.go.ug/ttep-overview/>

UN (2016), World Youth Report on Civic Engagement. <https://bit.ly/39BcirE>

UN (2018), Youth 2030: Working with and for Young People. <https://www.un.org/youthenvoy/wp-content/uploads/2018/09/18-00080-UN-Youth-Strategy-Web.pdf>

UN (2018a). World Youth Report. Youth and the 2030 Agenda For Sustainable Development. New York, United States.

UN (2018b). World Drug Report 2018. United Nations publication, Sales No. E.18.XI.9. New York, United States.

UN DESA (2018). Promoting the Inclusion of Young People through Social Protection. New York: UN.

UNICEF (2018). Child Marriage. (Retrieved from https://www.unicef.org/protection/57929_58008.html

WHO (2014). Health for the World's Adolescents *A second chance in the second decade*. Geneva, Switzerland.

WHO (2018). Adolescents: Health Risks and Solutions. (Retrieved from <https://www.who.int/en/news-room/fact-sheets/detail/adolescents-health-risks-and-solutions>).

WHO (2019a), Progress Report on HIV, Viral Hepatitis and Sexually Transmitted Infections, Geneva.

WHO (2019b). Suicide. (Retrieved from <https://www.who.int/news-room/fact-sheets/detail/suicide>)

World Bank. (2001). Social Protection Sector Strategy Paper: From Safety Net to Springboard. Washington DC: World Bank.

Young, K. and de Abreu C. (2010), Internet Addiction: A Handbook and Guide to Evaluation and Treatment, John Wiley & Sons: New Jersey.



Sources des données

OIC Youth Survey 2019.

ILO, ILOSTAT and Key Indicators of the Labour Market (KILM) 2019 Databases.

UNESCO, UIS Statistics Database 2019.

World Bank's World Development Indicators Database.

WHO, Global Health Observatory Database.

